

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE
DES INFRASTRUCTURES

RAPPORT ANNUEL

2024 › 2025

Québec 



iqs

Chantier > Palais de justice Saint-Hyacinthe
©Productions 540

Image > Palais de justice Saint-Hyacinthe
© Provencher_Roy | Groupe A | GLCRM, architectes en consortium

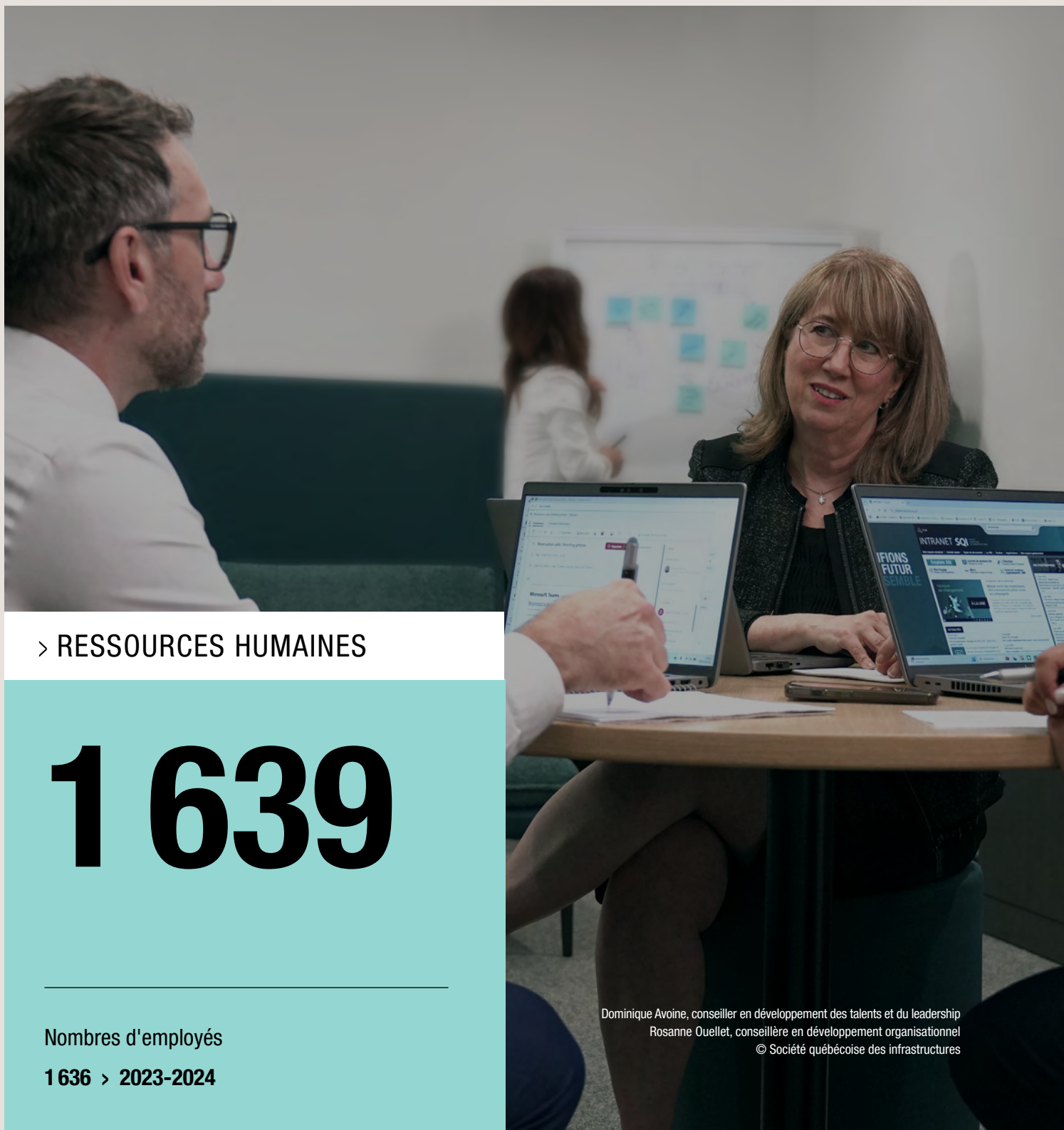
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE
DES INFRASTRUCTURES

RAPPORT ANNUEL

2024 › 2025

L'EXERCICE EN BREF

2024-2025



› RESSOURCES HUMAINES

1 639

Nombres d'employés

1 636 › 2023-2024

Dominique Avoine, conseiller en développement des talents et du leadership
Rosanne Ouellet, conseillère en développement organisationnel
© Société québécoise des infrastructures



Marie-Claude Hudon, technicienne aux contrats
Caroline Pelletier, conseillère aux contrats
Corinne Robitaille, agente de secrétariat
Valérie Royer, technicienne juridique
© Société québécoise des infrastructures

> CONTRATS

9 381

Nombre de contrats conclus pour des travaux de construction, des services professionnels, des services de nature technique et d'approvisionnement

9 122 > 2023-2024

97 %

Taux de tous les contrats (en valeur) conclus à la suite d'un processus d'appel d'offres public

95 % > 2023-2024

1,3 G\$

Valeur totale des contrats conclus

2,3 G\$ > 2023-2024

2 925

Nombre d'entrepreneurs, de prestataires de services et de fournisseurs (assurant une saine concurrence et une rotation équitable entre les contractants)

2 905 > 2023-2024



Zaidel Ceballos Rosado, ingénieur à la coordination de l'exploitation
Amélie Perron, spécialiste en aménagement et design
© Société québécoise des infrastructures

› DÉVELOPPEMENT DURABLE

13

Nombre de certifications BOMA BEST

13 › 2023-2024

84

Nombre de certifications LEED

64 > 2023-2024

-20 %²

Émissions de gaz à effet de serre¹

-33 % > 2023-2024

-24 %

Consommation énergétique¹

-19,7 % > 2023-2024



École secondaire aux Mille-Voix, Montréal-Nord
© Jean-Nicolas Dorion

1 Par rapport à l'année de référence 2012-2013.
2. Voir la section Mesures d'exemplarité.



^
Gilles Chevalier, électricien
© Société québécoise des infrastructures

> GESTION IMMOBILIÈRE

3 119 768 m²

Superficie du parc immobilier

3 159 430 m² > 2023-2024

58 %

Pourcentage du parc
en propriété (superficie)

56 % > 2023-2024

360

Nombre d'immeubles en propriété
357 > 2023-2024

1 318 497 m²

Superficie locative
1 392 081 m² > 2023-2024

813

Nombre de baux
822 > 2023-2024



Louis Ouellet, technicien en exploitation d'immeubles
© Société québécoise des infrastructures

1,63 %

Taux d'inoccupation du parc immobilier
1,33 % > 2023-2024

570

Nombre de locateurs différents

575 > 2023-2024

52 534

Nombre de demandes¹ de services traitées

54 515 > 2023-2024

318 M\$

Investissements annuels totaux
des projets de maintien d'actifs

249 M\$ > 2023-2024



Palais de justice de Roberval
© Société québécoise des infrastructures

¹ Voir la note explicative en page 38.





Nouveau complexe hospitalier (NCH), Québec
©CHU de Québec-Université Laval et Société québécoise des infrastructures

> GESTION DE PROJETS

145

Nombre de projets majeurs en gestion

163 > 2023-2024

42,8 G\$

Valeur totale des projets en gestion

43,8 G\$ > 2023-2024

32

Nombre de projets en association

30 > 2023-2024

22,1 G\$

Valeur totale des projets en association

24,8 G\$ > 2023-2024



Christian Efrén Rodríguez Castro, technicien en estimation
Nathalie Bourgoin, coordonnatrice des conseillers stratégiques en planification de projets
© Société québécoise des infrastructures



PRIX ET MENTIONS

Chaque année, des projets et des immeubles de la Société recueillent des prix prestigieux, ce qui confirme la constance de la qualité exceptionnelle de ses interventions.

< Promenade Samuel-De Champlain, phase III
© Stéphane Groleau

GALA DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC - AVRIL 2024

Prix d'excellence et Grand Prix d'excellence en architecture

> Promenade Samuel-De Champlain – Phase III

THE 12TH ANNUAL A+AWARDS - JUIN 2024

Mention spéciale > Catégorie « Institutionnel - Hôpitaux et centres de soins de santé » (*Institutional - Hospitals and Healthcare Centers*)

> Institut de cardiologie de Montréal

Mention spéciale > Catégorie « Paysage et planification - Plan d'urbanisme » (*Landscape & Planning - Urban and Masterplan*)

> Promenade Samuel-De Champlain – Phase III

GRANDS PRIX DU GÉNIE-CONSEIL QUÉBÉCOIS - SEPTEMBRE 2024

Prix Visionnaire

> Promenade Samuel-De Champlain – Phase III

Lauréat > Catégorie « Bâtiment mécanique – électrique »

> Université McGill - Campus médical en Outaouais (agrandissement du Centre hospitalier de Gatineau)

GRANDS PRIX DU DESIGN, 17^E ÉDITION - OCTOBRE ET NOVEMBRE 2024

Lauréat platine et certification or > Catégorie « Bâtiment public / Bâtiment institutionnel »

> Institut de cardiologie de Montréal

DÉFI ÉNERGIE EN IMMOBILIER, PRÉSENTÉ PAR BOMA QUÉBEC - OCTOBRE 2024

Lauréat > Catégorie « Éducation et service à la population - performance en réduction des émissions de GES »

> Palais de justice de Saint-Jean-sur-Richelieu

Lauréat > Catégorie « Service à la population - amélioration de la performance énergétique »

> Établissement de détention de Rivière-des-Prairies

INNOVATION SPOTLIGHT AWARDS 2024 - DÉCEMBRE 2024

Lauréat > Catégorie « Gestion de projet en construction » (*Construction Management Award*)

> Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation (CRJDA) de Thérèse-De Blainville

GALA DES PRIX D'EXCELLENCE CECOBOIS 2025 - FÉVRIER 2025

Lauréat > Catégorie « Revêtements extérieurs »

> Promenade Samuel-De Champlain – Phase III

Lauréat > Catégorie « Solutions innovantes »

> Maison des aînés et alternative de Saint-Hilarion

MONSIEUR BENOIT CHARETTE

Ministre responsable des Infrastructures

Monsieur le Ministre,

À titre de présidente du conseil d'administration de la Société québécoise des infrastructures, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 2025. Ce rapport rend compte des activités, des réalisations et des résultats de l'organisation au cours de la dernière année. Il présente également les états financiers consolidés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

La présidente du conseil d'administration,



Lise Verreault

MADAME NATHALIE ROY

Présidente de l'Assemblée nationale du Québec

Madame la Présidente,

Conformément à la *Loi sur les infrastructures publiques*, je vous transmets le rapport annuel de la Société québécoise des infrastructures pour l'exercice 2024-2025.

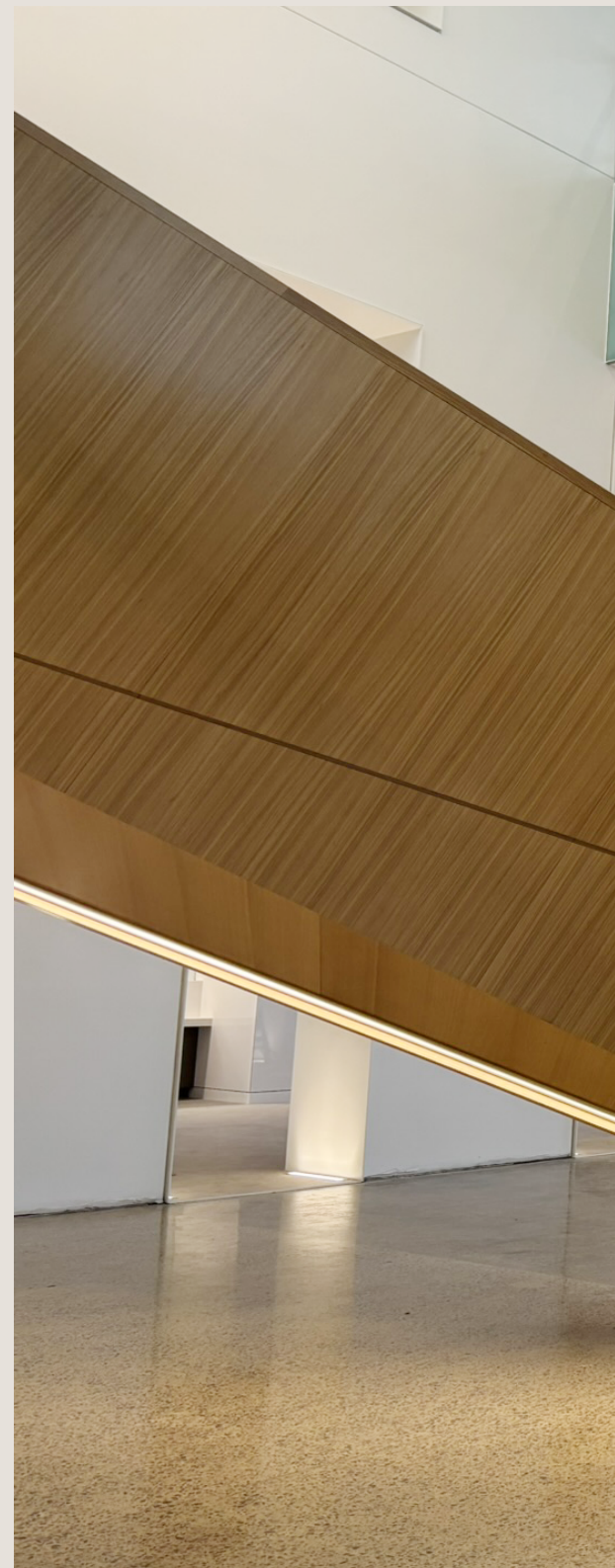
Ce rapport fait état des activités et des réalisations de la Société au cours de l'année. Il inclut et commente également les états financiers consolidés de l'organisation.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre responsable des Infrastructures,



Benoit Charette



^

Palais de justice de Roberval

© Société québécoise des infrastructures



TABLE DES MATIÈRES

> L'exercice en bref	2
> Prix et mentions	14
> La Société québécoise des infrastructures	20
> Message de la présidente du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale	22
> Structure organisationnelle	26
> Organigramme	28

01 FAITS SAILLANTS 29

GESTION IMMOBILIÈRE	30
> Le parc immobilier	32
> Optimiser l'occupation et les coûts de loyer du gouvernement	34
> La gestion du parc immobilier	36
> La centrale de surveillance en action	38

GESTION DES PROJETS D'INFRASTRUCTURE	40
> Projets livrés au cours de l'exercice 2024-2025	41
> Composantes de programmes de projets, livrées au cours de l'exercice 2024-2025	43
> Portefeuille de projets d'infrastructure	44
> Quelques projets en cours	46
> Projets réalisés en association	48

02 PLANS D'ACTION 49

> Plan stratégique 2023-2027	51
> L'an « deux » du Plan stratégique 2023-2027 : les résultats	52
> Déclaration de services à la clientèle	54
> Les ressources humaines au cœur de l'expérience	58
> Stratégie de développement durable 2023-2028	60

03 MESURES D'EXEMPLARITÉ	65
> LEED – BOMA BEST	66
> Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)	66
> Réduction de la consommation énergétique	69
> Utilisation du bois dans la construction	69
> Feuille de route gouvernementale pour la modélisation des données des infrastructures (BIM)	69
> Œuvres d'art	70
> Plan d'action à l'égard des personnes handicapées	72
> Stratégie québécoise de développement de l'aluminium	72
04 GOUVERNANCE	73
> Les membres du conseil d'administration	74
> Conseil d'administration	79
> Rapports des comités du conseil d'administration	81
> Renseignements concernant la rémunération	84
> La Société Parc-Auto du Québec	88
> Étalonnage	90
> Autres exigences	91
05 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025	103
06 INFORMATION COMPLÉMENTAIRE SUR LES PROJETS LIVRÉS	141

NOTRE MISSION

Créée par le gouvernement du Québec en 2013, la Société québécoise des infrastructures (ci-après « la SQI ou la Société ») a pour mission :

- > de soutenir les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructure publique;
- > de développer, de maintenir et de gérer un parc immobilier qui répond à leurs besoins, principalement en mettant à leur disposition des immeubles et en leur fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

Avec une équipe pluridisciplinaire qui dispose d'une expertise unique, la SQI :

- > offre l'ensemble des services liés à la gestion de projets et à la gestion immobilière. Elle participe à toutes les phases de développement des projets d'infrastructure qui lui sont confiés, des études de faisabilité à la livraison des installations, en passant par la préparation des dossiers d'affaires et par la gestion des mécanismes de contrôle de la qualité;
- > assure l'exploitation et la pérennité d'un parc immobilier à vocations variées réparti sur l'ensemble du territoire. Elle intervient aussi dans les projets d'acquisition et de disposition d'immeubles et de terrains, elle réalise des projets d'aménagement et elle assure une gestion optimale des espaces locatifs pour répondre aux besoins des ministères et des organismes du gouvernement du Québec.

Son rôle l'amène également à conseiller le gouvernement sur toute question relative aux projets d'infrastructure publique, en plus de fournir des services de nature stratégique.

NOS VALEURS

Fondements de la culture de la SQI, les valeurs se manifestent dans l'ensemble des activités, des décisions et des rapports auprès des collègues, des fournisseurs et des citoyens. En s'appropriant ces valeurs et en les exprimant par leurs habiletés et leur conduite, les employés participent à l'évolution d'une organisation performante à laquelle ils sont fiers d'appartenir.

> RESPECT	Considération envers autrui, s'accompagnant de courtoisie, d'écoute et d'ouverture.
> INTÉGRITÉ	Souci constant d'agir avec droiture, dans l'intérêt public et le respect des lois et de la réglementation.
> EXCELLENCE	Plus haut degré de maîtrise des habiletés et des connaissances, avec la volonté de les utiliser de façon optimale.
> COLLABORATION	Participation avec d'autres, et coopération en vue d'apporter son concours et de fournir son aide ; établissement de partenariats et contribution au succès collectif.

Caroline Bourgeois, présidente-directrice générale
Lise Verreault, présidente du conseil d'administration
© Société québécoise des infrastructures

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

L'année financière 2024-2025 a posé son lot de défis et a forcé l'organisation à faire preuve d'une grande adaptabilité. Alors que le contexte budgétaire du Québec a été soumis à des fluctuations affectant les activités économiques, et ce, bien au-delà de son territoire, le secteur de la construction, d'abord touché par l'augmentation des investissements en infrastructure et par l'inflation, a par la suite été exposé à une révision des priorisations d'investissements tenant compte de ces incertitudes.

Grâce à l'engagement de ses employés et à la confiance de ses partenaires, la SQI a su faire preuve d'agilité et de rigueur afin de livrer des projets durables, de veiller à la pérennité de son parc immobilier et de saisir certaines opportunités d'évolution. Elle a jeté les bases d'une approche actualisée quant à sa gestion d'infrastructures, ainsi que plus optimisée et locale quant à l'utilisation des ressources.

Ce rapport annuel ne témoigne donc pas seulement de nos réalisations, mais atteste également de notre volonté d'améliorer la performance gouvernementale en gestion d'infrastructures et d'offrir une prestation de service encore plus innovante.

POURSUITE DE L'OPTIMISATION DU PARC IMMOBILIER GOUVERNEMENTAL

La gestion du vaste parc immobilier de la SQI a bénéficié d'importantes avancées avec, en avant-plan, un solide programme d'optimisation de l'occupation de l'administration gouvernementale. Bien que les travaux liés à l'évolution des modes de travail, à la révision du cadre réglementaire et à la réduction des dépenses s'opèrent déjà depuis quelques années, le Conseil du trésor a approuvé, en novembre, le *Plan d'optimisation d'occupation et de coûts de loyer du gouvernement*. Celui-ci était d'autant plus attendu que les espaces de bureaux gouvernementaux avaient fait l'objet, en 2024, d'un audit du Vérificateur général du Québec, lequel s'intéressait à la planification, à l'utilisation et à la transformation des espaces en situation postpandémique.

La pertinence de ce plan d'une durée de huit ans n'est plus à prouver. Son objectif de réduction de 40 % de la superficie du parc gouvernemental

d'immeubles de bureaux, via la rationalisation des aménagements et le regroupement d'espaces prioritaires dans des propriétés publiques, générera des économies récurrentes de loyer de plusieurs dizaines de millions de dollars. D'ici 2032, la SQI aurait donc retranché 250 000 mètres carrés d'espaces de bureaux, soit plus de 4 fois la superficie de la tour de l'édifice Marie-Guyart, le plus imposant édifice de bureaux de la colline Parlementaire à Québec.

Également active dans la revalorisation de sites à fort potentiel de densification ou d'occupation multiusage et dans l'atteinte de certains objectifs tels que l'augmentation de l'offre de logements, la SQI a lancé un appel de propositions pour l'ancien Institut des sourdes-muettes à Montréal, et elle a maintenu sa collaboration avec ses partenaires pour la requalification du site de l'ancien hôpital Royal-Victoria.

VERS UNE OFFRE DE SERVICES BONIFIÉE EN GESTION DE PROJETS

Chargée de la gestion d'un portefeuille de projets majeurs totalisant près de 43 G\$, la SQI a livré 26 projets au cours du présent exercice, dont 12 maisons des aînés et 4 écoles secondaires. En y ajoutant les projets pour lesquels elle est associée, la valeur du portefeuille de projets majeurs de la SQI atteint près de 65 G\$. Également, plus de 1500 projets de bonification et de maintien d'actifs ont été entrepris ou terminés dans les centaines de propriétés du parc immobilier de la SQI, partout en province.

Afin de mener efficacement la réalisation de ces projets, la SQI dispose aujourd'hui de nouveaux leviers favorisant la simplification des processus administratifs et contractuels, dont ceux acquis grâce à l'adoption du projet de loi n° 62 - *Loi visant principalement à diversifier les stratégies d'acquisition des organismes publics et à leur offrir davantage d'agilité dans la réalisation de leurs projets d'infrastructure*. En adéquation avec son Plan stratégique 2023-2027, cette loi rend, notamment possible la mise en œuvre de nombreuses mesures de la Stratégie québécoise en infrastructures publiques pour optimiser la gestion des projets.

Emboîtant le pas à ces initiatives, et appuyée par les recommandations

de la Revue de son mandat après dix ans d'existence et celles du Rapport d'évaluation sur le niveau de maturité en gestion de projet, la SQI a entamé une importante réflexion visant à adapter son offre de services en gestion de projets, en tenant compte des attentes gouvernementales et de celles de ses clients, tout en s'ajustant aux nouvelles réalités du marché. La création du Bureau organisationnel des projets, à l'automne 2024, constituait la première étape d'un important chantier qui permettra de renforcer la fonction de gouvernance, d'implanter un portefeuille de projets de toutes catégories, d'augmenter la maturité de la SQI en matière de gestion de programmes et de projets, et de déployer des pratiques standardisées, au profit de la performance des projets.

Nous entrevoyons les prochaines années avec optimisme alors qu'en réponse aux enjeux qui se présentent pour les projets d'infrastructure au Québec, nous explorons, avec nos autorités, partenaires et clients, de nombreuses autres solutions prometteuses. À titre d'exemples, pensons à la pérennisation des actions liées à la modélisation des données du bâtiment, à la poursuite des travaux menant au recours accru à la préfabrication et à l'utilisation de modes de réalisation collaboratifs.

RECONNAISSANCE ET TRAVAIL D'ÉQUIPE

Encore cette année, différents représentants de l'industrie ont souligné la qualité des réalisations et des interventions immobilières de la SQL. En effet, l'organisation s'est vu remettre 11 prix et mentions, sans compter les 20 certifications LEED obtenues. Non seulement l'industrie apprécie-t-elle la qualité et la durabilité de nos infrastructures, mais aussi, par ses marques de reconnaissance, elle confirme d'autant plus notre statut d'expert immobilier du gouvernement du Québec.

Ce rayonnement est attribuable à la qualité, à l'expertise et à l'engagement des personnes qui composent notre organisation. À cet égard, l'année fut également marquée par le lancement du Plan d'action des ressources humaines 2024-2027, un plan structurant qui vise à offrir une expérience globale valorisante à chaque personne, qu'elle soit candidate, employée, gestionnaire ou en apprentissage.

Parmi ses initiatives phares, le Plan d'action propose, notamment l'adoption d'un engagement clair en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, le déploiement d'un programme de reconnaissance des compétences, ainsi qu'une offre de développement conçue spécifiquement pour soutenir les gestionnaires. Ces actions traduisent notre volonté de bâtir un environnement de travail stimulant et bienveillant, où tous peuvent s'épanouir et se dépasser.

Par ailleurs, il importe de mentionner la signature de la convention collective des professionnelles et professionnels de la SQL. Celle-ci clôt de façon heureuse le processus de négociation des précédentes années, et permet à l'organisation d'offrir à cette catégorie d'employés des conditions de travail concurrentielles et la poursuite de nos activités dans un contexte harmonieux et mobilisant.

EN ROUTE VERS 2025-2026

L'année 2024-2025 s'est terminée alors que la SQL poursuivait activement sa transformation numérique, avec le déploiement progressif de la solution en gestion des actifs et le développement d'une stratégie de solution intégrée en gestion de projets. De plus, afin d'assurer le rehaussement de la sécurité de l'information et du niveau d'efficacité de nos activités, de nombreuses initiatives informationnelles entamées au cours des derniers mois continuent d'être soutenues par l'organisation.

Le gouvernement du Québec pourra donc encore s'appuyer sur une SQL avant-gardiste et responsable, pour réaliser et exploiter des infrastructures durables, au bénéfice des ministères et organismes, et de l'ensemble de la population québécoise.

La présidente du conseil
d'administration,



Lise Verreault

La présidente-directrice
générale,



Caroline Bourgeois, arch. MGP



^
École secondaire Caroline-Dawson, LaSalle
© Joël Gingras



STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Pour réaliser sa mission, la Société compte sur la complémentarité d'équipes engagées, aux expertises uniques et diversifiées.

École secondaire aux Mille-Voix, Montréal-Nord
© Jean-Nicolas Dorion

Présidence et direction générale

Les fonctions de la Présidence et direction générale regroupent à la fois des activités stratégiques, de coordination et de soutien à la gestion. Elles sont, notamment liées à diverses obligations légales et réglementaires et incluent le volet des communications publiques et des relations gouvernementales.

Au cours du dernier exercice financier, une nouvelle unité d'affaires, le Bureau organisationnel des projets, a intégré la Présidence et direction générale. Son mandat principal est de renforcer la gouvernance des projets, d'implanter un portefeuille de projets consolidé et de déployer des pratiques standardisées en gestion de portefeuilles, de programmes et de projets, et ce, dans une optique d'accroissement de la maturité.

La gestion de la performance organisationnelle relève également des attributions de la Présidence et direction générale. Cette fonction

comprend, notamment, la valorisation et l'intégrité des données, la gestion de la qualité et de l'amélioration continue, ainsi que la mise en œuvre des orientations stratégiques et des obligations liées à la gestion axée sur les résultats.

Enfin, la Présidence et direction générale peut compter sur la Direction de l'audit interne pour veiller à la maîtrise et à la qualité des processus d'affaires de la Société, et coordonner les demandes du Vérificateur général du Québec pour en rendre compte au conseil d'administration et au ministre responsable des Infrastructures.

Vice-présidence principale à l'administration et à la gouvernance du parc immobilier

La Vice-présidence principale à l'administration et à la gouvernance du parc immobilier assume la gestion des différents secteurs de l'administration de l'organisation, soit les ressources financières, humaines, informationnelles ainsi que la transformation numérique.

Elle veille également à soutenir la mission d'exploitation de la Société et assure la gouvernance de son parc immobilier. Ainsi, elle est responsable de :

- > planifier les investissements requis pour le parc immobilier en propriété, selon les orientations gouvernementales et les balises du Plan québécois des infrastructures ;
- > réaliser des projets de maintien d'actifs et d'aménagement de la clientèle dans son parc immobilier, en veillant au respect des besoins exprimés, des budgets et des échéanciers convenus ;
- > veiller au déploiement efficient du Plan d'optimisation d'occupation et de coûts de loyer du gouvernement, incluant la réalisation des projets de transformation du milieu de travail.

Enfin, la Vice-présidence principale à l'administration et à la gouvernance du parc immobilier agit à titre de représentante de l'actionnaire de la filiale de la Société Parc-Auto du Québec, responsable de la gestion et de l'exploitation des espaces de stationnement gouvernementaux.

Vice-présidence à l'exploitation

La Vice-présidence à l'exploitation met à la disposition des ministères et des organismes publics les espaces nécessaires pour accomplir leur mission, assurant la sécurité et le confort des occupants. Elle contribue au Plan d'optimisation d'occupation et de coûts de loyer du gouvernement et réalise les projets de transformation des milieux de travail. La Vice-présidence à l'exploitation veille à la pérennité du parc immobilier et participe activement à la lutte contre les changements climatiques, notamment en améliorant la performance énergétique du parc immobilier, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Ses activités sont réparties entre 13 directions immobilières, situées partout en province.

Vice-présidence aux affaires corporatives, contractuelles et transactionnelles

La Vice-présidence aux affaires corporatives, contractuelles et transactionnelles est un pôle d'expertise des marchés publics et immobiliers auprès du gouvernement.

Parmi ses principales activités, elle :

- > élabore des stratégies et réalise les transactions immobilières, les baux, les appels au marché et les évaluations ;
- > conseille et soutient la Société dans ses activités d'attribution et de gestion des contrats avec les plus hauts standards de conformité ;
- > offre des services juridiques, dont certains spécialisés, à tous les secteurs d'affaires ;
- > assure la prévention en éthique, en intégrité et en lobbyisme.

La vice-présidence appuie aussi la gouvernance de la Société et de son conseil d'administration, en fournissant l'encadrement réglementaire nécessaire. Elle entretient également les relations avec les autorités du gouvernement pour les demandes et le suivi des décisions qui concernent la Société.

Vice-présidences à la gestion de projets Est et Ouest du Québec

Les vice-présidences à la gestion de projets Est et Ouest du Québec soutiennent les ministères et les organismes publics en agissant à titre de gestionnaires de leurs projets d'infrastructure. Plus précisément, ces vice-présidences assurent, en collaboration avec leur clientèle, le démarrage, la planification et la réalisation de projets tels que des hôpitaux, des écoles, des maisons d'hébergement pour aînés, des édifices gouvernementaux et toute autre infrastructure publique, tout en veillant au respect des paramètres de projets.

Vice-présidence à l'expertise et au soutien des projets

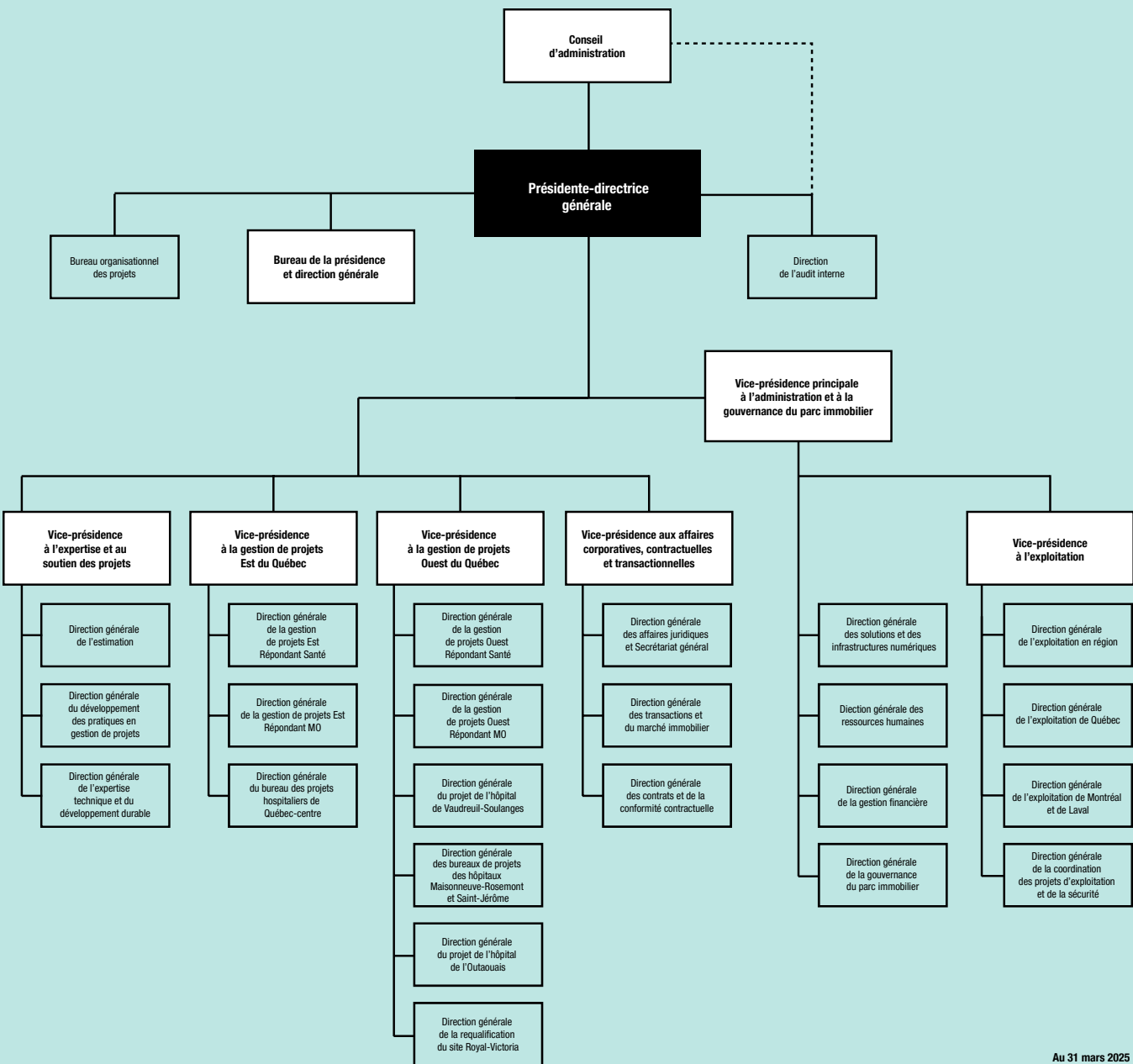
La Vice-présidence à l'expertise et au soutien des projets regroupe les équipes d'experts qui interviennent dans les mandats de l'organisation, tant en réalisation de projets qu'en gestion des immeubles.

Elle est composée des unités spécialisées en architecture, en ingénierie et en estimation, ainsi que de celles affectées au développement durable, à l'encadrement des pratiques en gestion de projets, au développement et à l'optimisation des modes de réalisation, à la planification et à l'analyse financière des projets ainsi qu'au déploiement des approches collaboratives et intégrées BIM-PCI¹.

Enfin, elle assure l'élaboration des dossiers d'opportunité et d'affaires des projets majeurs dont la Société est gestionnaire.

¹ BIM : modélisation des données des infrastructures. PCI : processus de conception intégrée.

ORGANIGRAMME



Au 31 mars 2025

Version complète disponible sur le site Internet de la SQI

01

01 > FAITS SAILLANTS

GESTION IMMOBILIÈRE

La SQI assure le suivi des investissements stratégiques dans son parc immobilier afin d'en garantir la pérennité. À cette fin, elle élabore une planification des espaces en adéquation avec les objectifs et les cibles d'optimisation formulés par le gouvernement. Par ailleurs, elle coordonne la modernisation et le pilotage des systèmes en gestion des actifs, en assurant l'harmonisation des pratiques et l'amélioration continue du service à la clientèle et de la performance organisationnelle.

994

Le parc immobilier géré par la SQI comprend 994 immeubles mis à la disposition des ministères et des organismes gouvernementaux

Sa superficie totale est de

3 119 768 m²

58 %

Dont près de 58 % sont en propriété (toutes vocations confondues)



^
François Béliveau, technicien en exploitation d'immeubles
© Société québécoise des infrastructures

LE PARC IMMOBILIER

NOMBRE D'IMMEUBLES ET SUPERFICIE TOTALE

Au 31 mars 2025

	Nombres d'immeubles	Superficie locative (m²)	Pourcentage
Propriétés	360	1 801 271	57,7 %
Locations	634	1 318 497	42,3 %
TOTAL	994	3 119 768	100,0 %

NOMBRE DE BAUX ET DE BAILLEURS

Au 31 mars 2025

Nombre de baux 813¹	Nombre de locateurs (bailleurs) 570
--	---

1 Le nombre d'immeubles en location diffère du nombre de baux considérant qu'un immeuble peut contenir plusieurs baux.

POURCENTAGE D'INOCCUPATION

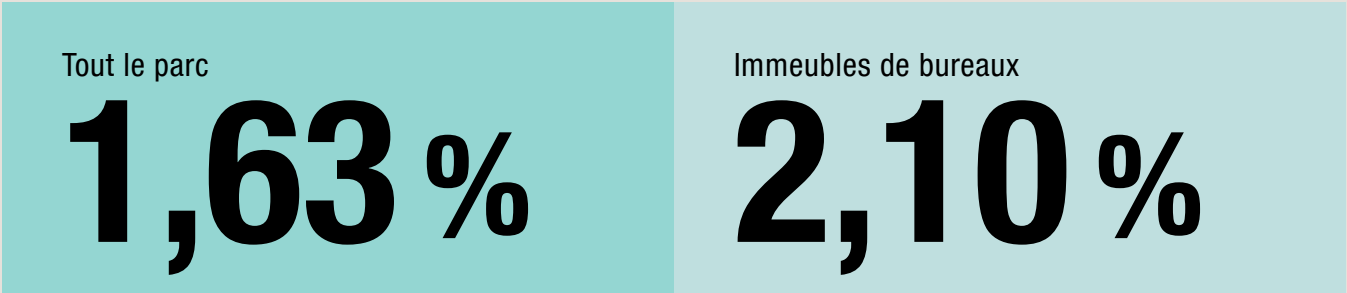


Tableau de répartition des immeubles par vocation, nombre d'immeubles, superficies

Vocation officielle	Ensemble du parc immobilier	Propriété		Location	
	Variation par rapport à 2023-2024	Superficie (m²)	Nombre	Superficie (m²)	Nombre
Immeubles de bureaux	-2,23 %	527 226,66	66	1 104 532,02	451
Entrepôts	0,63 %	57 161,62	10	83 569,34	45
Palais de justice	0,00 %	438 566,21	45	10 593,33	11
Centres de transport	0,05 %	205 597,97	91	1 300,74	2
Établissements de détention	-5,45 %	240 083,15	15	1 249,05	2
Postes de la Sûreté du Québec	1,92 %	181 970,82	80	51 486,98	50
Laboratoires	8,17 %	53 892,91	4	4 402,95	1
Maisons d'enseignement et centres d'archives	1,48 %	64 452,14	8	35 397,06	7
Ateliers et autres	0,29 %	32 319,43	41	25 965,49	65
TOTAL	-1,26 %	1 801 270,91	360	1 318 496,96	634



Siège social de Société québécoise des infrastructures, Québec
© Société québécoise des infrastructures

OPTIMISER L'OCCUPATION ET LES COÛTS DE LOYER DU GOUVERNEMENT

L'optimisation des espaces de bureaux du gouvernement se poursuit dans le cadre du *Plan d'optimisation d'occupation et de coûts de loyer du gouvernement*. Coordonné par la SQI, l'objectif principal de ce plan est de réduire la superficie du parc immobilier gouvernemental en optimisant l'occupation des ministères et organismes, et en concentrant cette occupation dans les immeubles en propriété ou dans des baux à long terme. Cette stratégie permet non seulement de rationaliser l'utilisation des espaces, mais aussi de générer des économies de loyer récurrentes annuelles substantielles de 85,5 M\$ d'ici 2030. Il est important de préciser que les ententes de location actuelles, conclues il y a plusieurs années, ne reflètent plus les prix du marché. En mettant fin à ces baux, la SQI évite des hausses de loyers considérables qui seraient inévitables advenant le statu quo.

Des investissements en aménagement seront requis pour assurer la transformation des milieux de travail, mais une rentabilité globale est assurée. En effet, les économies réalisées grâce à la résiliation des baux surpassent les coûts d'aménagement requis. Le plan générera ainsi des économies progressives au fur et à mesure que ces baux seront retranchés des dépenses gouvernementales sur une période de huit ans (2024-2032). Au total, ce sont 48 projets qui feront l'objet d'une optimisation d'espaces dans 30 immeubles. De ce nombre, 12 projets, touchant plus de 3 000 employés de l'État, ont été livrés au cours de l'exercice 2024-2025. Ainsi, au cours de la dernière année, plus de 30 000 m² ont été soustraits du parc immobilier de la SQI, ce qui représente des économies annuelles récurrentes de plus de 7 millions de dollars.

Le *Plan d'optimisation d'occupation et de coûts de loyer du gouvernement* permet de matérialiser la vision du gouvernement non seulement en réduisant les coûts, mais aussi en modernisant les bureaux gouvernementaux, assurant ainsi une gestion plus efficace et durable des ressources immobilières du gouvernement, et ce, au bénéfice des employés de l'État.

85,5 M\$

Économies de loyer récurrentes
annuelles substantielles d'ici 2030

48

projets qui feront l'objet
d'une optimisation d'espaces
dans 30 immeubles

12

projets, touchant plus de
3 000 employés de l'État,
ont été livrés au cours
de l'exercice 2024-2025



Artem Sokolov, analyste financier
Christiane Caron, spécialiste en analyse financière
© Société québécoise des infrastructures



Édifice Wilfrid-Derome, Montréal
© Société québécoise des infrastructures

LA GESTION DU PARC IMMOBILIER

À l’aube d’une nouvelle ère pour la gestion du parc immobilier

La SQI amorce une nouvelle ère dans la gestion de son parc immobilier avec l’achèvement du déploiement du projet de gestion des actifs. Lancé en 2023-2024, le développement du nouveau système sera réalisé en 2025-2026, à l’intérieur des budgets et de la portée prévus. Ce jalon stratégique permettra de renforcer les capacités de l’organisation en matière de maintien des actifs immobiliers sous sa responsabilité, tout en intégrant, notamment les meilleures pratiques en entretien préventif et en gestion des approvisionnements. Fidèle à sa mission, la SQI continue de faire de la sécurité et du bien-être des occupants une priorité, en favorisant la création de milieux de travail sains et attrayants, dans le respect d’une gestion responsable des fonds publics.

Le parc immobilier de la SQI comprend des immeubles de bureaux et des entrepôts destinés à l’Administration gouvernementale ainsi que des immeubles spécialisés tels que des centres de transport, des palais de justice, des établissements de détention, des postes de la Sûreté du Québec, des maisons d’enseignements et centres d’archivages, des laboratoires et des stationnements.

La pérennité des infrastructures

La SQI a pour mission de soutenir les organismes publics en assurant le développement et la gestion d’un parc immobilier qui répond à leurs besoins. Dans ce contexte, elle assure la réalisation de projets de maintien d’actifs, en veillant à optimiser l’utilisation des ressources financières allouées dans le cadre du Plan québécois des infrastructures.

L’inventaire des infrastructures et l’évaluation de leur état et de leur déficit en maintien d’actifs sont présentés au Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures (PAGI). Le PAGI présente également les investissements annuels prévus pour répondre aux attentes gouvernementales. Pour l’exercice 2024-2025, le taux de réalisation des projets en maintien d’actifs est de 109 %.

L’indice d’état gouvernemental (IEG) est de A, B ou C pour 51 % des infrastructures du parc immobilier de la SQI; 26 % obtiennent la cote D et 23 %, la cote E. Pour tous les détails, il est possible de consulter les [plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures](#).

NOS ACTIONS ET INVESTISSEMENTS EN CHIFFRES

Des investissements totaux de

318 M\$

en maintien d'actifs

844projets de maintien d'actifs en direction
immobilière, amorcés ou terminés
au cours de l'exercice 2024-2025**52**projets majeurs de maintien d'actifs,
amorcés ou terminés au cours
de l'exercice 2024-2025

Des investissements totaux de

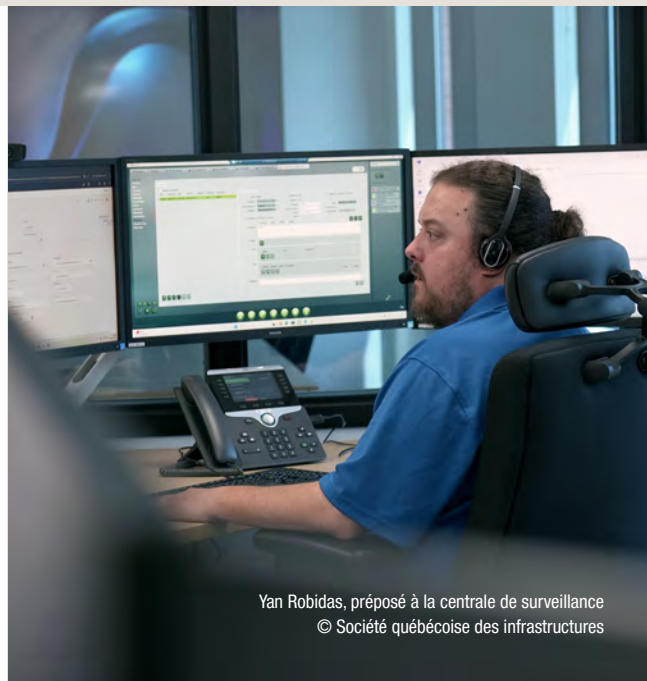
173 M\$

en bonification de services

709projets de bonification en direction
immobilière, amorcés ou terminés
au cours de l'exercice 2024-2025**23**projets majeurs en bonification,
amorcés ou terminés au cours
de l'exercice 2024-2025

LA CENTRALE DE SURVEILLANCE EN ACTION

La SQI assure la sécurité des bâtiments et de leurs occupants 365 jours par année, 24 heures sur 24, grâce à la centrale de surveillance. En plus de répondre aux demandes de services téléphoniques, les équipes répondent également aux alarmes, coordonnent les travaux urgents en dehors des heures ouvrables et supervisent les patrouilles de surveillance.



Yan Robidas, préposé à la centrale de surveillance
© Société québécoise des infrastructures

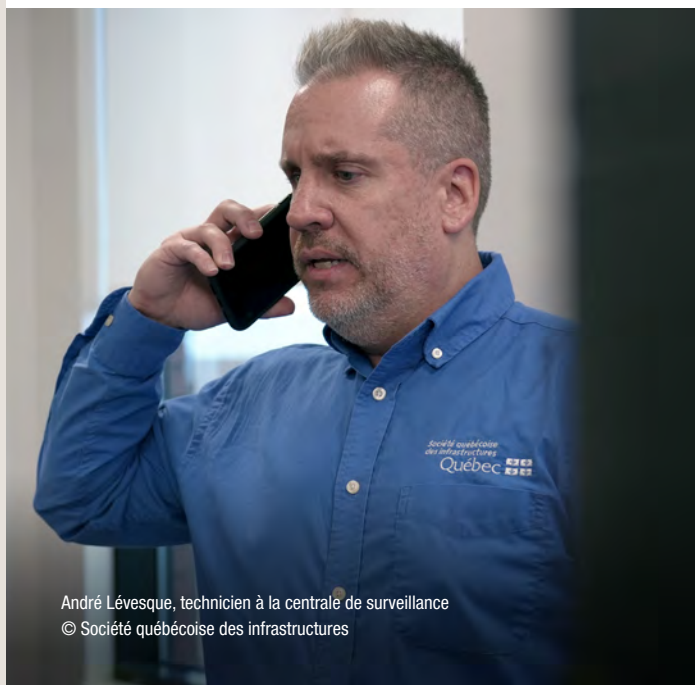
En 2024-2025, la centrale
de surveillance a traité

61 754

appels en réponse aux alarmes
de sécurité et de mécanique du bâtiment

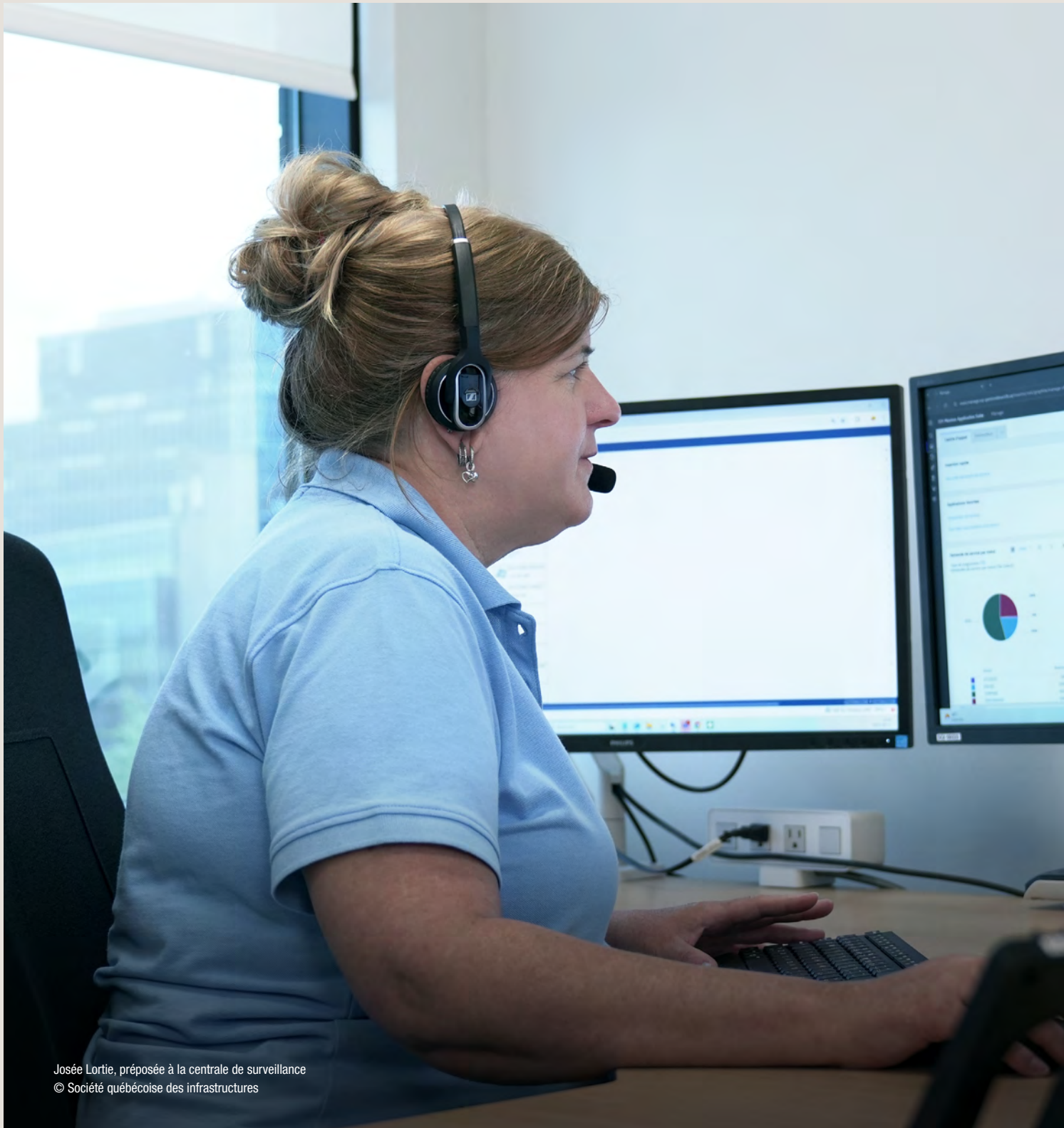
18 471

appels pour des demandes¹
de service de la part de la clientèle



André Lévesque, technicien à la centrale de surveillance
© Société québécoise des infrastructures

¹ En 2024-2025, les équipes de la SQI ont traité 52 534 demandes de service. De ce nombre, 18 471 ont transité par la centrale de surveillance, tandis que 36 063 autres ont été transmises par une application Web.



Josée Lortie, préposée à la centrale de surveillance
© Société québécoise des infrastructures

GESTION DES PROJETS D'INFRASTRUCTURE

Au cours de l'exercice 2024-2025, la Société a continué à jouer un rôle crucial dans le soutien des activités économiques du Québec, grâce à la gestion de projets d'infrastructure publique, un des mandats principaux de la SQI. Celle-ci a livré 26 projets et composantes de programmes ou de projets, témoignant ainsi de son engagement envers l'innovation et la qualité. Parmi ces réalisations, la construction de 12 maisons des aînés et alternatives répond à un besoin croissant de logements adaptés. Chaque réalisation a un impact significatif, renforçant ainsi la position de la Société en tant que leader dans le domaine de la gestion de projets d'infrastructure publique.



^
Maison des aînés et alternative de Trois-Rivières
© Société québécoise des infrastructures



Centre de réadaptation pour les jeunes
en difficulté d'adaptation de Sainte-Thérèse
© Jean-Nicolas Dorion

PROJETS LIVRÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2024-2025

- › Construction du Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation de Sainte-Thérèse
- › Réfection de l'édifice situé au 1141, route de l'Église à Québec
- › Agrandissement et réaménagement de l'Hôpital du Sacré-Cœur – Médecine nucléaire et ajout d'un appareil de tomographie
- › Acquisition, agrandissement et réaménagement de l'Espace bleu de la Gaspésie à Percé
- › Réaménagement et agrandissement de l'urgence de l'Hôpital de Thetford Mines
- › Construction du laboratoire serveur pour le CISSS de la Montérégie-Centre – Saint-Bruno-de-Montarville
- › Réfection et agrandissement du palais de justice de Roberval
- › Réaménagement du centre de traitement Cyrille-Duquet, volet 2
- › Rénovation de la colonne pluviale et réfection du vide technique du Centre des congrès de Québec



COMPOSANTES DE PROGRAMMES DE PROJETS, LIVRÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2024-2025



Maison des aînés et alternative de Rouyn-Noranda
© Louis Jalbert

Programme de construction des maisons des aînés et alternatives

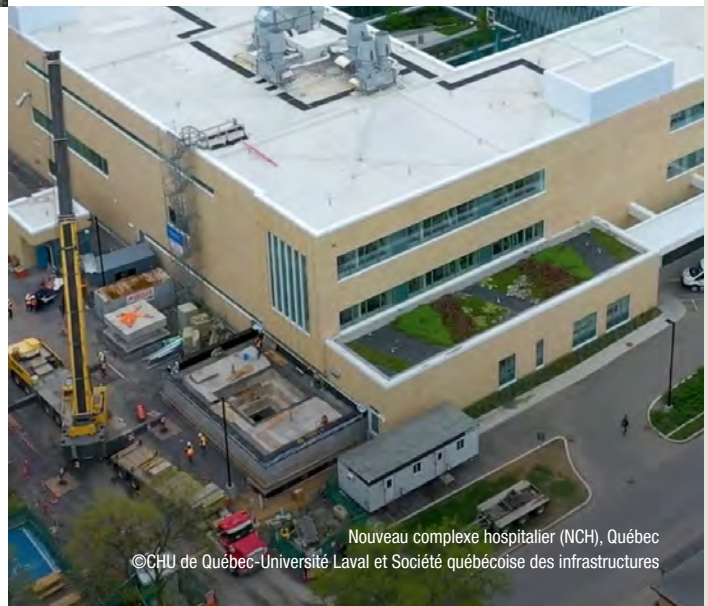
- > Maison des aînés et alternative de Rouyn-Noranda
- > Maison des aînés et alternative de Baie-Comeau
- > Maison des aînés et alternative de Pont-Rouge
- > Maison des aînés et alternative de Longueuil
- > Maison des aînés et alternative de Granby
- > Maison alternative Dorval
- > Maison des aînés et alternative de Coaticook
- > Maison des aînés et alternative de Carignan
- > Maison des aînés et alternative de Saint-Hilarion
- > Maison des aînés et alternative de Trois-Rivières
- > Maison des aînés et alternative de Salaberry-de-Valleyfield
- > Maison des aînés et alternative de Masson-Angers - Gatineau

Programme de construction de nouvelles écoles secondaires

- > École secondaire pour le Centre de services scolaire de Laval (secteur de Pont-Viau)
- > École secondaire pour le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île à Montréal (arrondissement d'Anjou)
- > École secondaire pour le Centre de services scolaire des Chênes à Drummondville
- > École secondaire pour le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île à Montréal (arrondissement Montréal-Nord)

Composante de projet

- > Construction du cyclotron au Nouveau complexe hospitalier sur le site de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus



Nouveau complexe hospitalier (NCH), Québec
©CHU de Québec-Université Laval et Société québécoise des infrastructures

PORTEFEUILLE DE PROJETS D'INFRASTRUCTURE

La Société gère un portefeuille de projets majeurs d’une valeur de 42,81 G\$¹ totalisant 145 projets d’infrastructure publique, dont 46 projets sont en réalisation en 2024-2025. Parmi ces derniers, 3 projets font partie de deux programmes de construction, soit le programme des maisons des aînés et alternatives et celui des nouvelles écoles secondaires.

Les projets gérés par la Société sont répartis dans l’ensemble des régions de la province et permettent de soutenir l’offre d’une multitude de services aux citoyens dans différents domaines, allant de la santé à l’éducation en passant par la sécurité publique et la culture.

SQL gestionnaire – répartition par étapes de projet

Étapes	Nombre	Coût de projet prévu	Pourcentage
Étude	43	9 383 621 749 \$	21,9 %
Planification	56	21 236 015 104 \$	49,6 %
Réalisation	46	12 188 244 743 \$	28,5 %
Total général	145	42 807 881 596 \$	100 %

SQL gestionnaire - répartition par secteurs

Secteurs	Nombre	Coût de projet prévu	Pourcentage
Culture	4	320 932 831 \$	0,8 %
Édifices gouvernementaux	38	3 314 096 403 \$	7,7 %
Éducation et enseignement supérieur	29	6 392 061 298 \$	14,9 %
Santé et services sociaux	68	30 688 326 533 \$	71,7 %
Autres	6	2 092 464 531 \$	4,9 %
Total général	145	42 807 881 596 \$	100 %

1 Auxquels s'ajoutent 81 projets livrés à l'étape de clôture, d'une valeur de 7,2 G\$

LA MODÉLISATION DES DONNÉES DES INFRASTRUCTURES (BIM) ET LE PROCESSUS DE CONCEPTION INTÉGRÉE (PCI) DANS LES PROJETS



Houssem Eddin Mnejja, responsable BIM
Oussama Malek, chargé de projets ingénieur
© Société québécoise des infrastructures

Les pratiques intégrées BIM et PCI viennent changer profondément les façons de faire dans le milieu de la construction, tant en gestion de projets qu'en gestion immobilière. Elles s'inscrivent dans l'incontournable virage numérique de l'industrie. L'adoption de ces approches collaboratives et l'utilisation de la technologie en appui permettent une plus grande efficacité pour concevoir, construire et exploiter nos immeubles, et ainsi mettre à disposition des infrastructures de qualité. Elles favorisent une gestion plus efficace et agile des projets. Elles contribuent ainsi à l'efficacité des processus, à la performance de l'État ainsi qu'à une saine gestion des fonds publics.

109

Au 31 mars 2025, 109 projets, sur un total de 145, intégraient le BIM et le PCI

QUELQUES PROJETS EN COURS

- › Construction de l'Hôpital Vaudreuil-Soulanges à Vaudreuil-Dorion
- › Construction du poste de la Sûreté du Québec de Waterloo
- › Réaménagement du Musée national de l'histoire du Québec à Québec
- › Réaménagement et agrandissement du laboratoire de serveur OPTILAB au pavillon Sainte-Marie à Trois-Rivières
- › Reconstruction et agrandissement de l'école secondaire Jacques-LeBer du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries à Saint-Constant
- › Reconstruction de bâtiments modulaires pour les établissements de détention de Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières

Hôpital Vaudreuil-Soulanges, Vaudreuil-Dorion

© Pomerleau



Djakaria Coulibaly, technicien en administration de projets
Isabelle Potvin, technicienne en administration de projets
© Société québécoise des infrastructures

ÉVOLUTION DE L'OFFRE DE SERVICES EN GESTION DE PROJETS

La SQI mène une réflexion stratégique pour adapter son offre de services en gestion de projets, en réponse aux attentes gouvernementales et à celles des clientèles desservies, tout en s'ajustant aux nouvelles réalités du marché. Elle travaille à améliorer ses performances, à renforcer sa gouvernance en gestion de projets et à offrir une prestation de services encore plus innovante et adaptée aux besoins variés de ses clientèles.

PROJETS RÉALISÉS EN ASSOCIATION

La complexité croissante des projets d'infrastructure publique, les investissements considérables qu'ils nécessitent, et la diversité grandissante des modes de réalisation justifient le recours à une expertise de haut niveau.

Qu'il s'agisse d'infrastructures liées à l'éducation et à l'enseignement supérieur, au réseau de la santé et des services sociaux, aux sports, aux services communautaires, au tourisme et aux loisirs, au transport collectif ou au réseau routier, les organismes qui s'associent à la SQL conservent la maîtrise de leurs projets tout en bénéficiant de son expertise, de sa compétence et de ses conseils à toutes les étapes de leurs projets. Cette offre de services s'applique, notamment, à l'égard de la gouvernance, de la gestion de projets, de l'approvisionnement, de la reddition de comptes et des livrables prescrits par la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique.

32

Au 31 mars 2025, la SQL accompagne les organismes publics dans 32 projets¹

d'une valeur totale de

22,1 G\$²

¹ Projets à l'étude, en planification ou en réalisation.
² Auxquels s'ajoutent 4 projets en clôture, d'une valeur estimée à 863,3 M\$

Parmi ces projets, figurent, notamment

- > Reconstruction de la toiture du Stade olympique de Montréal
- > Agrandissement des unités de soins de l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec
- > Construction de l'école primaire-secondaire de la commission scolaire Kativik à Quaqtaq
- > Acquisition, agrandissement et réaménagement de Polytechnique Montréal
- > Construction, réfection et réaménagement de l'école secondaire Sophie-Barat du Centre de services scolaire de Montréal
- > Agrandissement de l'Espace Riopelle du Musée national des beaux-arts du Québec à Québec
- > Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal, de la station Saint-Michel à la station Anjou
- > Construction du centre d'exploitation de Saint-Hubert du Réseau de transport de Longueuil (phase I)
- > Réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine entre Montréal et Longueuil
- > Reconstruction et élargissement du pont de l'Île-aux-Tourtes entre Vaudreuil-Dorion et Senneville

02

02 › PLANS D'ACTION



^
Maison des aînés et alternative de Pont-Rouge
© Construction Pierre Blouin

PLAN STRATÉGIQUE 2023-2027

Le plan stratégique 2023-2027 contient les priorités de la Société pour réaliser sa vision à moyen et à long termes. Ce plan amène la SQI à se projeter dans l’avenir et à déterminer les objectifs stratégiques qu’elle doit atteindre afin de concrétiser sa mission ainsi que sa vision. Cette vision prend en compte l’évolution importante de l’organisation ainsi que le contexte changeant de son industrie, et s’articule de façon suivante :

PARTENAIRE DE RÉFÉRENCE POUR DES SOLUTIONS IMMOBILIÈRES PUBLIQUES DURABLES AU BÉNÉFICE DES COLLECTIVITÉS

Consolidation des acquis et des expertises, collaboration accrue avec les clients et la collectivité, maintien du leadership en développement durable et fierté de participer à la mission de la SQI sont quelques-uns des objectifs qui sont au cœur de cette vision renouvelée.

Il ressort également de cette vision que la SQI se caractérise par sa capacité à piloter des activités de gestion de projets et de gestion immobilière complexes. Les solutions qu’elle développe doivent concilier les conditions de marché avec les vues de nombreuses parties prenantes, conformément à l’encadrement légal et réglementaire et aux exigences techniques toujours plus nombreuses. Le maintien de ce savoir-faire demeure un exercice d’équilibre, car l’environnement de la SQI se complexifie aussi rapidement que ses responsabilités augmentent, mettant sous pression les ressources et les structures de l’organisation.

Le [Plan stratégique 2023-2027](#), qui peut être consulté sur le site Internet de la SQI, comporte deux enjeux principaux, cinq orientations, onze objectifs et treize cibles. Le premier enjeu concerne la capacité à accomplir pleinement la mission de la SQI malgré les défis importants, tandis que le second enjeu vise son engagement à construire avec ses partenaires un avenir où les infrastructures tiendront lieu de vecteur local et national de croissance économique et sociale durable.

1 ^{er} ENJEU STRATÉGIQUE	La responsabilité d’expert immobilier du gouvernement
2 ^e ENJEU STRATÉGIQUE	La contribution à un avenir prospère et durable des collectivités

À la deuxième année de mise en œuvre du Plan stratégique 2023-2027, les résultats obtenus démontrent que les cibles identifiées représentent des défis importants et stimulants pour l’ensemble de la SQI. Au 31 mars 2025, sept cibles ont été atteintes, alors que six cibles ne l’ont pas été. Le tableau de la section suivante présente les résultats détaillés.

L'AN « DEUX » DU PLAN STRATÉGIQUE 2023-2027 : LES RÉSULTATS

1^{er} ENJEU > LA RESPONSABILITÉ D'EXPERT IMMOBILIER DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Orientation 1 > Respecter nos engagements en matière de projets d'infrastructure

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025
1.1 Améliorer la gestion de la performance en matière d'échéancier des projets	1 Pourcentage de projets majeurs qui respectent le paramètre d'échéancier autorisé	50,4 % ¹	48,5 % Cible non atteinte > Le contexte budgétaire actuel du gouvernement fait en sorte que les décisions relatives aux attestations des projets en démarrage et en planification sont retardées. Ainsi, plusieurs dossiers sont en attente d'une autorisation, notamment pour changer d'étape, aller en appel d'offres ou octroyer un contrat.
1.2 Améliorer la gestion de la performance en matière de coûts des projets	2 Pourcentage de projets majeurs qui respectent le paramètre de coûts autorisés	65,6 %	71,2 % Cible atteinte

Orientation 2 > Gérer le parc immobilier de l'Administration gouvernementale de façon responsable

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025
2.1 Renforcer la performance en maintien d'actifs immobiliers	3 Taux de réalisation des projets en maintien d'actifs	85 %	109 % Cible atteinte
	4 Proportion des infrastructures dans un état satisfaisant	60 %	51 % Cible non atteinte > Bien que les sommes investies dans les dernières années soient en nette augmentation, c'est la livraison de projets majeurs en cours sur les plus importants immeubles de la SQL qui aura un impact significatif sur l'amélioration de l'indice.
2.2 Optimiser la gestion du parc immobilier	5 Taux d'inoccupation du parc immobilier	≤ 2 %	2,10 % Cible non atteinte > En excluant les espaces attribués, excédentaires ou inutilisables, le taux réel d'inoccupation serait de 0,90 %.
	6 Superficie cumulative d'espaces en TMT ² dans les immeubles à vocation administrative	25 000 m ²	27 910 m ² Cible atteinte

1 Une précision relative au calcul du résultat de référence 2023-2024 de cet indicateur a été ajoutée.
Ainsi, le résultat de référence aurait dû être de 48 % au lieu de 50 %. Ce faisant, la cible 2024-2025 se situe à 50,4 % (48 % x 1,05).

2 Transformation des milieux de travail.

Orientation 3 > Consolider les services offerts grâce aux opportunités de la transformation numérique

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025
3.1 Accroître la valeur ajoutée des services par l'intégration des technologies et l'exploitation de l'actif de données	7 Nombre de nouveaux services numériques offerts	4	7 Cible atteinte

2^e ENJEU > LA CONTRIBUTION À UN AVENIR PROSPÈRE ET DURABLE DES COLLECTIVITÉS

Orientation 4 > Être proactif en immobilier public durable

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025
4.1 Réduire l'empreinte environnementale du parc immobilier, en soutien à la lutte contre les changements climatiques	8 Pourcentage de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport au niveau de 2012-2013	-32 %	-20 % Cible non atteinte > L'ajout récent, aux propriétés de la SQL, d'un édifice peu performant a eu un impact négatif sur l'atteinte de la cible.
4.2 Améliorer la prise en compte du risque climatique dans la gestion de l'actif immobilier de l'Administration gouvernementale	9 Pourcentage de bâtiments en propriété évalués en vue de la priorisation des interventions visant la réduction de leur vulnérabilité aux changements climatiques	40 %	36 % Cible non atteinte > Il est à noter que 145 évaluations de risques climatiques ont été complétées au cours du quatrième trimestre.
4.3 Identifier les occasions d'accroître l'acceptabilité sociale en soutien à la réussite des projets	10 Pourcentage de projets majeurs pour lesquels la collectivité concernée bénéficie d'une évaluation de l'impact social	70 %	27 % Cible non atteinte > Ce sont 15 projets qui ont fait l'objet d'une évaluation depuis le début du plan stratégique sur un total de 56 projets en planification. L'implantation d'une nouvelle approche ciblera les phases préliminaires des projets pour plus d'impact et de volume.

Orientation 5 > Renforcer la collaboration avec les partenaires

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025
5.1 Bonifier la relation client	11 Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard de la prestation de service générale	82 %	83,6 % Cible atteinte
5.2 Développer avec les partenaires des approches diversifiées et agiles lors de l'appel au marché	12 Pourcentage d'augmentation du nombre moyen de soumissionnaires par appel d'offres public par rapport à l'exercice 2022-2023 (2,65 soumissionnaires par appel d'offres)	+10 %	+39,2 % Cible atteinte
5.3 Contribuer à l'amélioration de l'efficacité du secteur de la construction et de l'immobilier par un meilleur échange d'information sur l'ensemble du cycle de vie des infrastructures	13 Pourcentage de projets d'infrastructure publique majeurs intégrant les approches collaboratives de conception intégrée (PCI) et de modélisation des données du bâtiment (BIM)	75 %	75,2 % Cible atteinte



DÉCLARATION DE SERVICES À LA CLIENTÈLE

À titre d'organisation offrant des services, la SQI entretient un lien privilégié avec plusieurs clientèles, dont les ministères et les organismes qu'elle dessert. Le service à la clientèle est au cœur des activités quotidiennes menées par l'ensemble des équipes et se traduit, entre autres, par des engagements inscrits dans sa Déclaration de services à la clientèle (DSC).

Les résultats au 31 mars 2025 démontrent, de façon générale, une certaine stabilité des différentes dimensions de services à la clientèle. De façon plus spécifique, les éléments suivants sont notables pour certains des indicateurs :

Indicateurs généraux

- > Avec un résultat de 83,6 %, la cible à l'égard de la prestation de service globale a été atteinte grâce aux efforts concertés de l'ensemble des équipes.

Indicateurs pour les projets d'infrastructure

- > L'indicateur relatif au respect des échéanciers atteint 83,3 % après une année plus difficile en 2023-2024.
- > L'indicateur relatif à la facturation des frais est en révision technique et en réévaluation pour sa pertinence au regard du contexte actuel.

Indicateurs pour la gestion immobilière

- > L'ensemble des résultats relatifs à la gestion immobilière sont demeurés relativement similaires par rapport aux résultats de 2023-2024. Des travaux de migration du système de gestion des actifs ont été réalisés, causant une interruption dans la collecte des données du centre d'appels relativement à la satisfaction du délai de traitement et à la satisfaction globale du service rendu. Cette situation empêche la présentation des résultats pour ces deux indicateurs.

< Alice Philippe, chargée de projets ingénieure
© Marc Couture

Les résultats détaillés sont présentés dans ce tableau :

Indicateurs	Cibles	Résultats 2022-2023	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025
INDICATEURS GÉNÉRAUX				
Satisfaction de la prestation de service globale	82 % ¹	80,6 %	82,7 %	83,6 %
Communication des changements apportés à la tarification dans les 45 jours ouvrables	85 %	100 %	100 %	100 %
INDICATEURS POUR LES PROJETS D'INFRASTRUCTURE				
Respect des échéanciers convenus	85 %	80 %	45,2 % ²	79,2 % ²
Respect des budgets autorisés	85 %	100 %	90,9 % ²	91,8 % ²
Respect des communications	85 %	87,3 %	87,1 %	82,5 %
Frais facturables communiqués dans les 45 jours ouvrables suivant la fermeture du projet	85 %	—	—	—
INDICATEURS POUR LA GESTION IMMOBILIÈRE				
Satisfaction du délai de traitement	85 %	81,4 %	82,7 %	—
Satisfaction globale du service rendu	85 %	82 %	81,3 %	—
Accusé de réception réalisé dans les 5 jours ouvrables	85 %	90,4 %	90,1 %	89,7 %
Rendez-vous de la revue de la demande fixé dans les 10 jours ouvrables	90 %	81,1 %	80,4 %	78,4 %
Revue de la demande effectuée dans les 30 jours ouvrables	85 %	80,1 %	82,9 %	84 %
Respect des échéanciers convenus	85 %	76 %	64,3 % ²	67,5 % ²
Respect des budgets autorisés	85 %	68 %	74,9 % ²	78,3 % ²
Respect des communications	85 %	92 %	86,3 %	86,1 %
Frais facturables communiqués dans les 45 jours ouvrables suivant la fermeture du projet	85 %	33,3 %	35,4 %	31,4 %
INDICATEUR POUR LES PROJETS EN ASSOCIATION				
Respect des communications pour les projets en association	85 %	100 %	97,9 %	100 %

1 Tel que prévu au plan stratégique 23-27, cette cible croît annuellement. Elle était à 80 % en 2023-2024, alors qu'elle s'établit à 82 % pour 2024-2025.

2 Ces indicateurs sont évalués pour les projets livrés et allouent des marges de manœuvre de 10 % en ce qui a trait aux budgets et de 25 % quant aux échéanciers ; ils prennent en considération les ajustements aux paramètres de projets requis dans le contexte du marché et autorisés en conséquence.

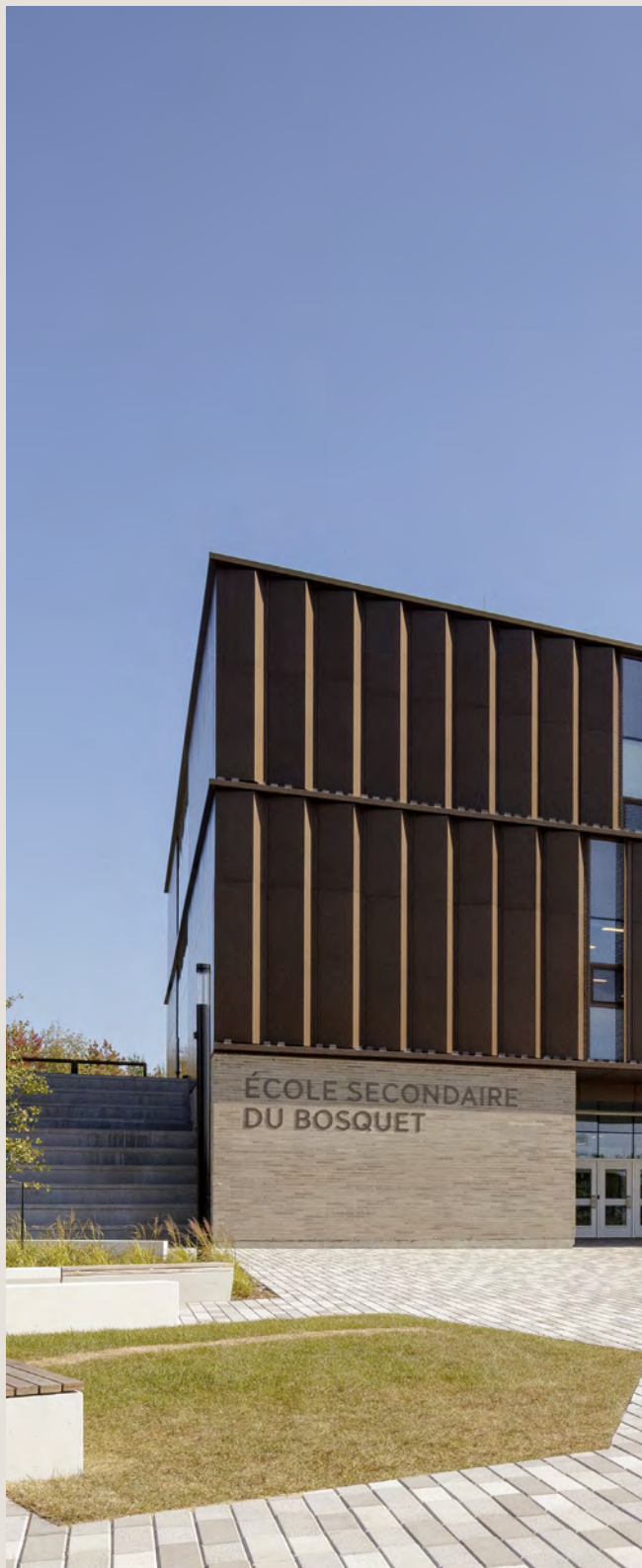
PLANS D'ACTION

La mesure sur la satisfaction de la prestation de service globale représente l'indicateur principal de cette déclaration de services. Cet indicateur est mesuré en combinant des résultats pondérés issus de cinq sondages réalisés auprès de la clientèle. Ceux-ci sont menés sur une base annuelle ou à la suite d'une intervention spécifique. Le tableau ci-dessous présente les résultats de chaque sondage, lesquels conduisent au résultat global de 83,6 %¹.

Satisfaction générale à l'égard du service

Type de services sondés	Catégories de clients	Résultats 2022-2023	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025 ¹
Appels de service au centre d'appels	Utilisateurs du centre d'appels	82 %	81 %	—
Projets d'exploitation	Personnes représentant le client pour les projets mineurs et standards en exploitation	96 %	92 %	87 %
Satisfaction globale	Hauts dirigeants des ministères et organismes	65 %	74 %	75 %
Projets majeurs d'infrastructure	Personnes représentant l'organisme public initiateur du projet ou le ministère pour les projets majeurs d'infrastructure	85 %	87 %	87 %
Projets en association	Personnes représentant l'organisme public initiateur du projet ou le ministère pour les projets en association	90 %	90 %	94 %

¹ En lien avec l'information présentée dans le texte plus avant, les résultats 2024-2025 ont été calculés en tenant compte uniquement de quatre sondages en y appliquant une pondération ajustée.



^
École secondaire du Bosquet, Drummondville
© Jessy Bernier

Témoignages de clients satisfaits

« En quelques semaines seulement, votre coordination et votre implication active ont permis la réalisation d'un projet d'une grande qualité, atteignant ainsi tous nos objectifs fixés. [...] Leur expertise et leur dévouement [des employés impliqués] ont été exemplaires. »

**Luc Desbiens, ing., sous-ministre adjoint
du ministère de la Santé et des Services sociaux**

« L'équipe a vraiment apprécié la qualité de l'information qui a été transmise lors de la formation ainsi que la richesse des échanges. On a senti votre ouverture et votre bienveillance dans ce partage. [...] Travailler en partenariat avec vous est une véritable opportunité et je suis convaincue que nous avons beaucoup à gagner en collaborant, étant donné la complémentarité de nos rôles. »

**Krystel Doucet, directrice de l'expertise et du développement
des infrastructures, ministère de l'Enseignement supérieur**

« Je tenais simplement à souligner l'excellente collaboration que j'ai avec tous les membres de la Direction immobilière du Nord de Québec. J'ai la chance d'avoir des collaborateurs qui font preuve d'un grand professionnalisme, d'une efficacité et d'une agilité remarquables afin qu'au quotidien nous puissions mener à terme les mandats qui nous sont confiés. [...] Vous êtes toujours en mode solutions et je l'apprécie grandement. »

**Dave Piton, technicien en soutien aux occupants, direction
générale des ressources matérielles et immobilières,
ministère des Transports et de la Mobilité durable**

« Nos équipes sont toutes très contentes et enthousiastes de prendre possession de l'établissement [maison des aînés et alternative de Saint-Hilarion]. [...] J'apprécie grandement la collaboration et le travail que nous avons accompli ensemble. »

**Véronique Belley, chargée de projet au Centre intégré universitaire
en santé et services sociaux de la Capitale-Nationale**

« La collaboration et l'expertise [de l'équipe] ont joué un rôle crucial dans la réalisation du projet. La construction de l'école secondaire le Bosquet est non seulement une réussite architecturale, mais aussi le symbole d'un travail d'équipe et d'une coopération sans faille. Nous sommes extrêmement fiers du résultat obtenu, qui est le fruit d'un effort collectif et d'une vision partagée. »

**Lucien Maltais, directeur général,
Centre de services scolaire des Chênes**

Rosanne Ouellet, conseillère en développement organisationnel
Dominique Avoine, conseiller en développement des talents et du leadership
Geneviève Huot, agente de gestion des ressources humaines
Hassna Khagly, technicienne de soutien aux opérations
Diane Pelletier, technicienne en information de gestion et rémunération
© Société québécoise des infrastructures

LES RESSOURCES HUMAINES AU CŒUR DE L'EXPÉRIENCE

En 2024-2025, la Société a lancé et amorcé la mise en œuvre de son Plan d'action des ressources humaines 2024-2027 (PARH). Celui-ci vise à offrir à chacun des employés une expérience globale enrichissante et valorisante. Il s'articule autour de quatre expériences qui marquent le parcours des personnes à la SQI : candidat, employé, leader et apprenant.

L'EXPÉRIENCE CANDIDAT

La Société a mis en place une nouvelle section « Emplois » sur son site Web, facilitant l'accès aux opportunités de carrière. Les personnes candidates peuvent y explorer les domaines et les titres d'emplois disponibles ainsi que les perspectives professionnelles offertes par l'organisation. Cette section permet aussi d'obtenir des informations sur le processus de recrutement à la Société, de la création du dossier de candidature, jusqu'au parcours d'accueil et d'intégration. Ces développements contribuent à mettre en valeur les opportunités de carrière à la SQI tout en soutenant et en améliorant le parcours candidat.

La deuxième moitié de l'année 2024-2025 a été marquée par un contexte de gel des embauches. Néanmoins, la Société a maintenu des activités d'attraction en concentrant ses efforts sur le maintien des relations avec les établissements d'enseignement et la communauté étudiante, tout en veillant à garder ses bassins de candidats actifs et dynamiques dans les domaines stratégiques.

L'EXPÉRIENCE EMPLOYÉ

Sur le plan de l'intégration des nouveaux employés, la Société a revu, dans une approche d'amélioration continue, son processus d'accueil. Une approche plus personnalisée du processus d'accueil a été adoptée, favorisant les échanges avec les membres de la haute direction et les nouveaux et nouvelles collègues. De plus, une refonte complète du parcours SQI 101 a été annoncée. Ce parcours de formation offert aux nouveaux employés est maintenant présenté de façon beaucoup plus conviviale, en tenant compte du rythme d'apprentissage de chacun.

La Société a dévoilé son engagement organisationnel en matière d'équité, de diversité et d'inclusion. Elle s'engage auprès de tous les membres de son personnel à faire preuve d'écoute et d'ouverture pour mieux comprendre les besoins de chaque personne, et à offrir un climat de travail positif, enrichi par la différence.

La Société a également tenu son sondage annuel de mobilisation organisationnel. Les résultats du sondage sont très positifs. Ils permettent de constater des améliorations globales des résultats par rapport à l'année précédente, puis d'identifier de nouveaux thèmes prioritaires nécessitant des améliorations, soit la gestion du changement et l'organisation du travail. De plus, plusieurs actions ont été déployées au cours de l'année 2024-2025 en réponse au sondage de mobilisation 2023, telles que la création d'une section Intranet « Mon développement ». Celle-ci vise à mieux soutenir les employés dans leur cheminement professionnel ainsi que la bonification du programme de reconnaissance des années de service.

7,17 %

Taux de départ volontaire du personnel régulier¹ pour 2024-2025

L'EXPÉRIENCE LEADER

Une offre de développement conçue spécifiquement à l'intention des gestionnaires a été déployée offrant la possibilité de participer à plusieurs activités portant sur différentes thématiques en lien avec les pratiques de gestion et axées sur les priorités organisationnelles.

Des cercles d'échanges ont été proposés à l'ensemble des gestionnaires afin de soutenir leurs pratiques dans le contexte du gel des embauches, en offrant un lieu de réflexion et de partage entre pairs dans le but de trouver des solutions aux enjeux communs. Cette offre a été intégrée à une nouvelle boîte à outils qui propose différentes ressources pour soutenir les gestionnaires, notamment en matière de climat de travail, d'organisation du travail et de développement du leadership.

L'EXPÉRIENCE APPRENANT

Axé sur l'évolution et le développement professionnel, l'*Élévateur*, lieu unique d'accès au savoir offert à tous les employés, se positionne comme un pilier de l'expérience apprenant en valorisant l'amélioration continue des compétences et des connaissances du personnel, tant à l'interne qu'à l'externe. Ce projet de grande envergure lancé au début de l'automne 2024 a permis l'émission de plus de 4 000 badges.

Proportion de la masse salariale investie en formation	2022	2023	2024
	1,93%	2,37%	2,19%

En cohérence avec la vision d'organisation apprenante qui vise à maximiser la contribution des employés et à favoriser leur croissance tout au long de leur parcours professionnel, un Programme de badges numériques a été lancé pour reconnaître et valoriser les compétences acquises par les employés. Cette initiative démontre la volonté de l'organisation de faire rayonner l'expertise et l'engagement du personnel, tant à l'interne qu'à l'externe. Ce projet de grande envergure lancé au début de l'automne 2024 a permis l'émission de plus de 4 000 badges.

¹ Exclut les administrateurs d'État et les étudiants et stagiaires



STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028

La [Stratégie de développement durable 2023-2028](#) de la SQI présente ses interventions en développement durable dans un cadre unifié et cohérent. La contribution détaillée de la SQI au titre de l'exemplarité de l'État est exposée dans le [Plan d'action de développement durable 2023-2028](#), lequel a été mis à jour au 31 mars 2025 pour la période 2025-2028.

< Maison des aînés et alternative de Saint-Hilarion
© Simon Villeneuve, Groupe A

Bilan des cibles du PADD au 31 mars 2025	
Atteintes	3
Non atteintes	5
Débutées	4
Non débutées	1
Non applicables en 2024-2025	6

Sommaire des résultats 2024-2025 du Plan d'action de développement durable 2023-2028

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs (mesures de départ)	Cibles 2024-2025	Résultats et synthèse des activités réalisées au cours de l'année	Résultats 2024-2025
3.2.1	Action 1 – Développer les relations avec les communautés	1.1 Désignation d'un responsable des relations avec la communauté (nouvelle mesure)	Responsable des relations avec la communauté, désigné d'ici le 31 mars 2025	La Direction des communications sera responsable de recevoir les demandes et d'accompagner les différentes équipes interpellées sur les questions de relations avec les citoyennes et citoyens.	Atteinte
4.1.1	Action 2 – Publier des lignes directrices d'aménagement durable des sites	2.1 Date de publication des lignes directrices (nouvelle mesure)	Publication des lignes directrices d'aménagement durable des sites d'ici le 31 mars 2026	Les lignes directrices sont en cours de rédaction. Un arbre décisionnel pour l'installation de ruches sur les sites de la SQL a été publié.	Débutée
5.1.1	Action 3 – Accroître la maturité de l'organisation en développement durable	3.1 Proportion des interventions gouvernementales structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité (100 %)	50 %	100 % (1 projet admissible a fait l'objet d'une évaluation de la durabilité)	Atteinte
5.1.1	Action 3 – Accroître la maturité de l'organisation en développement durable	3.2 Développement d'outils et nombre de projets pour lesquels une mesure de l'intégration en développement durable a été réalisée (nouvelle mesure)	Élaboration d'une grille d'évaluation d'ici le 31 mars 2025	L'élaboration d'une grille d'évaluation a débuté.	Non atteinte
5.1.1	Action 3 – Accroître la maturité de l'organisation en développement durable	3.3 Date de dépôt d'une étude permettant d'évaluer la maturité en développement durable de la Société (nouvelle mesure)	Dépôt de l'étude au conseil d'administration d'ici le 31 mars 2027		Non débutée
5.4.1	Action 4 – Augmenter la proportion de l'acquisition responsable	4.1 Proportion des acquisitions gouvernementales intégrant des composantes responsables (85 %)	25 %	93 % en valeur de contrat (\$) 85 % en nombre de contrats	Atteinte
5.5.1	Action 5 – Réaliser une transition numérique responsable	5.1 Indice de maturité numérique responsable (27 %)	60 % d'ici 2028 (aucune cible en 2024-2025)	48.48 %	Non applicable
5.6.1	Action 6 – Améliorer l'intégration des objectifs de développement durable dans la gestion des actifs	6.1 Date d'adoption de la Politique (nouvelle mesure)	Aucune cible en 2024-2025	De nouvelles orientations ont été prises pour la Politique. Une publication est prévue en 2025-2026.	Non applicable

PLANS D'ACTION

Sous- objectifs	Actions	Indicateurs (mesures de départ)	Cibles 2024-2025	Résultats et synthèse des activités réalisées au cours de l'année	Résultats 2024-2025
5.6.1	Action 7 – Appliquer les meilleures pratiques environnementales dans la conception, la construction et l'exploitation des immeubles	7.1 Pourcentage annuel des projets admissibles inscrits à la certification <i>LEED</i> ou autre certification visée (75 %)	90 % d'inscrits annuellement à <i>LEED</i>	60 %	Non atteinte
5.6.1	Action 7 – Appliquer les meilleures pratiques environnementales dans la conception, la construction et l'exploitation des immeubles	7.2 Pourcentage des espaces en location admissibles inscrits à une certification <i>BOMA BEST</i> ou <i>LEED E+E</i> (0 %)	50 %	Aucun bail admissible n'a été signé en 2024-2025.	Non applicable
5.6.1	Action 8 – Décarboner le parc immobilier de la SQI et soutenir les initiatives de sobriété énergétique	8.1 Adoption des documents-cadres et nombre d'ACV ¹ réalisées (0)	Élaboration de la méthodologie d'ici le 31 mars 2025	Les lignes directrices pour l'analyse du cycle de vie des bâtiments ne sont pas encore adoptées.	Non atteinte
5.6.1	Action 8 – Décarboner le parc immobilier de la SQI et soutenir les initiatives de sobriété énergétique	8.2 Réduction de l'intensité de la consommation énergétique en MJ/m ² normalisée (en cours)	5 % par rapport à 2022-2023 d'ici le 31 mars 2028	1,1 % par rapport à 2022-2023.	Débutée
5.6.1	Action 9 – Améliorer la résilience des immeubles de la SQI aux changements climatiques	9.1 Date de publication du plan (nouvelle mesure)	Publication du plan d'adaptation et de lutte contre les changements climatiques d'ici le 31 mars 2025	La publication du plan est différée. Les travaux se concentrent actuellement sur l'évaluation de la vulnérabilité climatique du parc (objectif 4.2 du Plan stratégique 2023-2027).	Non atteinte
5.6.2	Action 10 – Réduire la quantité de CRD ² éliminés dans les sites d'enfouissement	10.1 Nombre de projets pilotes réalisés (0)	Trois projets pilotes réalisés d'ici le 31 mars 2028	Les lignes directrices et la documentation technique préalables à la réalisation des projets pilotes ont été rédigées. Un projet pilote est en cours.	Débutée

1 ACV : Analyse du cycle de vie environnementale.
2 CRD : Déchets issus de la construction, rénovation, démolition.

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs (mesures de départ)	Cibles 2024-2025	Résultats et synthèse des activités réalisées au cours de l'année	Résultats 2024-2025
5.7.1	Action 11 – Valoriser les matières résiduelles en respectant la hiérarchie des 3RVE ¹	11.1 Nombre total d'attestations IOR+ ² de niveau Performance (0)	13	3 attestations IOR+ (2 de niveau performance et 1 de niveau performance +).	Non atteinte
5.7.1	Action 11 – Valoriser les matières résiduelles en respectant la hiérarchie des 3RVE	11.2 Dans les immeubles en propriété, pourcentage des employés de l'État ayant accès à la collecte des matières recyclables lorsque le service municipal est disponible (nouvelle mesure)	Aucune cible en 2024-2025	Un comité de gestion de projet a été mis en place pour préparer la mise en œuvre de cette cible.	Non applicable
5.7.1	Action 11 – Valoriser les matières résiduelles en respectant la hiérarchie des 3RVE	11.3 Dans les immeubles en propriété, pourcentage des employés de l'État ayant accès à la collecte de la matière organique lorsque le service municipal est disponible (nouvelle mesure)	Aucune cible en 2024-2025	Un comité de gestion de projet a été mis en place pour préparer la mise en œuvre de cette cible.	Non applicable
5.8.1	Action 12 – Réduire les émissions de GES liées au transport	12.1 Émissions de gaz à effet de serre et de la consommation de carburant des véhicules (nouvelle mesure)	Aucune cible en 2024-2025	Pour l'exercice 2024-2025, la consommation d'essence du parc automobile de la SQI est de 3932 litres, ce qui représente 9,1 tonnes équivalentes de CO ₂ (émissions en baisse de 28,6 % par rapport à 2022-2023).	Non applicable
5.8.2	Action 12 – Réduire les émissions de GES liées au transport	12.2 Réalisation et publication d'un inventaire des dispositions favorisant les modes de transport durables (nouvelle mesure)	Réalisation de l'inventaire des dispositions de transport durable	Les informations (accessibilité à la marche, en vélo, en transport en commun) sont collectées lors de la réalisation des évaluations de la vulnérabilité climatique du parc immobilier. Elles seront diffusées par la suite.	Débutée

Légende de l'état des cibles :

- Atteinte : Le résultat égale ou dépasse la cible pour l'année en cours.
Non atteinte : Le résultat est inférieur à la cible fixée pour l'année en cours.
Débutée : La cible pluriannuelle est débutée, mais non atteinte pour l'année en cours.
Non débutée : La cible pluriannuelle est non débutée et non atteinte pour l'année en cours.

¹ 3RVE : Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation, élimination.

² Ici on recycle + est un programme de reconnaissance de la performance en gestion des matières résiduelles géré par RECYC-QUÉBEC.



^
École secondaire Caroline-Dawson, LaSalle
© Joël Gingras



03 > MESURES D'EXEMPLARITÉ

MESURES D'EXEMPLARITÉ

La SQI dispose d'une expertise unique en gestion de projets et en gestion immobilière. Avec l'engagement de son personnel, en collaboration avec les clients et les partenaires, elle souhaite mettre à profit cette expertise et sa notoriété. C'est ainsi que la SQI déploie beaucoup d'efforts pour soutenir plusieurs initiatives ou mesures d'exemplarité gouvernementale. Au nombre de ces initiatives, on note les suivantes :

LEED¹ ET BOMA BEST²

84

certifications LEED, dont 20 obtenues en 2024-2025 (1 pour les projets en propriété, 17 pour les projets du réseau de la santé, et 2 pour les projets du réseau de l'éducation)

13

certifications BOMA BEST

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

La réduction des GES est au cœur du [Plan pour une économie verte \(PEV 2030\)](#). En tant que propriétaire d'un important parc immobilier, la SQI s'est dotée de cibles annuelles ([PS 23-27](#)) de réduction des émissions de GES de manière à atteindre progressivement, en 2030, 50 % de réduction par rapport à l'année de référence 2012-2013.

Objectif de réduction 2024-2025

32 %

Résultat 2024-2025

20 %³

¹ Le système *LEED* (*Leadership in Energy and Environmental Design*) est un système d'évaluation reconnu partout dans le monde comme modèle de référence en matière de durabilité et de bâtiment écologique. La certification *LEED*, qui propose quatre niveaux de certification, signifie qu'un bâtiment préserve les ressources, réduit les coûts d'exploitation, accorde la priorité aux pratiques durables, réduit les émissions de carbone et crée un environnement plus sain.

² Le programme de certification environnementale *BEST* (*Building Environmental Standards*) de *BOMA* (*Building Owners and Managers Association*) est applicable aux édifices commerciaux et institutionnels en service. Il comprend cinq niveaux de certification établis à partir d'une évaluation de la performance environnementale d'un immeuble selon dix critères de gestion environnementale.

³ En juin 2024, la SQI est devenue propriétaire de l'Établissement de détention Leclerc, un immeuble dont les émissions de GES sont très élevées. D'une superficie totale de 109 722 m², l'immeuble a ajouté 2 429 TqgCO₂ au bilan pour l'année 2024-2025.



Pavillon de soins en santé mentale de l'Hôpital de Saint-Jérôme
© Nanne Springer



Promenade Samuel-De Champlain, phase III
© Stéphane Groleau

RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Le [Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023](#) guide les interventions du gouvernement et celles de ses partenaires dans leur effort collectif pour améliorer l'efficacité énergétique moyenne de la société québécoise et abaisser sa consommation de produits pétroliers. À ce propos, la SQI doit réduire, d'ici 2030, la consommation énergétique unitaire normalisée de son parc immobilier de 16 % par rapport à l'année de référence 2012-2013. Pour l'année 2024-2025, une diminution de 24 % a été atteinte.

UTILISATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION

La SQI poursuit ses objectifs vers l'atteinte des cibles du [Plan de mise en œuvre 2021-2026 de la Politique d'intégration du bois dans la construction](#).

Elle effectue, à l'étape du démarrage des projets, une évaluation du potentiel d'intégration du bois pour les projets comportant des travaux de structure. L'évaluation est réalisée à l'aide d'un outil d'aide à la décision comportant plusieurs critères. C'est ainsi que :

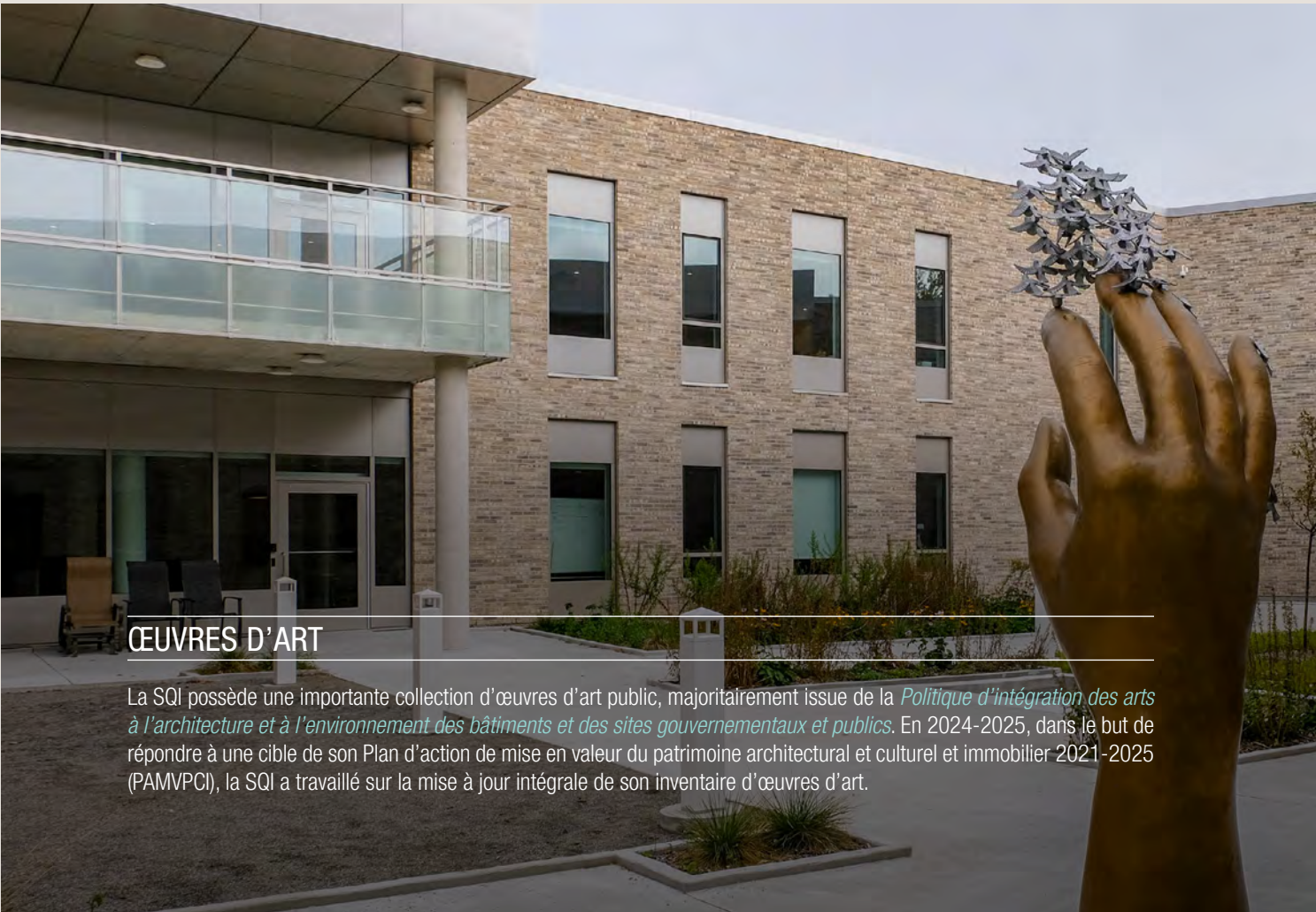
- > **8** bâtiments ont fait l'objet d'une évaluation à l'étape du démarrage du projet pour l'intégration du bois pour la structure pour la période 2024-2025
- > **5** de ces bâtiments avaient un potentiel d'intégration du bois pour la structure

Les projets construits comportant une structure en bois sont analysés pour déterminer la quantité réelle de GES évités grâce à la substitution de l'acier ou du béton par le bois. Conséquemment :

- > **3** bâtiments ont été réalisés avec une structure en bois pour la période 2024-2025
- > **2** de ces bâtiments ont été l'objet d'une analyse comparative de réduction des GES en 2024-2025

FEUILLE DE ROUTE GOUVERNEMENTALE POUR LA MODÉLISATION DES DONNÉES DES INFRASTRUCTURES (BIM)

Le gouvernement du Québec a lancé plusieurs initiatives visant à accroître la productivité, notamment par la transformation numérique dans le secteur de la construction. La [Feuille de route gouvernementale pour le BIM \(2021-2026\)](#) découle du Plan d'action pour le secteur de la construction et fait partie des mesures de la Stratégie québécoise en infrastructures publiques. Ce dernier a confirmé la volonté du gouvernement d'implanter le BIM et d'en faire une exigence pour la réalisation des projets d'infrastructure publique. Huit grands donneurs d'ouvrage publics se sont engagés dans la Feuille de route, dont la SQI qui agit également à titre de coporteuse en collaboration avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable. L'objectif est d'intégrer progressivement le BIM dans les projets d'infrastructure publique et de susciter l'adhésion de tous les acteurs de l'industrie à cette transformation.



ŒUVRES D'ART

La SQI possède une importante collection d'œuvres d'art public, majoritairement issue de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics*. En 2024-2025, dans le but de répondre à une cible de son Plan d'action de mise en valeur du patrimoine architectural et culturel et immobilier 2021-2025 (PAMVPCI), la SQI a travaillé sur la mise à jour intégrale de son inventaire d'œuvres d'art.

Maison des aînés et alternative de Pont-Rouge
© Construction Pierre Blouin

233

Nombre d'œuvres d'art au sein
de la collection de la SQI

17

Au cours de l'exercice 2024-2025, 17 projets
auxquels la SQI a participé comme gestionnaire
de projets ont intégré des œuvres d'art



Centre intégré de cancérologie
Nouveau complexe hospitalier (NCH), Québec
© Stéphane Groleau

PLAN D’ACTION À L’ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Conformément à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, la SQI adopte et met en œuvre un Plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Le [bilan annuel de la mise en œuvre du plan](#) est publié sur le site de la SQI.

STRATÉGIE QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DE L’ALUMINIUM

Dans le cadre de la [Stratégie québécoise de développement de l'aluminium](#), la SQI a poursuivi en 2024-2025 la mise en valeur de l'aluminium en terminant les travaux de deux projets. Au total, sept projets ont bénéficié ou bénéficieront d'une aide financière.



04

04 > GOUVERNANCE

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LISE VERREAUULT



Nommée le 20 septembre 2023
à titre de présidente du conseil d'administration
Mandat de cinq ans

Administratrice indépendante
Présidente du conseil d'administration
Présidente du comité de gouvernance et d'éthique

Titulaire d'une maîtrise en gestion et développement des organisations de l'Université Laval, d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université du Québec à Rimouski, et d'un certificat en gestion des services de santé et des services sociaux de l'Université de Montréal, M^{me} Lise Verreault cumule une trentaine d'années d'expérience dans le domaine de la santé et des services sociaux, acquise au sein de l'administration publique à Québec et en région.

M^{me} Verreault a amorcé sa carrière en gestion des ressources humaines dans les établissements de santé et a occupé le poste de présidente-directrice générale de l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent. Nommée administratrice d'État en 2007, elle a occupé plusieurs fonctions de sous-ministre adjointe, de sous-ministre associée et de sous-ministre au ministère de la Santé et des Services sociaux, au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, puis au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

M^{me} Verreault siège aux conseils d'administration de la Société Parc-Auto du Québec et de Santé Québec. Elle occupe également la fonction de présidente de la Table de consultation sur le transport rémunéré de personnes par automobile.

Au cours des années 2000, M^{me} Verreault a siégé à plusieurs conseils d'administration, dont ceux de la Corporation d'hébergement du Québec, de l'Institut national de santé publique du Québec, du Centre de services partagés du Québec, de l'Agence du revenu du Québec, de la Société de gestion informatique du Québec, de l'Inforoute Santé du Canada, de l'Université Laval, ainsi qu'à plusieurs conseils d'administration du Mouvement Desjardins, et ce, à l'échelle régionale et provinciale. Elle a également occupé la fonction de présidente de la Société de gestion pour le soutien aux proches aidants.

CARL GAUTHIER



Nommé le 29 novembre 2023
Mandat de quatre ans

Administrateur indépendant
Président par intérim du comité d'audit

Président-directeur général de Revenu Québec de 2018 à 2021, M. Gauthier est titulaire d'un baccalauréat en sciences économiques ainsi que d'une maîtrise en fiscalité de l'Université de Sherbrooke.

Au cours de sa carrière dans la fonction publique québécoise, il a occupé différents postes d'emplois supérieurs, notamment comme : vice-président aux finances et à l'administration à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail ; secrétaire général associé responsable du Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques au ministère du Conseil exécutif ; sous-ministre adjoint aux politiques économiques et fiscales au ministère des Finances.

Il est actuellement membre de plusieurs conseils d'administration : Beneva, Port de Québec et la Société Parc-Auto du Québec.

DANIEL GILBERT

	Nommé le 24 novembre 2021 Mandat de quatre ans	Administrateur indépendant Président du comité sur le développement durable et l'innovation Membre du comité de gouvernance et d'éthique Membre du comité mixte des services à la clientèle
---	---	--

Conseiller stratégique en pratique privée et administrateur de sociétés certifié, M. Daniel Gilbert est titulaire d'une maîtrise en ingénierie de l'Université Concordia, d'un baccalauréat en architecture de l'Université de Montréal, et il est membre de l'Ordre des architectes du Québec.

Il a travaillé comme haut dirigeant de la fonction publique québécoise de 1992 à 2012. Il a successivement été vice-président aux opérations, à la construction, et président-directeur général de la Société immobilière du Québec. Il a aussi présidé la Régie du bâtiment du Québec, et il a agi comme vice-président, ressources matérielles et moyens de communication du Centre de services partagés du Québec. Il a auparavant occupé divers postes au sein de firmes d'architecture et de multinationales canadiennes.

Présentement, il préside le conseil d'administration de la Maison de l'architecture, de l'urbanisme et du design, une société immobilière logeant plusieurs organismes du domaine de l'architecture, de l'urbanisme et du design. Administrateur de Santé Québec, il y est membre des comités de gouvernance et des ressources humaines.

PAULE-ANNE MORIN

	Nommée le 24 novembre 2021 Mandat de quatre ans	Administratrice indépendante Présidente du comité des ressources humaines et des ressources informationnelles Membre du comité de gouvernance et d'éthique Membre du comité d'audit
---	--	--

Titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires (système d'information) de l'Université Laval, M^{me} Paule-Anne Morin détient également les titres de conseiller en management certifié (C.M.C.), d'administrateur agréé (adm. a.) et d'administrateur de sociétés certifié (ASC C.Dir.).

Au cours de sa carrière, elle a occupé plusieurs postes de direction au sein de cabinets-conseils en gestion et en technologie de l'information, en plus d'œuvrer comme consultante stratégique dans les secteurs de la santé et de la finance, et en milieu universitaire et gouvernemental.

M^{me} Morin siège actuellement aux conseils d'administration de l'Université Laval, d'UV Assurance, de Kaleido et de la Financière agricole du Québec, tout en étant membre du comité d'audit du ministère des Transports et de la Mobilité durable. Antérieurement, elle a été administratrice aux conseils d'administration du Centre francophone d'informatisation des organisations et de la Société du Centre des congrès de Québec.

DANIEL LESSARD

	Nommé le 12 juin 2024 Mandat de quatre ans	Administrateur indépendant Membre du comité sur le développement durable et l'innovation
---	---	---

Titulaire d'une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique, d'une maîtrise en gestion de projets et d'un baccalauréat en génie électrique de l'Université du Québec à Trois-Rivières, M. Daniel Lessard cumule au cours de sa carrière, plus de vingt-cinq années de service au sein de la Ville de Québec. Gestionnaire de plusieurs services de 1994 à 2022, il aura été, notamment responsable de la gestion des actifs et des investissements pour assurer le développement et la pérennité des infrastructures linéaires de la Ville de Québec. Il a également occupé des postes de supervision auprès du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada.

M. Lessard a siégé près de dix ans au conseil d'administration du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines ; il a participé au Conseil canadien des normes en tant qu'expert technique, et il a également siégé au conseil d'administration de l'Association canadienne des eaux potables et usées.

MANON BOILY

	Nommée le 4 mai 2022 Mandat de quatre ans	Administratrice indépendante Présidente du comité mixte des services à la clientèle Membre du comité d'audit
--	--	---

M^{me} Manon Boily est consultante en gestion et gouvernance. Elle possède une connaissance approfondie du réseau de la santé et des services sociaux dans lequel elle a évolué depuis les années 80, et comme gestionnaire depuis les années 90. Du 1^{er} avril 2020 à janvier 2025, elle a été présidente-directrice générale de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel.

De 1995 à 2015, elle a occupé des fonctions de gestion à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval, à l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé de Laval/CHARL ; elle a été directrice générale du CLSC-CHSLD de Saint-Michel, directrice générale du Centre de santé et de services sociaux du Cœur-de-l'Île, et directrice générale de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont.

Elle a travaillé au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de 2015 à 2020 ; elle y a été directrice de la coordination ministérielle 514-450, et directrice générale adjointe de la coordination réseau de la Direction générale de la coordination, de la planification, de la performance et de la qualité du MSSS.

Elle est membre du conseil d'administration de la Société québécoise des infrastructures et y préside le comité mixte de services à la clientèle ; elle est aussi la présidente du conseil d'administration de la Fondation Pinel.

M^{me} Boily est membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec. Elle est détentrice de diplômes d'études supérieures en administration sociale ainsi qu'en administration de la santé de l'Université de Montréal ; elle est aussi titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université Laval.

Depuis toujours, l'amélioration des connaissances et des services se destinant particulièrement aux personnes vulnérables lui tient à cœur.

DENIS LEBEL



Nommé le 12 janvier 2022
Mandat de quatre ans

Administrateur indépendant

Membre du comité des ressources humaines et des ressources informationnelles
Membre du comité mixte des services à la clientèle

Administrateur et gestionnaire, M. Denis Lebel a été président-directeur général du Conseil de l'industrie forestière du Québec, de 2017 à 2020. Il a été député fédéral du comté de Lac-Saint-Jean de 2007 à 2017 occupant les fonctions de chef adjoint de l'opposition officielle, de ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, de ministre des Affaires intergouvernementales, de président du Conseil privé de la Reine et de ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour le Québec.

De 2000 à 2007, il a été maire de Roberval, membre du conseil d'administration et du conseil exécutif de l'Union des municipalités du Québec, et vice-président de l'Agence de santé et des services sociaux du Saguenay – Lac-Saint-Jean. Par ailleurs, il a été gestionnaire et administrateur de plusieurs autres organisations tout au cours de sa carrière.

MENELIKA BEKOLU



Nommée le 12 janvier 2022
Mandat de quatre ans

Administratrice indépendante

Membre du comité des ressources humaines et des ressources informationnelles
Membre du comité sur le développement durable et l'innovation

Détentrice d'un baccalauréat et d'une maîtrise en génie électrique de Polytechnique Montréal, d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion de l'Université McGill et d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal, M^{me} Menelika Bekolo compte une quinzaine d'années d'expérience dans les secteurs de l'énergie et de la gestion de projets. Son parcours l'a conduite à occuper des postes d'ingénieure électrique au sein d'organisations telles que CIMA+, la Régie de l'énergie du Québec et Hydro-Québec. Elle a également agi en tant qu'experte internationale sur des projets d'infrastructures électriques. Ce parcours lui permet d'avoir une expertise reconnue en planification de projets d'envergure, en gestion de projets et en innovation et transition énergétique.

Actuellement à l'emploi d'Hitachi Energy Canada, elle agit à titre de directrice Contrats et appels d'offres pour des projets d'infrastructures électriques partout au Canada. M^{me} Bekolo est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec et siège actuellement au conseil d'administration de cette organisation. De plus, elle y a présidé durant quelques années le comité régional de Montréal. Elle siège également aux conseils d'administration de la Fondation et Alumni de Polytechnique Montréal, de Technoscience Montréal, de l'entreprise sociale Sayaspora, et elle est membre du Groupe des Trente de Concertation Montréal, une initiative en gouvernance propulsée par l'agglomération de Montréal.

CAROLINE BOURGEOIS



Nommée le 4 avril 2022
Mandat de cinq ans

Administratrice
Présidente-directrice générale

Membre de l'Ordre des architectes du Québec et détentrice d'une maîtrise en gestion de projets, M^{me} Caroline Bourgeois travaille au sein de la Société depuis plus de vingt-cinq ans. Elle y a, entre autres, occupé les postes de chargée de projets, de directrice de projets, de directrice de l'expertise et du développement, de directrice générale de la gestion de projets Est ainsi que de vice-présidente à la gestion de projets Est du Québec.

Avant d'amorcer sa carrière à la SQI, M^{me} Bourgeois a travaillé dans plusieurs bureaux d'architectes, notamment comme associée, en plus d'avoir fondé et dirigé une entreprise dans le domaine de l'immobilier.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

MANDAT DU CONSEIL

Le conseil d'administration de la Société exerce les fonctions prévues au *Règlement intérieur de la Société québécoise des infrastructures*, ainsi que celles découlant de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.

COMPOSITION DU CONSEIL

Au cours de l'exercice 2024-2025, le conseil d'administration a tenu cinq séances régulières. Il était composé de onze membres, incluant la présidente du conseil et la présidente-directrice générale, lesquels sont nommés par le gouvernement du Québec selon les critères prévus dans la loi constitutive de la Société ainsi qu'en fonction du profil de compétence et d'expérience approuvé par le conseil d'administration. Conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (LGSE)*, neuf membres du conseil ont le statut de membres indépendants, deux membres étaient âgés de trente-cinq ans ou moins au moment de leur nomination et un membre était issu de la diversité. De plus, le conseil respecte les règles de parité entre les femmes et les hommes, étant constitué de cinq femmes et de six hommes. Au 31 mars 2025, deux

postes étaient vacants, mais en processus de nomination. Malgré cette situation, les exigences de la *LGSE* étaient respectées.

Le conseil d'administration s'assure que tous les postes vacants sont pourvus dans les meilleurs délais et de manière diligente. Au cours de l'exercice et conséquemment à la fin du mandat de M^{me} Michèle Bourget, le gouvernement a procédé à la nomination de M. Daniel Lessard à titre de membre indépendant.

Lors de chaque séance, les membres du conseil ont échangé en toute confidentialité pendant une période de huis clos, d'abord en présence, puis en l'absence de la présidente-directrice générale. La même procédure a été suivie lors des séances des comités du conseil.

SOMMAIRE DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 MARS 2025

En plus de ses activités récurrentes, le conseil a, notamment autorisé une transaction immobilière visant l'acquisition du 2000, boulevard Foucault à Drummondville (poste de la Sûreté du Québec), ainsi qu'une transaction visant la vente du 3450, rue Saint-Urbain à Montréal (École des beaux-arts). Il a aussi autorisé la relocalisation de l'Office québécois de la langue française au 276, rue Saint-Jacques à Montréal. De plus, les membres du conseil d'administration ont visité des projets de la Société, livrés et en construction.

Le conseil a pu examiner et approuver la modification de règlements et de politiques de la Société, comme le *Règlement intérieur*, le *Règlement de régie interne concernant les modalités d'exercice des pouvoirs contractuels en gestion des espaces de la Société québécoise des infrastructures* et la *Politique de développement durable*. Le conseil a également adopté la révision du *Plan d'action de développement durable 2023-2028* et le renouvellement du régime d'emprunt 2024-2027. De plus, le conseil a

approuvé le rapport sur l'application de la *Loi constitutive de la Société*, et il a pu apprécier les résultats du dernier rapport d'étalonnage qui vise à évaluer l'efficacité et la performance de la Société.

Des présentations ont été faites au conseil concernant les modifications législatives et réglementaires survenues. Il a également été tenu informé des avancées et de la mise en place du Plan d'optimisation d'occupation et de coûts de loyer du gouvernement.

Un suivi des activités de la Société Parc-Auto du Québec (SPAQ), filiale de la Société, a été effectué à chacune des séances.

Finalement, les membres ont pu bénéficier de l'implantation d'un nouveau portail adapté à leurs besoins.

PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE

Dans le cadre du programme de formation continue mis en place conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, deux formations ont été offertes aux administrateurs par le Collège des administrateurs de sociétés : *Gouvernance de crise et Habiletés politiques : apprendre à exercer son pouvoir*. Il est à noter que les membres du comité de direction de la SQL sont maintenant invités à assister à ces mêmes formations afin de permettre une cohérence et une compréhension accrues.

Relevé des présences¹ des membres du conseil d'administration (séances ordinaires)

	Conseil d'administration	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité d'audit	Comité des res-sources humaines et des ressources informationnelles	Comité mixte des services à la clientèle	Comité sur le développement durable et l'innovation
TOTAL	5	5	5	5	2	3
ADMINISTRATEURS EN FONCTION AU 31 MARS 2025						
Lise Verreault	5/5	5/5	5/5 ¹	5/5 ²	1/2 ²	3/3 ²
Caroline Bourgeois ²	5/5	5/5	5/5	5/5	2/2	3/3
Menelika Bekolo	5/5			5/5		3/3
Manon Boily ³	5/5		2/2			2/2
Carl Gauthier ⁴	5/5		4/5			
Daniel Gilbert	5/5	5/5			2/2	3/3
Denis Lebel	5/5			5/5	2/2	
Daniel Lessard ⁵	3/4					1/1
Paule-Anne Morin	5/5	5/5	5/5	5/5		
ADMINISTRATEURS AYANT QUITTÉ LEURS FONCTIONS EN 2024-2025						
Michèle Bourget ⁶	0/5					
Marc-Antoine L'Allier ⁷	4/5	4/5			2/2	2/3
Alain Fortin ⁸	5/5	5/5	5/5	5/5		

1 Toutes les absences ont été motivées par les membres.
 1 Présence facultative à titre de membre suppléant.
 2 La présidente-directrice générale est membre invitée de tous les comités.
 3 Désignée le 26 septembre 2024 à titre de membre du comité d'audit et le 27 février 2025 à titre de présidente du comité mixte des services à la clientèle.
 Membre du comité sur le développement durable et l'innovation jusqu'au 26 septembre 2024.
 4 Désigné le 27 février 2025 à titre de président du comité d'audit par intérim.
 5 Nommé le 12 juin 2024 à titre de membre du conseil d'administration et désigné le 26 septembre 2024 à titre de membre du comité sur le développement durable et l'innovation.
 6 Cessation des fonctions le 17 avril 2024.
 7 Cessation des fonctions le 6 décembre 2024.
 8 Cessation des fonctions le 28 février 2025.

RAPPORTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION¹

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le comité de gouvernance et d'éthique se rencontre cinq fois par année. Il a, notamment pour mission de soutenir la Société et son conseil sur toutes les questions susceptibles d'améliorer la gouvernance et l'éthique. Le mandat du comité est de promouvoir la transparence, l'intégrité et le respect des valeurs organisationnelles, tout en identifiant et en gérant les risques liés à ses responsabilités. En outre, le comité veille à ce que la Société mette en place un cadre de gouvernance efficace, aligné sur les meilleures pratiques. Il formule des recommandations concernant la composition et le fonctionnement du conseil d'administration ainsi que de ses comités. L'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration est réalisée tous les deux ans. La prochaine évaluation est prévue pour l'exercice financier 2025-2026. Le comité s'assure également que les membres du conseil agissent selon des normes élevées de compétence, de transparence et d'intégrité, garantissant ainsi une gouvernance exemplaire pour la Société.

Dans le cadre de ses travaux, le comité de gouvernance et d'éthique a examiné et recommandé au conseil d'administration l'adoption de modifications au *Règlement intérieur de la Société* ainsi que l'adoption de modifications mineures au Code d'éthique et de conduite des employés et au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants. De plus, des modifications au *Règlement de régie interne concernant les modalités d'exercice des pouvoirs contractuels*

en gestion des espaces ont été examinées et recommandées pour adoption par le conseil d'administration. Le comité a pu apprécier des présentations en lien avec la gouvernance des données et avec la Stratégie québécoise en infrastructures publiques, incluant les modifications apportées par le projet de loi n° 62, *Loi visant principalement à diversifier les stratégies d'acquisition des organismes publics et à leur offrir davantage d'agilité dans la réalisation de leurs projets d'infrastructure*. Le rapport sur l'application de la loi constitutive de la Société et le rapport d'étalonnage pour évaluer l'efficacité et la performance de notre organisation ont également été abordés.

Le comité a fait preuve de diligence afin de pourvoir tout poste vacant au sein des différents comités du conseil d'administration. Aussi, un nouveau programme de formation des administrateurs a été présenté au comité, lequel s'échelonne sur deux ans. Le comité a, de plus, pris connaissance des actions et des résultats en matière d'éthique ainsi que de ceux relatifs à la divulgation d'actes répréhensibles.

Dans le cadre du suivi des activités de la SPAQ, filiale de la SQI, outre les recommandations formulées par le conseil, le comité a été consulté à l'égard de la gouvernance de celle-ci et a procédé de manière proactive à la nomination et à la recommandation de membres conformément aux règles de gouvernance.

RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit se rencontre cinq fois par année. Il a, notamment pour mandat de soutenir le conseil d'administration afin d'assurer une gouvernance efficace en matière de contrôles et de vérifications internes, de gestion financière et de gestion des risques, de communication d'informations financières, d'optimisation des ressources, d'audit interne et de respect des lois et directives financières.

Plus précisément, le comité a examiné et recommandé au conseil d'administration l'approbation du budget de fonctionnement et d'immobilisation 2025-2026, les états financiers consolidés et audités de la Société et l'adoption de modifications de la Politique sur l'audit interne, laquelle a fait l'objet d'une refonte complète. De plus, le Plan d'optimisation d'occupation et de coûts de loyer du gouvernement a été présenté au comité ainsi qu'un projet de plan d'utilisation optimale des ressources.

Le comité effectue un suivi budgétaire à toutes les séances, dont une pour la présentation des états financiers ; il réalise également un suivi portant sur la gestion des risques d'entreprise au trimestre. Les mises à jour des plans d'action ont contribué à ces suivis, notamment

le Plan triennal de gestion des risques majeurs et le Plan triennal de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle. De plus, des tableaux de bord sont disponibles pour la gestion des projets majeurs et pour la gestion des risques et de la performance. Par ailleurs, une reddition de comptes en ressources informationnelles a été présentée jusqu'à ce que ce mandat soit transféré au comité des ressources humaines et des ressources informationnelles. Enfin, un rapport de suivi de l'avancement des plans d'action découlant des rapports du Vérificateur général du Québec a été exposé au comité.

À chaque séance, le comité a encadré et suivi les activités réalisées par la Direction de l'audit interne, et un huis clos avec la directrice a été mis en place lors de la dernière séance de l'exercice financier. Il a, notamment approuvé le plan d'audit interne et le plan stratégique de cette direction, et il a pris connaissance des rapports produits par cette dernière. Finalement, le comité a soutenu la directrice de l'audit interne dans ses processus de recrutement.

¹ Tous les comités font rapport de leurs activités au conseil d'administration après chacune de leurs réunions.

RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Le comité des ressources humaines se rencontre cinq fois par année. Il s'est vu confier des responsabilités additionnelles en matière de ressources informationnelles. Il est donc maintenant le comité des ressources humaines et des ressources informationnelles. Il a, notamment pour mandat d'examiner les enjeux, les orientations, les stratégies, les pratiques générales et les risques en matière de gestion des ressources humaines et des ressources informationnelles, et de formuler des recommandations au conseil d'administration.

En matière de ressources humaines, le comité a examiné et recommandé au conseil d'administration l'approbation de la rémunération de son personnel d'encadrement, assimilé et non syndiqué. Le comité a également élaboré et proposé les critères d'évaluation de la PDG. Il a examiné différents indicateurs, tels que ceux portant sur l'absentéisme ainsi que sur le volume de plaintes ou de signalements en harcèlement, en violence ou en conflit de travail. Le comité a apprécié le Plan d'action en ressources humaines 2024-2027 et les principaux

faits saillants découlant du sondage de mobilisation réalisé auprès du personnel. Il a également reçu des présentations en lien avec le régime de représentation syndicale de la Société et en lien avec le lancement d'un nouveau programme de badge numérique qui vise à reconnaître et à valoriser les compétences et les réalisations du personnel de la Société. Tout au long de l'exercice financier, le comité a suivi avec attention l'état d'avancement des négociations dans le cadre du renouvellement des conventions collectives des employés de la Société.

Concernant les ressources informationnelles, depuis l'ajout de ce mandat, le comité veille à surveiller attentivement les performances des activités et des projets associés aux technologies numériques. Une reddition de comptes est effectuée à chaque comité concernant les enjeux liés à la cybersécurité et à la gestion des principaux risques ainsi qu'à l'avancement des projets. Le comité a également été informé des initiatives en lien avec les activités de sensibilisation à la sécurité de l'information.

RAPPORT DU COMITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'INNOVATION

Le comité sur le développement durable et l'innovation se rencontre trois fois par année. Afin de formuler des recommandations au conseil d'administration, il a, notamment, pour mandat de veiller à l'encadrement normatif ainsi que de s'assurer du suivi des objectifs du plan stratégique, et ce, tant au plan du développement durable que de l'innovation.

Plus précisément, le comité a examiné et recommandé au conseil d'administration l'adoption de la Politique de développement durable suivant sa mise à jour et du Plan d'action de développement durable 2023-2028 révisé. De plus, des bilans de l'évolution de la stratégie et du plan de développement durable sont présentés au comité au moins une fois par année.

Les différentes initiatives liées au développement durable et à l'innovation sont régulièrement présentées au comité. Plus précisément, la préservation de la biodiversité, l'évaluation des impacts sociaux des projets d'infrastructure, ainsi que les certifications et distinctions reçues par la Société ont été abordées. Le comité a également assisté à des présentations portant sur la sécurité des systèmes de gestion centralisée des bâtiments, ainsi que sur les indicateurs de collaboration développés dans le cadre du déploiement des pratiques intégrées au sein de la Société. Ces indicateurs visent à mesurer et à améliorer la collaboration entre les différentes parties prenantes impliquées dans les projets de la Société. Par ailleurs, le portail de l'innovation de la Société, nommé *Impulsion*, a été présenté.

RAPPORT DU COMITÉ MIXTE DES SERVICES À LA CLIENTÈLE

Le comité mixte des services à la clientèle se rencontre deux fois par année. Il a, entre autres, pour mandat d'élaborer des orientations concernant les services offerts aux organismes publics par la Société, de les soumettre au conseil d'administration et d'en assurer le suivi.

Dans le cadre de ses activités, le comité a suivi et consulté les indicateurs de performance au moyen du tableau de bord permettant de mesurer l'atteinte des engagements pris dans la Déclaration de services à la clientèle. Le comité s'est intéressé aux résultats des sondages de satisfaction réalisés auprès des différentes clientèles

de la Société et à la formation obligatoire pour le personnel de la Société en matière de service à la clientèle.

Il a également participé à des présentations portant sur les modes collaboratifs pour la réalisation des projets d'infrastructures et sur le projet de loi n° 62, *Loi visant principalement à diversifier les stratégies d'acquisition des organismes publics et à leur offrir davantage d'agilité dans la réalisation de leurs projets d'infrastructure*. Le comité a aussi fait un suivi en lien avec la liste des projets de transformation des milieux de travail réalisés par la Société.



Konan Dally Yao, mécanicien de machines fixes D
Jean-Marc Bergicourt, directeur de la Direction immobilière du Nord de Montréal
Justin Simoneau, mécanicien de machines fixes A
© Marc Couture

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION

ADMINISTRATEURS

Les membres du conseil d'administration, autres que la présidente-directrice générale de la Société et ceux qui sont à l'emploi d'un organisme du secteur public (tel qu'il est défini à l'annexe I des *Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein*) reçoivent une rémunération annuelle ainsi qu'un montant forfaitaire par présence aux séances du conseil, comme déterminé par décret¹

AUDIT EXTERNE

Les travaux d'audit externe sont réalisés par le Vérificateur général du Québec ; aucuns honoraires ne lui sont versés par la SQI.



¹ Décret n° 1164-2013 concernant la rémunération des membres du conseil d'administration de la Société québécoise des infrastructures (2013), 145 G.O. II, 5 486.

Rémunération des administrateurs au 31 mars 2025 (en dollars)

Nom du membre¹	Rémunération versée pour la participation au CA²		Rémunération versée pour la participation aux comités		Avantages versés	Rémunération globale pour l'année financière³
	PRÉSIDENTCE	MEMBRE	PRÉSIDENTCE	MEMBRE		
MEMBRES RÉMUNÉRÉS						
Lise Verreault	26 123,00		8 924,00	11 892,00		46 939,00
Alain Fortin		13 897,00	7 279,00	6 620,00		27 796,00
Paule-Anne Morin		13 897,00	7 279,00	6 620,00		27 796,00
Marc-Antoine L'Allier		13 185,47	5 026,25	5 296,00		23 507,72
Daniel Gilbert		13 897,00	1 986,00	4 634,00		20 517,00
Menelika Bekolo		13 926,41		5 296,00		19 222,41
Denis Lebel		13 897,00		3 972,00		17 869,00
Carl Gauthier		13 897,00		2 648,00		16 545,00
Daniel Lessard		7 176,26				7 176,26
Michèle Bourget		3 146,69				3 146,69
MEMBRES NON RÉMUNÉRÉS						
Caroline Bourgeois						
Manon Boily						
TOTAL						210 515,07

1 Trois membres ont occupé leurs fonctions pendant une partie de l'année financière seulement

- Michèle Bourget : cessation des fonctions le 17 avril 2024. Rémunération pour trois mois de janvier à mars et 17 jours sur 30 pour avril.
Calcul appliqué $(10\,587/12) \times 3,56666 = 3\,146,69$ \$.
- Marc-Antoine L'Allier : cessation des fonctions le 6 décembre 2024. Rémunération pour onze mois et 6 jours sur 31 pour décembre 2024.
Calcul appliqué $((10\,587 + 3\,969)/12) \times 11,1935 = 13\,577,72$ \$, plus jetons de présence.
- Daniel Lessard : nommé le 12 juin 2024. Rémunération de six mois et 18 jours sur 30 pour juin.
Calcul appliqué $(10\,587\ \$/12) \times 6,63333 = 5\,852,26$ \$, plus jetons de présence.

2 Décret n° 1164-2013 concernant la rémunération des membres du conseil d'administration de la Société québécoise des infrastructures (2013), 145 G.O. II, 5486.
Selon l'échelle de traitement des cadres de la fonction publique au 1^{er} avril 2022

- Président du CA : rémunération annuelle de base : 21 168 \$; rémunération par séance du CA ou d'un de ses comités 991 \$; présidence d'un des comités stratégiques : 3 969 \$.
- Autres membres : rémunération annuelle de base : 10 587 \$; rémunération par séance du CA ou d'un de ses comités 662 \$; présidence d'un des comités stratégiques : 3 969 \$.

3 La rémunération versée durant l'année 2024-2025 couvre la période d'activité du CA du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Rémunération des dirigeants au 31 mars 2025¹ (en dollars)

Noms et fonctions des hauts dirigeants de la SQI, dont les cinq dirigeants les mieux rémunérés	Rémunération de base versée	Contribution aux régimes de retraite assumée par la société d'État	Autres avantages versés ou accordés	Rémunération globale pour l'année financière ²
Caroline Bourgeois Présidente-directrice générale	245 396	24 091	5 268	274 755
François Bérubé Vice-président principal à l'administration et à la gouvernance du parc immobilier	217 004	23 975	3 827	244 805
André Arsenault Vice-président à l'exploitation	214 789	24 147	4 327	243 264
Chantal Couturier Vice-présidente aux affaires corporatives, contractuelles et transactionnelles	217 004	23 975	5 485	246 463
Louis-Paul Gauvin Vice-président à la gestion de projets Est du Québec	217 004	23 975	4 853	245 831
Dominic Lemarquis Vice-président à la gestion de projets Ouest du Québec	217 004	23 975	4 353	245 331
Nathalie Rhéaume Vice-présidente à l'expertise et au soutien des projets	217 004	23 975	5 034	246 013

Autres avantages ventilés (en dollars)

Noms des dirigeants	Autres avantages versés	Activité physique	Assurance collective	Cotisation professionnelle	Indemnité cellulaire
Caroline Bourgeois	5 268	-	3 782	1 486	-
François Bérubé	3 827	250	2 814	762	-
André Arsenault	4 327	250	3 463	615	-
Chantal Couturier	5 485	-	3 548	1 937	-
Louis-Paul Gauvin	4 853	250	3 548	615	440
Dominic Lemarquis	4 353	190	3 548	615	-
Nathalie Rhéaume	5 034	-	3 548	1 486	-

1 La Société n'offre aucun programme de rémunération variable.

2 La rémunération globale peut différer de la somme de ses composantes en raison des arrondissements.





LA SOCIÉTÉ PARC-AUTO DU QUÉBEC

Depuis le 1^{er} avril 2019, la Société Parc-Auto du Québec (SPAQ), filiale de la SQL, offre des services de gestion et d'exploitation de stationnements. Alors que les premières années d'opération de la filiale ont été orientées vers des travaux d'organisation administrative et réglementaire entourant sa constitution, les exercices qui ont suivi ont été avant tout axés sur l'exploitation. Depuis sa création, la SPAQ a vu ses effectifs passer de 135 à 289 employés et son portefeuille de parcs en gestion de 384 à 934.

Six nouvelles ententes de gestion ont été confirmées durant l'exercice 2024-2025, lesquelles ajoutent au portefeuille 87 parcs de stationnement totalisant 6 830 cases. Durant la même période, la SPAQ a renouvelé 11 ententes de gestion totalisant 17 274 cases de stationnement. Toutes ces ententes qui ont été confirmées durant l'exercice ont permis de sécuriser un peu plus de 19,5 millions de dollars en honoraires de gestion, d'équipements et de services. En comparaison, la SPAQ avait sécurisé un peu plus de 7 millions pour chacun des deux précédents exercices.

Durant l'exercice 2024-2025, la SPAQ a continué d'améliorer la coordination entre les directions de l'organisation pour la livraison de ses services auprès des usagers des stationnements, de la SQL, de la Ville de Québec et des clients du secteur public. Il s'agit ici d'un jalon important pour la mise en œuvre des orientations et des objectifs du plan stratégique en lien avec le service à la clientèle.

Par ailleurs, des gains importants ont été réalisés en matière de productivité et d'efficacité, notamment en ce qui a trait à la virtualisation de certaines tâches.

Force est de constater que la SPAQ a livré au courant de l'exercice 2024-2025 le mandat qui lui a été confié par la SQL, et ce, en conformité avec l'esprit de la vision immobilière qui prévoyait sa réorganisation sous forme d'une filiale dédiée à la gestion et à l'exploitation des stationnements des organismes publics et parapublics.

< Société Parc Auto du Québec - 1011, avenue De Vitre, Québec

Rémunération des dirigeants au 31 mars 2025¹ (en dollars)

Noms et fonctions des dirigeants les mieux rémunérés	Rémunération de base versée	Rétro versée pour les années 2020 à 2023	Contribution aux régimes de retraite assumée par l'employeur	Autres avantages versés ou accordés	Rémunération globale pour l'année financière
Bruno Godin ² Directeur général	183 110	24 447	15 645	5 699	228 901
Annie Girard ² Directrice finances et administration	171 667	17 693	15 645	3 974	208 979
Patrick Vachon ³ Directeur exploitation et technologie	171 378	12 942	11 059	5 267	200 646
Audrey Marquis ³⁻⁴ Secrétaire générale et directrice des ressources humaines, des affaires juridiques et corporatives	65 768	16 577	3 981	442	70 770
Romy Carrasco ³⁻⁵ Directrice des ressources humaines	110 677	6 604	7 037	1 523	125 841

Autres avantages ventilés (en dollars)

	Autres avantages versés	Activité physique	Assurance collective	Cotisation professionnelle	Indemnité cellulaire
Bruno Godin	5 699		5 699		
Annie Girard	3 974		2 747	1 227	
Patrick Vachon	5 267		4 624	643	
Audrey Marquis	442		442		
Romy Carrasco	1 523		1 523		

1 La Société n'offre aucun programme de rémunération variable.

2 Bruno Godin et Annie Girard bénéficient d'un régime à prestations déterminées qui a été fermé aux nouveaux adhérents le 31 décembre 2011 par le conseil d'administration de la SPAQ. Un total de sept participants sont actifs à ce régime. Le texte du régime prévoit que les employés et l'employeur doivent y cotiser à parts égales. La loi prévoit que les participants actifs peuvent cotiser jusqu'à concurrence de 9 % de leur salaire dans un régime de retraite à prestations déterminées, ce qui est le cas actuellement. Dans un tel régime fermé à de nouveaux adhérents, le fait d'avoir un nombre décroissant de participants actifs et un nombre grandissant de participants bénéficiaires a pour effet d'augmenter le coût du régime, et conséquemment d'augmenter le pourcentage de participation de l'employeur pour compenser le manque à gagner. Afin d'assurer la capitalisation du régime, le coût pour l'employeur est présentement de 27,03 % (faisant l'objet d'une révision actuarielle tous les trois ans) de la masse salariale des sept participants actifs. Afin d'isoler la portion attribuable aux deux employés, le facteur d'équivalence de 2024 a été utilisé en soustrayant la partie cotisée par l'employé.

3 Patrick Vachon, Audrey Marquis et Romy Carrasco bénéficient d'un régime de retraite à cotisations déterminées dont la participation a été fixée à 12 % répartie à parts égales entre l'employeur (6 %) et l'employé (6 %). Il y a actuellement 50 participants à ce régime.

4 Audrey Marquis a quitté l'entreprise le 5 juillet 2024. Salaire annualisé : 161 753 \$; assurance collective annualisée : 1 548 \$; régime de retraite annualisé : 9 705 \$.

5 Romy Carrasco est directrice des ressources humaines depuis le 8 novembre 2024. Les données présentées représentent ses gains pour l'année. Elle occupait le poste de coordonnatrice RH avant sa nomination par le conseil d'administration.

ÉTALONNAGE

La SQI réalise des études d'étalonnage et de balisage, ou elle y participe, et elle collabore régulièrement à des groupes de travail ayant comme objectif le partage de bonnes pratiques avec des organisations comparables ou disposant d'expertises spécifiques.

L'article 15 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* dispose que le conseil d'administration doit : « ...adopter des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la société incluant l'étalonnage avec des entreprises similaires ; ces mesures sont réalisées tous les trois ans... ». Au cours de l'exercice 2024-2025, avec la participation d'une firme indépendante, la SQI a terminé un tel exercice où elle a mesuré sa performance sur une diversité d'indicateurs stratégiques, financiers et opérationnels, pour ensuite la comparer à sept organisations pertinentes selon un cadre d'analyse reposant sur cinq domaines :

- > Efficience financière
- > Excellence opérationnelle
- > Capital humain
- > Relations avec les parties prenantes
- > Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Le bilan de cet exercice d'étalonnage est positif, même en considérant les limites liées à la disponibilité ou à la comparabilité des données. La SQI affiche une situation plus favorable que les organisations comparables pour sept indicateurs, une situation similaire pour six indicateurs et une situation moins favorable pour trois indicateurs. Le tableau suivant résume les résultats de l'exercice d'étalonnage. Les différents secteurs d'affaires de la SQI ont pris acte de ces résultats, ce qui a permis d'identifier des opportunités d'amélioration.

N°	Situation de la SQI supérieure aux comparables	Situation de la SQI similaire aux comparables	Situation de la SQI inférieure aux comparables
1	Taux de location	Marge excédentaire	Consommation énergétique par m ² d'actif immobilier
2	Taux d'inoccupation	Taux d'investissement en formation	Roulement des employés
3	Frais d'exploitation	Taux de satisfaction globale des clients	Investissements en TI
4	Délai de clôture des demandes de service	Nombre de soumissionnaires par appel d'offres public	
5	Taux de satisfaction des employés	Nombre de certifications vertes	
6	Émissions de gaz à effet de serre (GES) par m ² d'actif immobilier	Déficit de maintien d'actifs	
7	Représentation des femmes et des minorités		

AUTRES EXIGENCES

GESTION ET CONTRÔLE DE L'EFFECTIF

Conformément à la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (LGCE)*, un organisme public doit faire état de l'application des dispositions prévues concernant le dénombrement de ses effectifs dans son rapport annuel. Cet état doit présenter le niveau de l'effectif et sa répartition par catégories d'emploi entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025.

Répartition de l'effectif pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

Catégorie	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Nombre d'employés au 31 mars 2025
Personnel d'encadrement	225 237	-	225 237	118
Personnel professionnel	1 593 181	8 575	1 601 756	891
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	947 607	11 007	958 614	522
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	205 835	2 968	208 803	103
Étudiants et stagiaires	37 440	-	37 440	5
TOTAL	3 009 300	22 550	3 031 850	1 639
Cible transmise			2 813 161	
Ajustement à la cible			(7 306)	
Cible au 31 mars 2025			2 805 855	
ÉCART			225 995	

CONTRATS DE SERVICES

Dans le cadre des mesures de contrôle des effectifs nécessaires en vertu de la loi invoquée ci-dessus, la SQI est tenue de présenter un tableau sommaire des contrats de services comportant une dépense égale ou supérieure à 25 000 \$.

Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025

Contrats de services	Nombre	Valeur (\$)
Contrats de services conclus avec une personne physique ¹	31	1 242 716 \$
Contrats de services conclus avec un contractant autre qu'une personne physique ²	788	339 270 723 \$
Total des contrats de services	819	340 513 439 \$

¹ Les contrats visés sont ceux conclus avec une personne physique exploitant ou non une entreprise individuelle.

² Les contrats visés sont ceux conclus avec une personne morale de droit privé ou une société en nom collectif, en commandite ou en participation.

ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

Membres des minorités visibles, membres des minorités ethniques, personnes handicapées, personnes autochtones et femmes

La SQI souscrit au principe d'égalité des chances en emploi. Elle applique un programme d'accès à l'égalité pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées.

Évolution de la présence des membres des groupes visés au sein de l'effectif régulier et occasionnel - Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année¹

Groupes visés	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence - Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence - Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2024	Nombre au 31 mars 2025	Taux de présence - Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2025
Membres des minorités visibles	205	14,95 %	228	15,37 %	256	16,89 %
Membres des minorités ethniques	62	4,52 %	75	5,06 %	80	5,28 %
Personnes handicapées	15	1,09 %	14	0,94 %	11	0,73 %
Personnes autochtones	10	0,73 %	9	0,61 %	9	0,59 %
Femmes	705	51,42 %	752	50,71 %	751	49,54 %

Évolution de la présence des membres des groupes visés au sein du personnel d'encadrement - Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année²

Groupes visés	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence - Personnel d'encadrement au 31 mars 2023	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence - Personnel d'encadrement au 31 mars 2024	Nombre au 31 mars 2025	Taux de présence - Personnel d'encadrement au 31 mars 2025
Membres des groupes visés	7	6,36 %	8	6,40 %	6	5,08 %
Femmes	39	35,45 %	49	39,20 %	48	40,68 %

1 Excluant les administrateurs d'État, les congés sans solde, le personnel d'encadrement, les étudiants et les stagiaires.
2 Excluant les administrateurs d'État et les congés sans solde.

Mesures ou actions 2024-2025 favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes visés

Mesure ou action	Groupes visés	Nombre de personnes visées
Déploiement d'un engagement organisationnel en matière d'équité, de diversité et d'inclusion	Tous les employés	1 639 personnes
Diffusion d'une attente annuelle organisationnelle en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, pour 2024-2025	Tous les employés	1 639 personnes
Dans le cadre du recrutement à l'international : > Déploiement d'une démarche d'accueil des travailleurs étrangers avec soutien dans les aspects professionnel et personnel > Formation sur le <i>vivre-ensemble</i> offerte à toutes les équipes qui accueillent des travailleurs étrangers pour favoriser l'intégration > Présentations aux gestionnaires et aux syndicats pour les informer du processus d'embauche des travailleurs étrangers et des règles en cette matière afin de les sensibiliser à leur intégration > Formation adaptée de dix mois développée et offerte aux ouvriers de l'étranger afin qu'ils obtiennent leur qualification d'Emploi Québec > Soutien des employés dans leur démarche d'obtention de permis de travail et de résidence permanente	Minorités ethniques Minorités visibles	40 personnes
Déploiement d'activités de sensibilisation sur les thèmes suivants : > Semaine des rencontres interculturelles > Semaine québécoise des personnes handicapées > Journée internationale des droits des femmes > Journée nationale des peuples autochtones	Tous les employés	1 639 personnes

RÉGIONALISATION DE 5 000 EMPLOIS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise : la régionalisation de 5 000 emplois. Le projet, sur un horizon de dix ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois. La SQI contribue à l'atteinte de cet objectif, et les résultats sont présentés ci-après.



UTILISATION ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

La SQI contribue à valoriser la langue française et veille à ce que celle-ci soit utilisée de façon exemplaire dans l'ensemble de ses activités administratives. À cet effet, un émissaire nommé par la présidente-directrice générale, conformément à la *Politique linguistique de l'État (PLE)*, soutient l'organisation dans cet objectif et contribue à la mise en œuvre de la *PLE*.

En 2024-2025, la Direction des communications a poursuivi ses efforts de sensibilisation afin de promouvoir le bon usage du français auprès de l'ensemble du personnel, notamment par :

- > la diffusion de capsules linguistiques portant sur certaines règles grammaticales et syntaxiques pour améliorer les pratiques de rédaction et de communication
- > la publication d'outils d'aide à la rédaction dans l'intranet, fournissant des conseils et des astuces pratiques pour approfondir ses connaissances de la langue française et mieux maîtriser les concepts
- > l'offre d'un service d'accompagnement à la rédaction, à la révision linguistique et à l'optimisation de communications destinées à des clientèles tant internes qu'externes
- > la diffusion d'une communication, par le biais de l'intranet, rappelant la *Politique linguistique de l'État* ainsi que l'adresse courriel disponible pour poser toute question en lien avec l'exemplarité de l'État.

La SQI a également maintenu les rencontres de son comité de francisation pour cette même période.

Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

Parallèlement, dans le but de répondre aux nouvelles obligations prescrites par la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec*, la SQI a soumis, au ministère de la Langue française pour approbation administrative, son projet de directive venant préciser les seules situations dans lesquelles l'utilisation d'une autre langue que le français est acceptée. Dans les prochains mois, cette directive sera soumise aux autorités de la SQI et au ministre de la Langue française, respectivement pour adoption et approbation. Par la suite, elle sera diffusée au sein de l'organisation et promue par diverses actions de communication.

Dans l'intervalle, la SQI demeure assujettie à la directive temporaire émise par le ministre de la Langue française. Pour cette même période, aucun recours aux dispositions de temporisation prévues par le *Règlement sur la langue de l'Administration* et le *Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche* n'a été nécessaire.

Connaissance d'une autre langue que le français

Enfin, pour l'ensemble des postes à la SQI, la connaissance, ou le niveau de connaissance d'une autre langue que le français n'était ni exigé ni souhaitable pour 2024-2025.



Édifice Gilles-Hocquart, Montréal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)
© Louise Leblanc

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de la Société québécoise des infrastructures* énonce les obligations et les valeurs devant guider les actions et les décisions de ces derniers. Le document est accessible sur le site Internet de la SQI : [Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants de la Société québécoise des infrastructures](#).

Le Code a d'ailleurs été mis à jour en septembre 2024 afin d'actualiser les valeurs de l'organisation, certains principes et annexes, ainsi que la facture visuelle, en cohérence avec l'image de marque de la Société.

Les conseillers à l'éthique offrent, notamment des conseils quant à l'interprétation, à l'application et au respect des règles prévues au Code et au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*. Annuellement, les administrateurs et les dirigeants sont invités à remplir la déclaration d'engagement et de respect à l'égard du Code ainsi que la déclaration d'intérêts.

Au cours de l'exercice 2024-2025, aucune situation nécessitant une intervention n'a été portée à la connaissance des conseillers à l'éthique.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE DES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, un code d'éthique et de conduite est applicable aux membres du personnel afin de les guider à l'égard des comportements attendus dans l'exercice de leurs fonctions. Ce document est accessible sur le site Internet de la SQI : [Code d'éthique et de conduite des employés](#).

Le Code a d'ailleurs été mis à jour en septembre 2024 afin d'actualiser les valeurs de l'organisation et la facture visuelle, en cohérence avec l'image de marque de la Société.

Les conseillers à l'éthique répondent aux questionnements éthiques des employés et les aident à résoudre leurs dilemmes. Lorsqu'un

membre du personnel produit une déclaration d'intérêts, celle-ci est examinée et des recommandations lui sont adressées ainsi qu'à son gestionnaire immédiat. Si nécessaire, des mesures peuvent être mises en place avec le gestionnaire.

Des chroniques et des nouvelles portant sur différents sujets éthiques sont également partagées au personnel tout au long de l'année.

Toute personne détenant de l'information permettant de croire à un manquement aux normes éthiques est invitée à le divulguer aux conseillers à l'éthique. Le cas échéant, des vérifications seront effectuées, et au besoin, des mesures et des sanctions pourraient être prises.

ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Société est assujettie à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ainsi qu'à la réglementation qui en découle. La Société diffuse d'ailleurs sur son [site Internet](#) les documents et les renseignements visés par l'article 4 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, notamment :

- > l'organigramme
- > le nom des membres du comité de direction et du conseil d'administration
- > le nom et les coordonnées du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels
- > les services offerts
- > les codes d'éthique
- > les lois, règlements, politiques et directives servant à la prise de décision
- > les renseignements relatifs aux frais de déplacement, aux activités de formation et aux baux de location
- > les documents transmis dans le cadre d'une demande d'accès

Les tableaux ci-dessous présentent un bilan des demandes d'accès à des documents ou à des renseignements personnels reçues et traitées au cours de l'exercice 2024-2025. Il est à noter qu'une légère augmentation du nombre de demandes a été enregistrée, avec 96 demandes reçues en 2024-2025 contre 82 demandes au cours de l'exercice 2023-2024.

Le nombre de demandes traitées est également en augmentation, passant de 73 demandes traitées en 2023-2024 à 102 demandes traitées en 2024-2025. L'écart entre le nombre de demandes traitées et le nombre de demandes reçues s'explique par le chevauchement de certaines demandes sur deux exercices financiers. Les demandes traitées sont celles dont le traitement a été finalisé au cours de l'année financière.

La tendance à l'augmentation des demandes reçues et traitées s'est poursuivie lors de l'exercice 2024-2025, notamment en raison de la livraison de plusieurs chantiers ainsi que de l'attention générale portée par les médias et la population à l'égard des projets d'infrastructure.



Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications
0 à 20 jours	32	0	0
21 à 30 jours	49	1	0
31 jours et plus (le cas échéant)	19	1	0
Total	100	2	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et de la décision rendue

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions invoquées
Acceptée (entièrement)	15	2	0	1, 15, 48
Partiellement acceptée	50	0	0	1, 2, 9, 13, 14, 15, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 28, 28.1, 29, 29(2), 30, 32, 33, 37, 38, 39, 41, 47, 48, 49, 51, 53, 54, 57, 59 9 Charte des droits et libertés de la personne Privilège relatif aux litiges
Refusée (entièrement)	18	0	0	1, 2, 9, 14, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 28, 29, 32, 33, 33(1)5, 34, 37, 38, 39, 48, 49, 51, 53, 54, 57 9 Charte des droits et libertés de la personne Privilège relatif aux litiges Privilège relatif aux règlements
Autres*	17	0	0	1, 9, 47, 48, 51
Total	100	2	0	

* Absence de documents, désistements, aiguillage vers un autre organisme (art. 48)

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la commission d'accès à l'information	0

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES

Le 29 mai 2024, l'Assemblée nationale a procédé à l'adoption du projet de loi n°53, la *Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives*. Cette Loi a entraîné des changements à la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, notamment en ce qui concerne la procédure de divulgation d'actes répréhensibles. Depuis le 30 novembre 2024, les actes répréhensibles doivent être traités par le Protecteur du citoyen plutôt que par les organismes publics.

De plus, la fonction de responsable de suivi des divulgations a été remplacée par celle de responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité.

Le projet de loi n°53 a également édicté la *Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles*.

Avant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions, entre le 1^{er} avril et le 29 novembre 2024, le secrétaire général n'a pas été interpellé pour le traitement d'un acte répréhensible.



^
Édifice Ernest-Cormier, Montréal
© Société québécoise des infrastructures

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Au cours de l'année 2024-2025, la SQI a poursuivi l'implantation de différentes initiatives en ressources informationnelles. Ces initiatives soutiennent, notamment les stratégies d'affaires de la Société en lien avec la planification stratégique 2023-2027. Elles visent à améliorer l'expérience client tout en favorisant une efficacité accrue et la pérennité des actifs informationnels au sein de l'organisation, tout en assurant la sécurité des données de la Société.

Accroître la visibilité et la prévisibilité des livraisons

Les ressources informationnelles de la SQI évoluent dans un contexte d'agilité depuis plusieurs années. Afin d'optimiser l'efficacité et de maximiser les résultats, il était propice de poursuivre l'évolution du mode de fonctionnement en ajoutant la notion de flux de valeur. Ce

modèle novateur permet l'intégration des ressources humaines, financières et informationnelles des secteurs d'affaires, ainsi que du volet technologique, favorisant ainsi un alignement stratégique optimal.

Le modèle des flux de valeur permet de structurer les activités autour de la création de valeur pour les clients et les parties prenantes. En créant des équipes multidisciplinaires, il facilite la collaboration et la communication entre les différents secteurs. De plus, ce modèle offre une meilleure visibilité sur les processus et les livraisons, permettant une gestion proactive des projets et une adaptation rapide aux changements. La transparence budgétaire est également renforcée, assurant une utilisation efficace des ressources et une priorisation des initiatives en fonction de leur impact stratégique.

Apport des ressources informationnelles à la prestation de services et à l'efficacité organisationnelle

(en milliers de dollars)

Type d'intervention	Investissements	Dépenses
Projets ¹	2 443	58
Activités ²	1 542	45 128
TOTAL	3 985	45 186

1 Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

2 Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.

Projet en cours et principales initiatives livrés en 2024-2025

> Poursuite de l'implantation de la solution progicielle de gestion des actifs

Le projet de Gestion des actifs (GDA) de la SQL vise à optimiser la gestion des actifs immobiliers de l'organisation. Ce projet inclut l'implantation de Maximo, un système de gestion des actifs, qui permettra d'obtenir une planification, une maintenance et un suivi améliorés des actifs. À cet effet, des modules sont en implantation pour l'entretien planifié, la gestion des demandes de services, la gestion des interventions et la gestion intégrée des processus d'approvisionnement, améliorant ainsi l'efficacité des magasins et des pièces. En somme, le projet GDA permettra à la SQL de moderniser et d'optimiser la gestion de ses actifs, d'améliorer ses processus internes, et de renforcer la collaboration entre ses équipes, tout en assurant une gestion efficace des ressources et des risques.

> Mise en place du programme de badges numériques

Dans le contexte d'organisation apprenante mis de l'avant par la Société, un programme de badges numériques vise à mettre en valeur et à reconnaître les apprentissages effectués par le personnel. Il identifie les meilleurs moyens pour valider et certifier les compétences, tout en reconnaissant l'engagement des employés. Pour ce faire, une solution numérique a été mise en place afin de soutenir le programme de badges.

> Mise en place d'un module « Gestion de programme »

Dans le contexte de la gestion des projets d'infrastructure par la SQL, un nouveau module a été implanté afin d'optimiser la gestion de portefeuille de programme de projets. De plus, une nouvelle fonctionnalité a été mise en place pour obtenir un contrat maître pour un ensemble de projets, augmentant ainsi l'intégrité des données système et simplifiant le suivi des contrats pour les équipes de projets.

> Mise en place d'une plateforme d'intégration et de gestion des données

La SQL a entrepris l'implantation d'une plateforme d'intégration et de gestion des données afin de simplifier et de standardiser l'échange et l'intégrité des données entre ses différents systèmes. Cette plateforme permet de centraliser les informations provenant de diverses applications, garantissant ainsi la qualité et la cohérence des données. Grâce à cette infrastructure, la SQL peut faciliter l'intégration de nouveaux progiciels dans son environnement numérique, ce qui constitue un avantage intéressant dans sa transformation numérique basée sur une approche progicielle en infonuagique.

SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

Au cours de l'année financière 2024-2025, la Société a réalisé plusieurs initiatives pour renforcer la sécurité de l'information au sein de l'organisation. Consciente des enjeux croissants liés à la cybersécurité, la SQL a poursuivi son plan d'action visant à protéger ses données et ses systèmes informatiques contre les menaces potentielles. Ces efforts témoignent de l'engagement de la SQL à se conformer aux normes de l'industrie et à assurer un environnement numérique sécurisé pour ses opérations.

La mise en place d'une équipe de gouvernance en sécurité a permis d'amorcer la refonte du cadre normatif en sécurité de l'information, ainsi que de rehausser le programme de sensibilisation à la sécurité,

notamment par la mise en place de capsules de formation et d'exercices d'hameçonnage réguliers.

De plus, des initiatives ont été mises en place pour améliorer la sécurité opérationnelle, garantir la confidentialité des données organisationnelles et préserver l'intégrité des actifs informationnels. À cet égard, il convient de mentionner l'établissement d'un partenariat avec un service de cyberdéfense externe disponible 24/7, en complément de l'équipe de cyberdéfense interne. Par ailleurs, un accent particulier a été mis sur la refonte de la gestion des identités et des accès de la SQL afin d'adopter les meilleures pratiques dans ce domaine.

GESTION DES PLAINTES

Le Bureau des plaintes reçoit et traite les plaintes de citoyens et citoyennes, de clients, d'occupants et de fournisseurs. Il est accessible via l'adresse courriel plainte@sqi.gouv.qc.ca.

Au cours de l'exercice 2024-2025, le nombre de plaintes formulées par des citoyens et des usagers des édifices ou des services de la SQI ayant nécessité une intervention du Bureau des plaintes s'établit à 22. La majorité de celles-ci étaient liées à l'accès aux bâtiments et aux stationnements, à l'entretien ménager ou à la qualité des services rendus à la clientèle. Le nombre de plaintes est donc resté stable par rapport à l'exercice 2023-2024; durant cette période le total des plaintes s'élevait à 23.

Le Bureau des plaintes reçoit aussi les plaintes relatives aux marchés publics.

En 2024-2025, le nombre de plaintes formulées par des fournisseurs ou des soumissionnaires potentiels conformément à la *Loi sur les*

contrats des organismes publics et à la *Loi sur l'Autorité des marchés publics* s'établit à **5** sur les **416** appels d'offres publics lancés. Plusieurs de ces plaintes ont été déposées en cours d'appel d'offres, et la Société a modifié ou apporté des précisions à ses documents contractuels, le cas échéant.

De ce nombre, la Société a reçu **2** plaintes selon le processus de plaintes visant l'adjudication ou l'attribution d'un contrat public formulée conformément à l'article 21.0.4 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, et à la *Loi sur l'Autorité des marchés publics* au cours de l'année 2024-2025.

Ce nombre peu élevé de plaintes démontre la gestion contractuelle remarquable de la Société et son respect à l'égard du cadre normatif encadrant les marchés publics. Par ailleurs, dans tous les dossiers impliquant l'Autorité des marchés publics (AMP), la Société a assuré une collaboration soutenue et aucune décision défavorable à l'égard de la Société n'a été rendue par l'AMP en date du 31 mars 2025.

TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES

Conformément à la *Politique de financement des services publics* énoncée par le ministère des Finances du Québec, la SQI doit rendre compte de la tarification des biens et des services qu'elle fournit à la population, aux entreprises et aux municipalités.

Bien que l'organisation offre la quasi-totalité de ses biens et services à des ministères et organismes relevant du gouvernement du Québec, une portion équivalant à 1,2 % de ses revenus est perçue auprès d'organisations visées par cette politique.

Nature des biens et services rendus	Valeur des biens et services rendus en 2024-2025	Mode de fixation des tarifs	Date de révision	Clientèle
Espaces de stationnement ¹	33,8 M\$	Selon les taux du marché	Annuellement au 1 ^{er} avril	Population
Location d'espaces dans des immeubles	10,1 M\$	Selon les taux du marché	À la signature ou au renouvellement des baux	Particuliers, entreprises, municipalités et gouvernement du Canada
TOTAL	43,9 M\$			

1 Service fourni par l'entremise de la filiale Société Parc-Auto du Québec (SPAQ).

05

05 > ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

De l'exercice clos le 31 mars 2025

Société québécoise
des infrastructures

Québec



RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de la Société québécoise des infrastructures, ci-après « la SQI », ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers consolidés fiables.

La SQI reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers consolidés de la SQI, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Caroline Bourgeois, arch. MGP
Présidente-directrice générale

François Bérubé, MAP, ASC, CRIA
Vice-président principal à l'administration et à la
gouvernance du parc immobilier

Québec, le 19 juin 2025



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Finances

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société québécoise des infrastructures et de sa filiale (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2025, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation consolidés, de la variation de sa dette nette consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Je suis indépendant du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- je planifie et réalise l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assume l'entière responsabilité de mon opinion d'audit.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général par intérim du Québec,



Christine Roy, CPA auditrice
Sous-vérificatrice générale

Québec, le 19 juin 2025

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

De l'exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)	2025 BUDGET	2025 RÉEL	2024 RÉEL Redressé (note 3)
Revenus			
Gestion de projets (note 22)	2 878 064	2 644 051	2 791 555
Location d'espaces	930 897	921 999	896 023
Revenus de stationnements	43 820	53 908	50 602
Revenus d'intérêts	12 431	14 651	14 014
Gain sur dispositions d'immeubles destinés à la vente	-	4 738	-
Autres	24 667	18 168	28 187
	3 889 879	3 657 515	3 780 381
Charges			
Salaires et avantages sociaux	181 618	201 488	176 383
Coûts des projets	2 741 650	2 523 999	2 669 418
Loyers	343 930	343 126	344 175
Frais d'exploitation des immeubles (note 23)	175 239	173 249	171 589
Frais financiers (note 24)	136 033	134 215	129 945
Impôts fonciers sur propriétés	109 205	108 198	97 470
Amortissement	131 273	132 455	127 861
Frais d'exploitation des stationnements	28 059	27 848	27 569
Frais généraux et administratifs	62 681	43 799	46 423
Perte sur dispositions d'immeubles et autres immobilisations corporelles	-	4 772	218
Réductions de valeur d'immeubles	-	2 897	6 368
Charges capitalisées aux immeubles et autres immobilisations corporelles	(23 422)	(33 243)	(28 027)
	3 886 266	3 662 803	3 769 392
(Déficit) Excédent de l'exercice	3 613	(5 288)	10 989
Excédent cumulé au début de l'exercice déjà établi		214 299	203 545
Modification comptable (note 3)		11 016	10 781
Excédent cumulé au début de l'exercice redressé		225 315	214 326
Excédent cumulé à la fin de l'exercice		220 027	225 315

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

De l'exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)	2025 BUDGET	2025 RÉEL	2024 RÉEL Redressé (note 3)
(Déficit) Excédent de l'exercice	3 613	(5 288)	10 989
Immeubles (note 13)			
Acquisitions	(249 145)	(323 727)	(268 834)
Amortissement	119 879	122 841	117 860
Incidence des dispositions	-	4 781	1 441
Incidence des reclassements	-	(8 890)	-
Incidence des réductions de valeur	-	2 897	6 368
Révision des estimations	-	(13 978)	(26 369)
	(129 266)	(216 076)	(169 534)
Autres immobilisations corporelles (note 14)			
Acquisitions	(4 237)	(20 441)	(25 295)
Amortissement	11 394	9 614	10 001
Incidence des dispositions	-	47	20
Incidence des reclassements	-	9 210	-
	7 157	(1 570)	(15 274)
Variation des stocks	-	119	(503)
Acquisition de charges payées d'avance	-	(113 190)	(125 450)
Utilisation de charges payées d'avance	-	101 208	115 097
	-	(11 863)	(10 856)
Augmentation de la dette nette	(118 496)	(234 797)	(184 675)
Dette nette au début de l'exercice déjà établie		(2 592 449)	(2 407 539)
Modification comptable (note 3)		11 016	10 781
Dette nette au début de l'exercice redressée		(2 581 433)	(2 396 758)
Dette nette à la fin de l'exercice		(2 816 230)	(2 581 433)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

De l'exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)	2025	2024 Redressé (note 3)
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 921	15 410
Créances à long terme (note 4)	488 464	423 906
Autres créances (note 5)	277 959	200 024
Travaux en cours	811 944	876 558
Placement (note 6)	15 000	10 000
	1 612 288	1 525 898
Passifs		
Emprunts temporaires (note 7)	392 783	262 940
Charges à payer et frais courus (note 8)	905 405	911 725
Revenus reportés (note 9)	69 358	52 898
Dettes à long terme (note 10)	2 789 134	2 621 646
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 11)	204 711	204 915
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 12)	67 127	53 207
	4 428 518	4 107 331
Dettes nettes	(2 816 230)	(2 581 433)
Actifs non financiers		
Immeubles (note 13)	3 021 286	2 805 210
Autres immobilisations corporelles (note 14)	71 839	70 269
Stocks	3 061	3 180
Charges payées d'avance	30 072	18 090
	3 126 258	2 896 749
Capital-actions (note 15)	90 001	90 001
Excédent cumulé	220 027	225 315

Obligations contractuelles et droits contractuels (note 20)

Éventualités (note 21)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil d'administration,



Lise Verreault
Présidente du conseil d'administration



Carl Gauthier
Président du comité d'audit

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)	2025	2024 Redressé (note 3)
Activités de fonctionnement		
(Déficit) Excédent de l'exercice	(5 288)	10 989
Éléments sans effet sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		
Ajustement des dettes au taux effectif	805	740
Ajustement des obligations découlant de contrats de location-acquisition au taux effectif	13 168	12 632
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations - Charge de désactualisation	2 181	1 095
Nouvelles obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	3 413
Révision des estimations relatives aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(1 482)	1 172
Incidence des dispositions sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(3 374)	-
Perte sur dispositions d'immeubles et autres immobilisations corporelles	4 772	218
Gain sur dispositions d'immeubles destinés à la vente	(4 738)	-
Réductions de valeur d'immeubles	2 897	6 368
Amortissement des immeubles	122 841	117 860
Amortissement des autres immobilisations corporelles	9 614	10 001
Virement des revenus reportés	(11 356)	(30 614)
	130 040	133 874
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement (note 17)	(67 843)	82 737
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	62 197	216 611
Activités de placement		
Acquisition d'un certificat de placement garanti	(5 000)	(10 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(5 000)	(10 000)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immeubles	(321 331)	(247 807)
Acquisitions des autres immobilisations corporelles	(20 421)	(23 358)
Produit de disposition des immeubles et autres immobilisations corporelles	56	1 243
Produit de disposition des immeubles destinés à la vente	4 856	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(336 840)	(269 922)
Activités de financement		
Variation des emprunts temporaires	129 843	(70 060)
Dettes à long terme effectuées	223 718	357 948
Dettes à long terme remboursées	(57 035)	(205 040)
Remboursement des obligations découlant de contrats de location-acquisition	(13 372)	(13 004)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	283 154	69 844
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	3 511	6 533
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	15 410	8 877
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	18 921	15 410

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2025

(Les montants sont en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société québécoise des infrastructures (« SQI ») est une compagnie à fonds social constituée le 13 novembre 2013 par la Loi sur les infrastructures publiques (RLRQ, chapitre I-8.3). Elle a pour mission, d'une part, de soutenir les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructure publique et, d'autre part, de développer, maintenir et gérer un parc immobilier qui répond à leurs besoins, principalement en mettant à leur disposition des immeubles et en leur fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

La SQI loge la majorité des ministères et des organismes gouvernementaux, à l'exception notamment des réseaux de l'éducation et de la santé et, à ce titre, elle est présente sur l'ensemble du territoire québécois. Les activités de la SQI comprennent également ceux de sa filiale Société Parc-Auto du Québec inc. (SPAQ) qui a pour mission l'exploitation et la gestion des espaces de stationnement des organismes publics.

En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec (RLRQ, chapitre I-3) et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada (L.R.C. (1985), chapitre 1(5e suppl.)), la SQI n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers consolidés, la SQI utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés de la SQI, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers consolidés. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations sont la durée de vie utile des immeubles et des autres immobilisations corporelles, les coûts de mise hors service des immobilisations, les réductions de valeur des immeubles, les courus relatifs aux contrats de construction, l'évaluation du passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et les éventualités présentées dans le poste des « Charges à payer et frais courus » à l'état consolidé de la situation financière. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Incertitude relative à la mesure

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts, l'échéancier prévu des travaux et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les immeubles de la SQI est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier des travaux qui est inconnu lorsqu'aucun plan de mise hors service n'est prévu.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2025

(Les montants sont en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu du fait qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la SQI et ceux de sa filiale en propriété exclusive, la SPAQ. Tous les actifs, passifs, revenus et charges de la filiale sont inclus dans les présents états financiers consolidés. Les méthodes comptables de la filiale sont harmonisées avec celles de la SQI et les opérations et soldes entre la SQI et sa filiale ont été éliminés.

Entente de partenariat public-privé

Le bâtiment acquis dans le cadre de l'entente de partenariat public-privé (PPP) pour l'Établissement de détention de Sorel-Tracy constitue un projet d'infrastructure découlant d'un contrat à long terme par lequel la SQI s'associe à un partenaire privé pour la réalisation de celui-ci et qui respecte toutes les conditions suivantes :

- le partenaire du secteur privé est responsable de la conception, de la construction, de l'acquisition ou de l'amélioration de l'élément d'infrastructure, de son financement après sa mise en service et de son exploitation ou de son entretien ;
- le projet d'infrastructure est contrôlé par la SQI à tout moment sur la durée de l'entente et la SQI contrôle l'intérêt résiduel important dans l'élément d'infrastructure, s'il en est, à l'échéance du PPP ;
- les risques liés au projet sont partagés entre la SQI et le partenaire du secteur privé.

Le bâtiment acquis dans le cadre de l'entente de PPP est comptabilisé au coût, lequel représente la juste valeur à la date de comptabilisation, et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 50 ans.

La dette contractée dans le cadre de l'entente de PPP est comptabilisée au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, lequel correspond au taux implicite de l'entente.

REVENUS

Gestion de projets

Les revenus de gestion de projets constituent des opérations avec obligations de prestation pour lesquelles la SQI doit rendre un service ou fournir un bien précis en échange de la somme reçue d'un payeur. Ces revenus sont constatés au fur et à mesure que l'obligation est remplie selon la méthode de l'avancement des travaux, et ce, en fonction des coûts engagés.

Les revenus de gestion de projets incluent les coûts de projets, composés notamment des travaux de construction et des honoraires externes, les honoraires internes, les frais financiers et les frais de gestion.

Lorsque les revenus gagnés sont supérieurs à la facturation établie selon l'avancement du projet, un actif appelé « Travaux en cours » est constaté à l'état consolidé de la situation financière pour cet excédent. Lorsque la facturation établie selon l'avancement du projet est supérieure aux revenus gagnés, un passif appelé « Revenus reportés » est constaté à l'état consolidé de la situation financière pour cet excédent.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2025

(Les montants sont en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Location d'espaces

Les revenus de location d'espaces constituent des opérations avec obligations de prestation. L'obligation de prestation pour la SQL consiste à mettre des locaux à la disposition du payeur. Ces revenus sont constatés progressivement sur la durée des ententes d'occupation et des baux signés avec les clients.

Stationnements

Les revenus de la gestion et de l'exploitation de stationnements constituent des opérations avec obligations de prestation qui sont comptabilisés progressivement par la SQL, soit à mesure que les services sont rendus.

Intérêts

Les revenus d'intérêts sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Paiements de transfert

Les paiements de transfert se composent de contributions reçues de gouvernements pour l'acquisition d'immeubles ou pour couvrir les charges d'exploitation immobilière et les coûts de mise hors service d'immobilisations, ainsi que de transferts d'immeubles par des gouvernements lorsque la contrepartie est symbolique ou nulle. Les paiements de transfert non assortis de stipulations sont comptabilisés dans les revenus au poste « Autres » à l'état consolidé des résultats lorsque le transfert est autorisé et que la SQL a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant. Les montants à recevoir relativement à ces paiements de transfert sont comptabilisés à titre de « Autres créances » à l'état consolidé de la situation financière. Les paiements de transfert assortis de stipulations créant une obligation qui répond à la définition d'un passif pour la SQL sont comptabilisés à titre de « Revenus reportés » à l'état consolidé de la situation financière lorsque le transfert est autorisé et que la SQL a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant. Les revenus reportés sont imputés dans les revenus au poste « Autres » à mesure que les conditions relatives aux passifs sont remplies. Les paiements de transfert attribuables aux terrains sont comptabilisés aux revenus dans l'année d'acquisition.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Catégorie et évaluation

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les créances à long terme, les autres créances, à l'exception des taxes à la consommation, les travaux en cours ainsi que le placement sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts temporaires, les charges à payer et frais courus (à l'exception des taxes à la consommation, des déductions à la source et obligations relatives aux congés de maladie, de l'apport à payer et du passif au titre des sites contaminés), ainsi que les dettes à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2025

(Les montants sont en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible, ainsi que des placements rachetables ou facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Ces placements à court terme ont en général une échéance inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition et sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt qu'à des fins de placement.

PASSIFS

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite SQI

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs gouvernementaux à prestations déterminées, compte tenu du fait que la SQI ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Régimes de retraite de la filiale (SPAQ)

La SPAQ offre à ses employés non syndiqués embauchés avant le 31 décembre 2011 un régime de retraite à prestations déterminées ainsi que des régimes de retraite d'appoint pour certains dirigeants.

La charge de l'exercice est établie selon la comptabilité d'exercice de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de services. Se rajoutent, en tant que frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif est comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et des pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif, s'il y a lieu.

Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées à partir des hypothèses les plus probables déterminées par la SPAQ en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels. Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont estimés en date du 31 mars 2025 selon la valeur de marché redressée établie sur une période de cinq ans et sans reconnaître immédiatement une partie des gains et des pertes actuariels de l'exercice. Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants ou sur leur durée de vie moyenne estimative restante. L'amortissement commence dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte. Le coût des services passés découlant d'une modification de régime est passé immédiatement comme charge. En contrepartie, des gains ou des pertes actuariels non amortis peuvent devoir être constatés.

Pour les employés syndiqués ou non syndiqués embauchés après le 31 décembre 2011, la SPAQ offre des régimes de retraite à cotisations déterminées. Le coût des régimes de retraite afférent aux services courants est imputé à l'état consolidé des résultats au cours de l'exercice pendant lequel les cotisations sont payables par l'employeur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2025

(Les montants sont en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs (suite)

Provision pour congés de maladie

Les obligations découlant des congés de maladie dus aux employés sont comptabilisées à titre de passif. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés. La SQI estime que les valeurs comptables des congés de maladie se rapprochent des valeurs actualisées puisque ces congés sont majoritairement pris ou payés dans l'exercice suivant en fonction des conventions collectives. Le solde de cette provision est inclus au poste « Charges à payer et frais courus » de l'état consolidé de la situation financière.

Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés de vacances dus aux employés sont comptabilisées à titre de passif. La charge annuelle est comptabilisée selon les avantages gagnés par les employés au cours de l'exercice. La provision n'est pas actualisée, car la SQI estime que les vacances sont majoritairement prises dans l'exercice suivant. Le solde de cette provision est inclus au poste « Charges à payer et frais courus » de l'état consolidé de la situation financière.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint la SQI à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques ;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et/ou de l'utilisation normale de l'immobilisation ;
- il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées ;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service. Lorsque l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations porte sur une immobilisation ne faisant pas l'objet d'un usage productif, les coûts de mise hors service sont passés en charges.

L'évaluation initiale de la valeur comptable de l'obligation est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2025

(Les montants sont en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

À la suite de sa comptabilisation initiale, la valeur comptable de l'obligation est augmentée de la charge de désactualisation annuelle pour tenir compte de l'écoulement du temps. De plus, sa valeur comptable est ajustée pour prendre en considération les variations de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés par rapport à l'estimation initiale ou d'une révision du taux d'actualisation. Ces ajustements sont constatés à titre d'augmentation ou de diminution de la valeur comptable de l'immobilisation en cause. La valeur comptable révisée de l'immobilisation doit être amortie prospectivement. Si l'immobilisation ne fait pas l'objet d'un usage productif, les ajustements sont plutôt passés en charges.

ACTIFS NON FINANCIERS

Par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immeubles

Les immeubles sont comptabilisés au coût ou à la juste valeur lorsque la contrepartie est symbolique ou nulle et qu'elle peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Le coût d'acquisition d'un immeuble comprend le prix d'achat de l'immeuble, les coûts de mise hors service de l'immeuble et les autres frais d'acquisition tels que les frais juridiques, les frais d'arpentage et les droits de mutation.

L'amortissement des bâtiments est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire de manière à amortir complètement le coût des bâtiments sur des périodes variant de 5 à 50 ans. Pour les bâtiments comprenant des matériaux amiantés, une nouvelle composante relative aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est créée pour chacun des bâtiments détenus et est amortie sur la durée estimative restante jusqu'à leur démolition ou au retrait connu ou estimé. Les coûts de mise hors service d'immobilisations capitalisés dans la catégorie des bâtiments sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes variant de 8 à 125 ans. Les maintiens d'actifs effectués sur les immeubles et sur les immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes variant de 5 à 50 ans.

L'amortissement des immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire de manière à les amortir complètement sur des périodes variant de 10 à 40 ans.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la « Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics » sont capitalisées au coût du bâtiment.

Les coûts d'amélioration et d'aménagement qui se rapportent aux terrains et les coûts ajoutés aux bâtiments détenus par baux emphytéotiques sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire pour une période équivalant au moindre de leur durée de vie ou de la durée du bail emphytéotique.

Les immeubles comprennent des projets de construction reliés au développement, à l'amélioration ou aux maintiens d'actifs. Le coût de construction comprend les coûts directs de construction tels que les coûts de travaux, les coûts d'honoraires internes et externes, les intérêts des emprunts temporaires ainsi que les coûts indirects spécifiquement imputables aux projets.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2025

(Les montants sont en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Autres immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Améliorations locatives	1 à 30 ans
Aménagements	15 ans
Équipements	3 à 10 ans
Développements de systèmes informatiques	5 à 10 ans

Réductions de valeur d'immeubles et autres immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la SQI de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les réductions de valeur sur immobilisations corporelles sont comptabilisées en charges au poste « Réductions de valeur » à l'état consolidé des résultats. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs transférés d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec pour une contrepartie symbolique ou sans contrepartie sont constatés à la valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés.

Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant de la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. MODIFICATION COMPTABLE

Afin de respecter les critères de constatation des paiements de transfert, la SQI a modifié le traitement comptable et la présentation aux états financiers consolidés de certains paiements de transfert. Selon une analyse réalisée cette année, les revenus de location d'espaces de deux conventions ayant pris naissance en 2002 et en 2004 étaient comptabilisés en fonction du versement annuel, alors qu'elles auraient dû être traitées comme des paiements de transfert lors de la mise en application en 2012 de la norme comptable SP 3410 - Paiements de transfert.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2025

(Les montants sont en milliers de dollars)

3. MODIFICATION COMPTABLE (suite)

Cette modification comptable a été appliquée rétroactivement avec redressement des exercices financiers antérieurs. Elle a eu des répercussions sur les composantes suivantes de l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé, de l'état consolidé de la variation de la dette nette et de l'état consolidé de la situation financière pour les postes suivants des états financiers consolidés :

État consolidé des résultats et de l'excédent cumulé

	2025	2024
Revenus		
Location d'espaces	(2 880)	(2 880)
Autres	3 064	3 115
Diminution du déficit de l'exercice / Augmentation de l'excédent de l'exercice précédent	184	235
Augmentation de l'excédent cumulé au début de l'exercice	11 016	10 781
Augmentation de l'excédent cumulé à la fin de l'exercice	11 200	11 016

État consolidé de la variation de la dette nette

	2025	2024
Diminution de la dette nette au début de l'exercice	11 016	10 781
Diminution du déficit de l'exercice / Augmentation de l'excédent de l'exercice précédent	184	235
Diminution de la dette nette à la fin de l'exercice	11 200	11 016

État consolidé de la situation financière

	2025	2024
Actifs financiers		
Autres créances	29 164	29 935
Passifs		
Revenus reportés	17 964	18 919
Diminution de la dette nette	11 200	11 016
Augmentation de l'excédent cumulé	11 200	11 016

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2025

(Les montants sont en milliers de dollars)

4. CRÉANCES À LONG TERME

	2025	2024
Effets à recevoir des ministères et organismes, remboursables par mensualités comprenant le capital et les intérêts, portant intérêt aux taux de 0 % à 4,60 % (2024 : 0 % à 4,60 %), échéant entre 2026 et 2050.	488 464	423 906

Les montants des encaissements en capital au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

2026	61 809
2027	57 264
2028	54 536
2029	50 476
2030	44 298
2031 et exercices suivants	220 081
	488 464

5. AUTRES CRÉANCES

	2025	2024 Redressé (note 3)
Clients	104 703	85 465
Taxes à la consommation	54 792	26 462
Contributions liées aux coûts de mise hors service d'immobilisations	61 928	40 597
Autres contributions	44 612	35 497
Autres	11 924	12 003
	277 959	200 024

Les montants à recevoir au cours des prochains exercices, à l'exception des contributions liées aux coûts de mise hors service d'immobilisations pour lesquelles l'échéancier est incertain ou inconnu, se détaillent comme suit :

2026	169 536
2027	2 711
2028	2 872
2029	3 044
2030	3 225
2031 et exercices suivants	34 643
	216 031

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2025

(Les montants sont en milliers de dollars)

6. PLACEMENT

	2025	2024
Certificat de placement garanti, portant intérêt au taux de 4,14 % (2024 : 5,77 %), échéant en 2026	15 000	10 000

7. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Le gouvernement du Québec a autorisé, par décret, la SQI à instituer un régime d'emprunts valide jusqu'au 30 juin 2027, lui permettant d'effectuer de nouveaux emprunts à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières ou du ministre des Finances, à court terme par l'émission de titres d'emprunts sur le marché canadien auprès de courtiers en valeurs mobilières, ou à long terme auprès du ministre des Finances, jusqu'à concurrence d'un montant total de 1 920 millions de dollars (2024 : 1 980 millions de dollars). Au 31 mars 2025, la portion utilisée du régime d'emprunts s'élève à 493,8 millions de dollars (2024 : 1 098,1 millions de dollars).

À cet égard, pour ses emprunts temporaires, la SQI dispose des éléments suivants :

- Une marge de crédit auprès du ministre des Finances de 800 millions de dollars (2024 : 700 millions de dollars), renouvelable le 30 juin 2027, qui porte intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec dont l'échéance est de 91 jours suivant la date d'émission plus des frais de gestion de 0,02 %. Au 31 mars 2025, ce taux est de 2,63 % (2024 : 5,01 %) et le solde de la marge de crédit est de 392,8 millions de dollars (2024 : 262,9 millions de dollars). Le crédit doit servir au financement des besoins généraux de la SQI.
- Une facilité de crédit auprès d'une institution financière de 300 millions de dollars (2024 : 300 millions de dollars) qui peut être utilisée comme découvert bancaire et/ou comme marge de crédit et qui est renouvelable annuellement. Le découvert bancaire porte intérêt au taux préférentiel. Au 31 mars 2025, ce taux est de 4,95 % (2024 : 7,20 %) et le compte n'est pas à découvert (2024 : aucun découvert). La marge de crédit porte intérêt au taux des opérations de pension à un jour (CORRA) majoré d'une prime de 0,62 %. Au 31 mars 2025, ce taux est de 3,39 % (2024 : 5,67 %) et le solde est nul (2024 : nul).

8. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2025	2024
Fournisseurs	794 427	802 336
Intérêts courus sur emprunts	31 833	26 359
Taxes à la consommation	2 871	1 625
Salaires et provision pour vacances (note 16)	49 796	54 302
Déductions à la source et obligations relatives aux congés de maladie (note 16)	10 933	9 652
Apport à payer	5 910	6 393
Passif au titre des sites contaminés (note 21)	9 635	11 058
	905 405	911 725

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2025

(Les montants sont en milliers de dollars)

9. REVENUS REPORTÉS

2025				
	Solde au début Redressé (note 3)	Augmentation de l'exercice	Virement de l'exercice	Solde à la fin
Gestion de projets	2 507	3 059	(2 250)	3 316
Loyers et abonnements	15 531	1 561	(3 092)	14 000
Contributions liées aux coûts de mise hors service d'immobilisations	10 640	23 071	(3 761)	29 950
Autres contributions	24 220	125	(2 253)	22 092
	52 898	27 816	(11 356)	69 358

2024 Redressé (note 3)				
	Solde au début	Augmentation de l'exercice	Virement de l'exercice	Solde à la fin
Gestion de projets	11 983	2 507	(11 983)	2 507
Loyers et abonnements	11 625	5 533	(1 627)	15 531
Honoraires	2 733	-	(2 733)	-
Contributions liées aux coûts de mise hors service d'immobilisations	3 956	20 000	(13 316)	10 640
Autres contributions	24 798	377	(955)	24 220
	55 095	28 417	(30 614)	52 898

10. DETTES À LONG TERME

	2025	2024
Billets dus au ministre des Finances portant intérêt aux taux effectifs de 2,32 % à 6,44 % (2024 : 2,32 % à 6,44 %), échéant de 2030 à 2050	2 690 764	2 519 475
Effet à payer portant intérêt au taux effectif de 5,39 % (2024 : 5,38 %), échéant en 2034	19 612	21 270
Dette relative au projet de l'Établissement de détention de Sorel-Tracy réalisé en partenariat public-privé, portant intérêt au taux effectif de 6,59 % (2024 : 6,59 %), échéant en 2044	78 758	80 901
	2 789 134	2 621 646

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2025

(Les montants sont en milliers de dollars)

10. DETTES À LONG TERME (suite)

Les montants des paiements en capital à effectuer au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

	Dettes découlant d'une entente de partenariat public-privé	Autres dettes à long terme	Total
2026	2 289	61 481	63 770
2027	2 445	61 576	64 021
2028	2 611	61 676	64 287
2029	2 788	61 781	64 569
2030	2 978	116 892	119 870
2031 et exercices suivants	65 647	2 361 438	2 427 085
	78 758	2 724 844	2 803 602

11. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

La SQI loue des immeubles auprès du secteur privé en vertu de contrats de location-acquisition afin d'offrir des espaces en location.

	2025	2024
Paiements minimaux exigibles	761 452	785 767
Intérêts aux taux de 4,00 % à 7,71 % (2024 : 3,71 % à 7,59 %)	(216 450)	(226 906)
Frais accessoires	(340 291)	(353 946)
	204 711	204 915

Les paiements minimaux exigibles que la SQI devra payer au cours des prochains exercices en vertu de contrats de location-acquisition se détaillent comme suit :

2026	29 281
2027	29 270
2028	30 151
2029	30 161
2030	30 613
2031 et exercices suivants	611 976
	761 452

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2025

(Les montants sont en milliers de dollars)

12. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la SQI concernent le désamiantage des bâtiments. En effet, les immeubles de la SQI construits avant 1985 sont susceptibles de contenir de l'amiante. La présence d'amiante dans un immeuble n'implique cependant pas l'obligation de désamiantage immédiat.

Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

	2025	2024
Solde au début	53 207	21 770
Nouvelles obligations de mise hors service	4 539	3 413
Révision des estimations	12 496	27 541
Charge de désactualisation	2 181	1 095
Obligations réglées	(1 922)	(612)
Dispositions	(3 374)	-
Solde à la fin	67 127	53 207

Principales hypothèses utilisées

Le désamiantage des bâtiments dont l'échéancier des travaux est inconnu représente 92,68 % (2024 : 94,14 %) du passif total relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les principales hypothèses utilisées pour les obligations dont l'échéancier des travaux est inconnu sont les suivantes :

Taux d'actualisation	2,83 % à 4,83 %
Période d'actualisation restante	1 à 108 ans
Taux d'inflation	2,26 % à 2,65 %

Les principales hypothèses utilisées pour les obligations dont l'échéancier des travaux est connu sont les suivantes :

Taux d'actualisation	2,94 % à 3,46 %
Période d'actualisation restante	1 à 7 ans
Taux d'inflation	2,41 % à 2,64 %

Les coûts estimés non actualisés pour réaliser les activités de mise hors service au 31 mars 2025 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 145,8 millions de dollars (2024 : 107,5 millions de dollars).

Une contribution financière cumulative de 64,9 millions de dollars (2024 : 41,8 millions de dollars) a été octroyée à la SQI relativement aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. De ce montant, 34,9 millions de dollars (2024 : 31,2 millions de dollars) ont été constatés dans les revenus depuis le 1er avril 2022. Le solde a été constaté dans les revenus reportés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2025

(Les montants sont en milliers de dollars)

12. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (suite)

Incidence d'une variation des principales hypothèses utilisées pour les obligations dont l'échéancier des travaux est inconnu sur la valeur comptable des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Hypothèses	Variation	Incidence sur la valeur des obligations au 31 mars 2025	
		Pourcentage	Valeur
Taux d'actualisation	Hausse de 0,25 %	(6,12) %	(4 105)
	Baisse de 0,25 %	7,01 %	4 705
Période d'actualisation restante	Hausse de 5 ans	(8,36) %	(5 612)
	Baisse de 5 ans	7,37 %	4 945
Taux d'inflation	Hausse de 0,25 %	7,10 %	4 768
	Baisse de 0,25 %	(6,23) %	(4 183)

13. IMMEUBLES

Coût							
	Solde au début	Acquisitions	Dispositions	Reclassements	Réductions de valeur	Révision des estimations	Solde à la fin
Terrains	154 497	2 315	-	(168)	-	-	156 644
Bâtiments	2 956 848	163 398	(12 828)	(170)	-	13 978	3 121 226
Immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition	201 659	-	-	-	-	-	201 659
Maintien d'actifs	1 132 233	158 014	(5 577)	14 854	(2 897)	-	1 296 627
	4 445 237	323 727	(18 405)	14 516	(2 897)	13 978	4 776 156

Amortissement cumulé					
	Solde au début	Amortissement	Dispositions	Reclassements	Solde à la fin
Bâtiments	1 236 460	75 809	(10 493)	(129)	1 301 647
Immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition	50 955	5 868	-	-	56 823
Maintien d'actifs	352 612	41 164	(3 131)	5 755	396 400
	1 640 027	122 841	(13 624)	5 626	1 754 870

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2025

(Les montants sont en milliers de dollars)

13. IMMEUBLES (suite)

	Valeur comptable nette	
	2025	2024
Terrains	156 644	154 497
Bâtiments	1 819 579	1 720 388
Immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition	144 836	150 704
Maintien d'actifs	900 227	779 621
	3 021 286	2 805 210

En raison de l'acquisition de bâtiments auparavant loués, la SQI a reclassé au cours de l'exercice des améliorations locatives d'une valeur nette comptable de 9,2 millions de dollars (2024 : nul) vers les maintiens d'actifs, soit un coût de 15,0 millions de dollars et un amortissement cumulé de 5,8 millions de dollars. De plus, un immeuble d'une valeur nette comptable de 0,3 million de dollars (2024 : nul), dont un coût de 0,5 million de dollars et un amortissement cumulé de 0,2 million de dollars, a été reclassé vers les immeubles destinés à la vente au cours de l'exercice, mais a finalement été vendu avant la date de fin d'exercice (2024 : aucun immeuble destiné à la vente).

Le total des immeubles inclut :

- des terrains cédés par baux emphytéotiques pour un montant de 5,9 millions de dollars (2024 : 6,1 millions de dollars) ;
- des immeubles en cours de construction pour un total de 359,3 millions de dollars (2024 : 382,7 millions de dollars), dont 147,7 millions de dollars (2024 : 155,3 millions de dollars) pour des bâtiments et 211,6 millions de dollars (2024 : 227,4 millions de dollars) pour des maintiens d'actifs. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immeubles.

Les maintiens d'actifs incluent un coût de 62,9 millions de dollars (2024 : 51,0 millions de dollars) pour des immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition et un amortissement cumulé de 29,2 millions de dollars (2024 : 28,1 millions de dollars).

Au cours de l'exercice, les éléments suivants ont été capitalisés dans le coût des immeubles :

- salaires et avantages sociaux et frais généraux et administratifs de 17,9 millions de dollars (2024 : 14,7 millions de dollars) ;
- frais financiers de 13,9 millions de dollars (2024 : 12,8 millions de dollars).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2025

(Les montants sont en milliers de dollars)

14. AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coût					
	Solde au début	Acquisitions	Dispositions	Reclassements	Solde à la fin
Améliorations locatives	94 127	802	(224)	(14 981)	79 724
Aménagements	-	15 338	-	-	15 338
Équipements	27 417	2 601	(2 660)	-	27 358
Développements de systèmes informatiques	41 848	1 700	(3 418)	-	40 130
	163 392	20 441	(6 302)	(14 981)	162 550
Amortissement cumulé					
	Solde au début	Amortissement	Dispositions	Reclassements	Solde à la fin
Améliorations locatives	41 872	4 008	(224)	(5 771)	39 885
Aménagements	-	341	-	-	341
Équipements	22 038	2 739	(2 636)	-	22 141
Développements de systèmes informatiques	29 213	2 526	(3 395)	-	28 344
	93 123	9 614	(6 255)	(5 771)	90 711
Valeur comptable nette					
	2025		2024		
Améliorations locatives	39 839		52 255		
Aménagements	14 997		-		
Équipements	5 217		5 379		
Développements de systèmes informatiques	11 786		12 635		
	71 839		70 269		

Le total des autres immobilisations corporelles inclut des immobilisations en cours de construction ou en développement pour un total de 13,7 millions de dollars (2024 : 11,2 millions de dollars), dont 6,2 millions de dollars (2024 : 5,4 millions de dollars) pour des améliorations locatives et 7,5 millions de dollars (2024 : 5,8 millions de dollars) pour des développements de systèmes informatiques. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2025

(Les montants sont en milliers de dollars)

14. AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Au cours de l'exercice, les éléments suivants ont été capitalisés dans le coût des autres immobilisations corporelles :

- salaires et avantages sociaux et frais généraux et administratifs de 1,0 million de dollars (2024 : 0,2 million de dollars) ;
- frais financiers de 0,4 million de dollars (2024 : 0,3 million de dollars).

15. CAPITAL-ACTIONS

Les actions de la SQI sont détenues par le ministre des Finances.

Autorisé :

300 000 actions d'une valeur nominale de 1 000 \$ chacune

	2025	2024
Émis et payé :		
90 001 actions	90 001	90 001

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite SQI

Les employés de la SQI participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2025, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 9,39 % à 9,09 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 12,67 % de la masse salariale admissible. Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés.

Les cotisations de la SQI imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 12,8 millions de dollars (2024 : 10,2 millions de dollars). Les obligations de la SQI envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2025

(Les montants sont en milliers de dollars)

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Régimes de retraite de la filiale (SPAQ)

Les cotisations des employés participant au régime de retraite à prestations déterminées correspondent à 50,00 % du coût du régime sujet à un maximum de 9,00 % de leur salaire. La SPAQ doit fournir le solde nécessaire, déterminé selon l'évaluation actuarielle, pour que les prestations soient totalement constituées au moment du départ à la retraite des employés. Les obligations au titre des prestations constituées de la filiale envers ce régime s'élèvent à un montant de 13,7 millions de dollars (2024 : 12,9 millions de dollars), ceux des actifs à 14,1 millions de dollars (2024 : 13,3 millions de dollars) et les cotisations imputées aux résultats de l'exercice à 0,3 million de dollars (2024 : 0,2 million de dollars).

Pour le régime de retraite à cotisations déterminées, les cotisations des employés syndiqués participant à ce régime et celles de l'employeur s'élèvent respectivement à 5,50 % et 6,50 % du salaire brut. Pour les employés non syndiqués, les cotisations des employés et de l'employeur s'élèvent à 6,00 %. Les cotisations imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 0,7 million de dollars (2024 : 0,6 million de dollars).

Provision pour congés de maladie et vacances

	Maladie	Vacances	2025	2024
Solde au début	7 937	14 531	22 468	21 028
Charge de l'exercice	6 453	17 808	24 261	18 535
	14 390	32 339	46 729	39 563
Moins :				
Prestations versées au cours de l'exercice	(5 540)	(14 911)	(20 451)	(17 095)
Solde à la fin	8 850	17 428	26 278	22 468

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2025

(Les montants sont en milliers de dollars)

17. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement

	2025	2024 Redressé (note 3)
Actifs financiers		
Créances à long terme	(64 558)	(5 923)
Autres créances	(54 864)	(516)
Travaux en cours	64 614	123 185
Passifs		
Charges à payer et frais courus	(3 995)	(30 958)
Revenus reportés	4 745	8 417
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(1 922)	(612)
Actifs non financiers		
Stocks	119	(503)
Charges payées d'avance	(11 982)	(10 353)
	(67 843)	82 737

Autres informations

	2025	2024
Intérêts payés	112 587	116 201
Acquisitions d'immeubles impayés	60 395	62 538
Acquisitions d'autres immobilisations corporelles impayées	4 019	3 999
Reclassement d'un immeuble vers les immeubles destinés à la vente	320	-

Opérations non monétaires exclues de l'état consolidé des flux de trésorerie

	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Autres créances	(23 071)	(20 000)
Charges à payer et frais courus	(202)	-
Revenus reportés	23 071	20 000
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	18 517	26 369
	18 315	26 369

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2025

(Les montants sont en milliers de dollars)

17. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

Opérations non monétaires exclues de l'état consolidé des flux de trésorerie (suite)

	2025	2024
Activités d'investissement en immobilisations		
Règlement du passif au titre des sites contaminés associé à la disposition d'immeubles destinés à la vente	202	-
Immeubles - Nouvelles obligations et révision des estimations relatives aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(18 517)	(26 369)
	(18 315)	(26 369)
Activités de financement		
Incidence de l'adoption du SP 3160 - Partenariats public-privé sur les dettes à long terme	-	4 354

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La SQI est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que la présidente-directrice générale de la SQI constituent les principaux dirigeants.

L'attribution des prix des loyers en location d'espaces desservis à cette clientèle est calculée en fonction du règlement sur la tarification des services rendus par la SQI ou d'une entente de gestion ayant pour principe de refacturer tous les coûts engagés.

Les revenus de gestion de projets proviennent d'opérations conclues principalement avec les ministères et organismes.

Au cours de l'exercice, la SQI n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre la SQI et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2025

(Les montants sont en milliers de dollars)

19. INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les effets potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

Les postes susceptibles d'être affectés par le risque de crédit sont la trésorerie et équivalents de trésorerie, les créances à long terme, les autres créances, à l'exception des taxes à la consommation, les travaux en cours ainsi que le placement. L'exposition maximale de la SQI au risque de crédit est limitée à la valeur comptable présentée à titre d'actif financier dans l'état consolidé de la situation financière ou dans les notes complémentaires.

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie et le placement est essentiellement réduit au minimum en s'assurant qu'ils sont investis auprès d'institutions financières réputées. Le risque de crédit associé à la grande majorité des créances à long terme, des autres créances et des travaux en cours est réduit au minimum étant donné que les clients sont des apparentés qui possèdent une excellente qualité de crédit.

Quant aux créances à long terme et aux autres créances à l'endroit de clients qui ne sont pas des apparentés, la SQI évalue la condition financière de ses clients sur une base continue et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. La SQI établit une provision pour créances irrécouvrables en tenant compte notamment du risque de crédit de clients particuliers et des tendances historiques. La SQI n'est donc pas exposée à un niveau de risque élevé à l'égard de ses clients. Les créances ne sont ni en souffrance, ni dépréciées.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la SQI ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. La SQI gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. La SQI établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire à ses obligations.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2025

(Les montants sont en milliers de dollars)

19. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité (suite)

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts temporaires	392 783	-	-	-	392 783
Charges à payer et frais courus					
Fournisseurs	794 427	-	-	-	794 427
Intérêts courus sur emprunts	31 833	-	-	-	31 833
Salaires et provision pour vacances	49 796	-	-	-	49 796
Dettes à long terme					
Dette découlant d'une entente de partenariat public-privé	7 414	14 827	14 827	98 849	135 917
Autres dettes à long terme	132 842	320 698	366 877	3 393 072	4 213 489
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	13 423	27 705	29 058	350 975	421 161
	1 422 518	363 230	410 762	3 842 896	6 039 406

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Compte tenu du fait que la SQI n'effectue aucune opération significative en devises et ne détient pas de placements négociés sur un marché, elle est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers, mais comme la SQI a l'intention de conserver ses créances à long terme et son placement jusqu'à échéance et prévoit rembourser ses dettes à long terme selon l'échéancier prévu, elle est peu exposée à ce risque.

La SQI est exposée au risque associé aux variations des taux d'intérêt de ses emprunts temporaires à taux variables.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2025

(Les montants sont en milliers de dollars)

19. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

À la date de l'état consolidé de la situation financière, le portrait relatif aux taux d'intérêt de la SQI se détaille comme suit :

	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable	Total
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	18 921	18 921
Créances à long terme	488 464	-	488 464
Placement	15 000	-	15 000
Passifs financiers			
Emprunts temporaires	-	392 783	392 783
Dette découlant d'une entente de partenariat public-privé	78 758	-	78 758
Autres dettes à long terme	2 690 764	19 612	2 710 376
	3 272 986	431 316	3 704 302

L'effet net, tant sur les actifs que sur les passifs financiers à taux variable, d'une augmentation (diminution) de taux d'intérêt égale à 1 % au cours de l'exercice aurait augmenté (réduit) de 3,4 millions de dollars le déficit de l'exercice (2024 : réduit (augmenté) de 3,8 millions de dollars l'excédent de l'exercice).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2025

(Les montants sont en milliers de dollars)

20. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS

La SQI s'est engagée à verser des sommes en vertu de contrats pour la location d'espaces afin de loger les ministères et organismes, en vertu de contrats de services liés à l'exploitation de ses immeubles et pour des services professionnels de nature administrative ainsi qu'en vertu d'une entente de partenariat public-privé pour l'Établissement de détention de Sorel-Tracy pour l'entretien et l'exploitation de l'infrastructure.

Au 31 mars 2025, les obligations contractuelles se détaillent comme suit :

	2025						2024	
	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et plus	Total	Total
Obligations contractuelles avec des apparentés								
Contrats de location-exploitation	14 564	13 860	12 667	12 429	9 057	21 746	84 323	88 345
Contrats de services	682	309	25	-	-	-	1 016	321
	15 246	14 169	12 692	12 429	9 057	21 746	85 339	88 666
Obligations contractuelles avec des non apparentés								
Contrats de location-exploitation	299 706	265 120	214 797	178 233	132 294	716 796	1 806 946	1 970 916
Contrats de services	132 918	67 680	29 585	9 394	3 309	116	243 002	237 013
Entente de partenariat public-privé	5 454	5 853	5 861	6 126	6 644	104 139	134 077	139 571
	438 078	338 653	250 243	193 753	142 247	821 051	2 184 025	2 347 500
	453 324	352 822	262 935	206 182	151 304	842 797	2 269 364	2 436 166

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2025

(Les montants sont en milliers de dollars)

20. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (suite)

La SQI a conclu des contrats de gestion et d'exploitation de stationnements ainsi que des contrats de location-exploitation pour la location d'espaces en vertu desquels elle recevra des sommes de la part de ses clients.

Au 31 mars 2025, les droits contractuels se détaillent comme suit :

	2025						2024	
	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et plus	Total	Total
Droits contractuels avec des apparentés								
Contrats de gestion, d'exploitation et de location-exploitation	16 596	12 763	10 339	6 231	4 869	1 032	51 830	36 179
Droits contractuels avec des non apparentés								
Contrats de gestion, d'exploitation et de location-exploitation	5 641	3 527	2 228	1 416	1 280	11 738	25 830	15 130
	22 237	16 290	12 567	7 647	6 149	12 770	77 660	51 309

Projets de construction et d'aménagement

Au 31 mars 2025, des travaux et des honoraires externes reliés à des projets de construction et d'aménagement ont fait l'objet d'engagements contractuels totalisant 3,8 milliards de dollars (2024 : 4,8 milliards de dollars), dont 2,1 millions de dollars (2024 : 0,4 million de dollars) ont été conclus avec les ministères et organismes du gouvernement du Québec et les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi qu'avec les entreprises du gouvernement.

De ces engagements contractuels, 3,2 milliards de dollars (2024 : 4,3 milliards de dollars) sont pour des projets de construction. La SQI détient des droits en lien avec ces engagements et recevra donc des sommes équivalentes de ses clients, auxquelles s'ajouteront des frais de gestion de 1,5 %.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2025

(Les montants sont en milliers de dollars)

21. ÉVENTUALITÉS

Passifs éventuels

Environnement

Les activités de la SQI sont assujetties à des lois, des règlements et des directives sur l'environnement adoptés par les autorités gouvernementales.

Pyrrhotite

Les éléments de béton de plusieurs immeubles résidentiels, commerciaux, publics et institutionnels de la région de Trois-Rivières sont affectés par la présence de pyrrhotite (minéraux). Cette dernière se retrouve dans l'agrégat qu'on utilise dans la composition du béton. Ces minéraux peuvent, dans certaines circonstances, provoquer un gonflement qui a pour effet de fissurer les éléments de béton. Des études et des analyses périodiques sont entreprises afin de surveiller la situation. La valeur comptable nette des immeubles en propriété de la SQI affectés par la présence de pyrrhotite est de 44,2 millions de dollars (2024 : 45,8 millions de dollars).

En date du 31 mars 2025, la direction ne prévoit pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la SQI.

Terrains contaminés

La SQI possède également des terrains contaminés. Un passif au titre des sites contaminés relatif aux coûts de réhabilitation de ces terrains est comptabilisé lorsqu'il est probable que la SQI en assumera la responsabilité, dans la mesure où la contamination dépasse la norme environnementale et que le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Les principales sources des contaminations sont des déversements accidentels et imprévus. La nature des contaminations est principalement des hydrocarbures. L'évaluation du passif a été faite selon des études environnementales ou des analyses comparatives.

La direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée relativement à ces éléments et elle est comptabilisée au poste « Charges à payer et frais courus » de l'état consolidé de la situation financière.

Litiges

Des tiers ont engagé des poursuites judiciaires et des réclamations contre la SQI. Pour certaines d'entre elles, la SQI estime qu'il est probable qu'elle doive payer des dédommagements. La direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée relativement à ces éléments et elle est comptabilisée au poste « Charges à payer et frais courus » de l'état consolidé de la situation financière. Pour des poursuites judiciaires et des réclamations contre la SQI d'un total de 16,1 millions de dollars (2024 : nul), la SQI n'est pas en mesure de déterminer la probabilité qu'elle doive payer des dédommagements.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2025

(Les montants sont en milliers de dollars)

21. ÉVENTUALITÉS (suite)

Actifs éventuels

Litiges

La SQI estime qu'il est probable qu'elle ait gain de cause dans certaines poursuites judiciaires et réclamations contre des tiers pour un total de 20,4 millions de dollars (2024 : 3,1 millions de dollars). Pour des poursuites judiciaires et des réclamations contre des tiers d'un total de 20,4 millions de dollars (2024 : 1,0 million de dollars), la SQI est en mesure d'estimer les dédommagements qu'elle pourrait recevoir à un montant de 16,5 millions de dollars (2024 : 0,8 million de dollars). Il n'y a aucune poursuite judiciaire et réclamation contre des tiers pour laquelle la SQI n'est pas en mesure de faire une estimation raisonnable des dédommagements qu'elle pourrait recevoir (2024 : certaines poursuites judiciaires et réclamations contre des tiers d'un total de 2,1 millions de dollars). Que la SQI soit en mesure d'estimer ou non les dédommagements, aucun actif n'est comptabilisé à la date de préparation des états financiers consolidés.

22. GESTION DE PROJETS

	2025	2024
Coûts des projets	2 523 999	2 669 418
Honoraires internes	67 832	61 886
Frais financiers	13 882	20 893
Frais de gestion	38 338	39 358
	2 644 051	2 791 555

23. FRAIS D'EXPLOITATION DES IMMEUBLES

	2025	2024
Énergie	48 115	45 680
Entretien et réparation des immeubles	91 981	85 505
Entretien saisonnier	10 201	9 183
Sécurité	9 574	8 777
Frais de conservation et de relocalisation	13 303	22 354
Autres frais d'exploitation	75	90
	173 249	171 589

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2025

(Les montants sont en milliers de dollars)

24. FRAIS FINANCIERS

	2025	2024
Intérêts sur les dettes à long terme	105 978	97 444
Intérêts sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition	13 168	12 632
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations - Charge de désactualisation (note 12)	2 181	1 095
Intérêts sur les emprunts temporaires	12 886	18 659
Intérêts autres	2	115
	134 215	129 945

25. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2024 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2025.

École secondaire du Bosquet, Drummondville
© Jessy Bernier



06

06 > INFORMATION COMPLÉMENTAIRE SUR LES PROJETS LIVRÉS

Maison des aînés et alternative de Pont-Rouge
© Construction Pierre Blouin



INFORMATION COMPLÉMENTAIRE SUR LES PROJETS LIVRÉS

Afin de produire une juste évaluation de la performance des projets livrés, cette section présente l'information relative aux projets assujettis à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique pour lesquels les paramètres de projets sont finaux. Il est essentiel de préciser que les paramètres de référence proviennent du dossier d'opportunité, élaboré au début de l'étape de démarrage, sauf si indiqué autrement. Ces paramètres sont basés sur des estimations préliminaires et des renseignements partiels. En ce qui concerne la date de livraison, elle correspond à la prise de possession des lieux par le client, mais ne marque pas la fin du projet, car des activités supplémentaires sont nécessaires pour en assurer la clôture. Quant au coût final du projet, il est basé sur l'estimation de la SQL au 31 mars 2025, selon les données disponibles.

Les projets livrés au cours de l'année financière 2024-2025 sont regroupés en programmes - maisons des aînés et nouvelles écoles secondaires - à l'exception de six projets documentés de façon distincte. La gestion par programme permet des gains en efficacité et le développement d'un pôle d'expertise pour des projets de nature similaire. De plus, elle offre une flexibilité en matière de gestion des coûts et de l'utilisation des réserves pour risques. Les coûts finaux seront établis à la livraison des programmes ; la SQL souhaite néanmoins présenter ses résultats en matière de gestion des échéanciers.

Livraison de 12 maisons¹, faisant partie du programme de construction de 46 maisons des aînés et alternatives

Au cours de l'année financière, la SQI a livré

12 maisons des aînés et alternatives issues du programme gouvernemental

792
places au total

Respect des échéanciers

Le programme de construction des maisons des aînés et alternatives a débuté le 7 juin 2019, avec l'autorisation de son démarrage et de sa planification, par le Conseil des ministres. La date de fin de référence initiale des travaux était prévue pour le 30 septembre 2022 ; elle a été maintenue lors de l'autorisation du passage à l'étape de réalisation.

Les principaux retards sont issus de l'étape de réalisation et s'expliquent par le déclenchement simultané de plusieurs dizaines de chantiers, en contexte de suractivité du marché (inflation, hausse de prix, pénurie de personnel, de matériaux et d'équipements), d'annulation et de report de certains appels d'offres, de rareté de terrains adaptés, et pour certains sites de contraintes liées à la qualité des sols.

Municipalité/Arrondissement	Date de fin de référence initiale des travaux	Date de fin réelle des travaux	Écart global
MDAA Abitibi-Témiscamingue (Rouyn-Noranda)	30 septembre 2022	26 avril 2024	19 mois
MDAA Côte-Nord (Baie-Comeau)	30 septembre 2022	5 juin 2024	20 mois
MDAA Estrie (Coaticook)	30 septembre 2022	19 juillet 2024	22 mois
MDAA Estrie (Granby)	30 septembre 2022	23 septembre 2024	24 mois
MDAA Mauricie et Centre du Québec (Trois-Rivières)	30 septembre 2022	28 novembre 2024	26 mois
MDAA Montérégie-Est (Longueuil)	30 septembre 2022	19 juillet 2024	22 mois
MDAA Montérégie-Centre (Carignan)	30 septembre 2022	15 novembre 2024	26 mois
MDAA Montérégie-Ouest (Salaberry-de-Valleyfield)	30 septembre 2022	16 décembre 2024	27 mois
MA Montréal (Dorval)	30 septembre 2022	7 août 2024	22 mois
MDAA Outaouais (Gatineau)	30 septembre 2022	27 mars 2025	30 mois
MDAA Québec (Pont-Rouge)	30 septembre 2022	7 juin 2024	20 mois
MDAA Québec (Saint-Hilarion)	30 septembre 2022	20 novembre 2024	26 mois

¹ Au 31 mars 2025, 43 des 46 maisons des aînés et alternatives sont livrées depuis le lancement du programme.

Livraison de 4 écoles, faisant partie du programme de construction des nouvelles écoles secondaires

4

nouvelles écoles secondaires ont été livrées au cours de l'année

6 975

places au total¹

Le programme de construction des écoles a débuté en mai 2019, avec l'autorisation de mise à l'étude et d'élaboration du dossier d'opportunité (DO). La date de fin de référence initiale des travaux était prévue en août 2023 ; elle a été révisée lors de l'approbation des dossiers d'affaires (DA) et de l'autorisation de procéder à la réalisation des projets.

Les retards dans la livraison de ces écoles s'expliquent principalement par la suractivité du marché. En effet, plusieurs dizaines de chantiers ont été démarrés au cours de la même période, notamment ceux faisant partie du programme de maisons des aînés et alternatives. Cette période est caractérisée, entre autres, par l'inflation, la hausse des prix ainsi que la pénurie de personnel, de matériaux et d'équipements.

Deux projets d'écoles (Anjou et Montréal-Nord) ont été réalisés en mode gérance-construction ; deux autres projets d'écoles (Drummondville et Laval) ont été réalisés en mode gérance.

Municipalité/arrondissement	Date de fin de référence initiale des travaux	Date de fin réelle des travaux	Écart global
Anjou	15 août 2023	30 mai 2024	10 mois
Drummondville	15 août 2023	17 juin 2024	10 mois
Laval	15 août 2023	1 ^{er} mai 2024	9 mois
Montréal-Nord	15 août 2023	27 juin 2024	10 mois

1 Huit écoles secondaires ont été livrées au cours de l'exercice précédent, portant le total à 16 924 places.

Construction d'un nouveau pavillon de soins en santé mentale à l'Hôpital régional de Saint-Jérôme

\$	Budget de référence initial 110,7 M\$	Coût de projet final¹ 115,5 M\$	Écart global 4,8 M\$
----------------------------	--	---	---

Explication de l'écart et faits saillants :

- > Impacts budgétaires liés au report d'échéancier
- > Surchauffe du marché
- > Ajout à la portée des aménagements des cours extérieures

📅	Date de livraison prévue initiale Mai 2019	Date de livraison réelle Octobre 2022	Écart global 41 mois
---------------------------	---	--	---

Explication de l'écart et faits saillants :

- > Découverte de conditions de sols particulières
- > Arrêt des travaux dû à la COVID-19
- > Enjeux techniques rencontrés lors des travaux de construction du bâtiment principal

Agrandissement et réaménagement de l'Institut de cardiologie de Montréal, de l'urgence, des services ambulatoires et du Centre de formation

\$	Budget de référence initial 189,0 M\$	Coût de projet final 299,9 M\$	Écart global 110,9 M\$
----------------------------	--	---	---

Explication de l'écart et faits saillants :

- > Modifications de portée, notamment pour l'ajout d'infrastructures pour recevoir un futur hélicoptère en toiture, d'un stationnement souterrain étagé, ainsi qu'une mise à niveau parasismique du bloc C
- > Actualisation de certaines conditions existantes au chantier, menant à la démolition et à la décontamination accrue, au nivellement de dalle, et à l'ignifugation
- > Surchauffe du marché régional
- > Impacts budgétaires liés au report d'échéancier

📅	Date de livraison prévue initiale Novembre 2021	Date de livraison réelle Septembre 2023	Écart global 22 mois
---------------------------	--	--	---

Explication de l'écart et faits saillants :

- > Complexité accrue en raison des travaux réalisés en site occupé
- > Arrêt des travaux dû à la COVID-19
- > Problèmes de cadence sur le chantier en raison de la rareté de la main-d'œuvre pour certaines spécialités, notamment en électricité et en systèmes intérieurs

1 Pour l'ensemble des projets, le coût réel à la livraison correspond au coût final estimé par la SQI, au 31 mars 2025, selon les informations connues.

Agrandissement et réaménagement de l’Hôpital
Sacré-Cœur de Montréal - traumatologie et unité mère-enfant

	Budget de référence initial	155,5 M\$	Coût de projet final	143 M\$	Écart global	(12,5 M\$)
---	-----------------------------	-----------	----------------------	---------	--------------	------------

Explication de l'écart et faits saillants :

- > Conception optimisée
- > Résultats d'appel d'offres favorables et saine gestion des contingences
- > Modifications significatives :
 - Abandon de la phase 4 du projet
 - Ajout d'une salle de césarienne et intégration d'éléments de maintien d'actifs

	Date de livraison prévue initiale	Août 2019	Date de livraison réelle	Juin 2023	Écart global	46 mois
---	-----------------------------------	-----------	--------------------------	-----------	--------------	---------

Explication de l'écart et faits saillants :

- > Changements autorisés durant les travaux
- > Arrêt des travaux, en raison de la COVID-19

Réfection et agrandissement
du palais de justice de Roberval

	Budget de référence initial	62,1 M\$	Coût de projet final	115,7 M\$	Écart global	53,6 M\$
---	-----------------------------	----------	----------------------	-----------	--------------	----------

Explication de l'écart et faits saillants :

- > Incendie majeur survenu en mai 2021, entraînant des désordres structuraux et des travaux supplémentaires non planifiés (une partie de l'écart s'inscrit en réclamations dans le cadre d'un dossier d'assurance)
- > Conditions de marché défavorables lors des appels d'offres publics
- > Enjeux d'approvisionnement ayant un impact sur l'échéancier de réalisation
- > Surchauffe du marché

	Date de livraison prévue initiale	Janvier 2021	Date de livraison réelle	28 février 2025	Écart global	49 mois
---	-----------------------------------	--------------	--------------------------	-----------------	--------------	---------

Explication de l'écart et faits saillants :

- > Processus d'appel d'offres public nécessitant une analyse approfondie de la conformité
- > Retombées de l'incendie majeur, dont la fermeture du chantier pour mener l'enquête sur le site du sinistre, la replanification des travaux selon les nouvelles contraintes, ainsi que le transfert non planifié des activités du palais de justice existant vers le palais de justice temporaire
- > Suspension des activités du chantier par la CNESST pour consolider les murs de pierre du bâtiment existant, fragilisés par l'incendie
- > Délais de réalisation plus longs que prévu pour certains lots de travaux, en raison de leur report lors de la période hivernale

Construction du laboratoire serveur pour le CISSS de la Montérégie-Centre – Saint-Bruno-de-Montarville

\$	Budget de référence initial	67,5 M\$	Coût de projet final	82,9 M\$	Écart global	15,4 M\$
----	-----------------------------	----------	----------------------	----------	--------------	----------

Explication de l'écart et faits saillants :

- > Le budget de référence a été établi sur la base d'un programme fonctionnel et technique développé à 66 %. Le coût du projet a été réévalué à la hausse, soit à 100 %, lors du dépôt du programme fonctionnel et technique, en 2021. Voici certains facteurs qui ont engendré des coûts supplémentaires :
 - Des contraintes liées aux conditions du site
 - Des adaptations nécessaires pour respecter la réglementation municipale
 - L'ajout de certains éléments techniques, tels que la géothermie et deux génératrices à 100 % de la charge
- > Les conditions de marché ont été défavorables lors de l'appel d'offres pour le contrat d'entrepreneur général (février 2023)

📅	Date de livraison prévue initiale	Janvier 2025	Date de livraison réelle	26 février 2025	Écart global	1 mois
---	-----------------------------------	--------------	--------------------------	-----------------	--------------	--------

Explication de l'écart et faits saillants :

- > Des modifications apportées en architecture, en mécanique et en électricité à la suite des appels d'offres de certains équipements médicaux ont ajouté des travaux sur le chemin critique de l'entrepreneur

Construction du Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation de Sainte-Thérèse¹

\$	Budget de référence initial	109,6 M\$	Coût de projet final	160,6 M\$	Écart global	51 M\$
----	-----------------------------	-----------	----------------------	-----------	--------------	--------

Explication de l'écart et faits saillants :

- > Prolongement de l'échéancier, occasionnant :
 - des frais additionnels de l'établissement
 - des honoraires professionnels additionnels, pour le suivi de projet et la surveillance des travaux
 - un besoin de financement additionnel
- > Travaux complémentaires (gestion des sols contaminés, augmentation de la capacité de rétention des eaux pluviales, etc.)

📅	Date de livraison prévue initiale	17 février 2023	Date de livraison réelle	15 novembre 2024	Écart global	21 mois
---	-----------------------------------	-----------------	--------------------------	------------------	--------------	---------

Explication de l'écart et faits saillants :

- > Adaptations de la superficie de certains locaux ainsi que des éléments d'acoustique, de sécurité, de services cliniques et d'opérations impactant l'échéancier
- > Présence de matières résiduelles et de sols plus contaminés que prévu

¹ Au 31 mars 2025, la SQI attendait une demande de modification significative pour augmenter le budget du projet.

Publié par :

Société québécoise des infrastructures
Édifice Hector-Fabre
525, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Téléphone : 418 646-1766, poste 3461
Courriel : courrier@sqi.gouv.qc.ca

Version électronique accessible
au www.sqi.gouv.qc.ca

Conception et montage graphique :
Marie-Michelle Gagné

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives
nationales du Québec, 2025

Rapport annuel 2024-2025 -
Société québécoise des infrastructures

ISBN : 978-2-555-02057-3 (PDF)
ISBN : 978-2-555-02058-0 (version imprimée)

Intérieur imprimé sur du papier recyclé
100 % postconsommation.

*Société québécoise
des infrastructures*

Québec

